



# VUE D'ENSEMBLE REGIONALE : EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS AU MOYEN-ORIENT ET EN AFRIQUE DU NORD

2020



Cette publication a été réalisée avec le soutien financier d'Irish Aid, de Sida - Agence suédoise pour le Développement International et la Coopération - et la Fondation Oak.

Les avis exprimés dans ce rapport sont exclusivement ceux d'ECPAT International. Le soutien des donateurs n'a pas valeur d'approbation des avis exprimés dans ce rapport.

Cette publication a été rédigée par:  
**Zina Khoury and Sirsa Qursha**

Avec l'aide de:  
**Mark Kavenagh, Mark Capaldi and Andrea Varrella**

ECPAT International souhaiterait remercier le bureau régional de l'UNICEF Moyen-Orient Afrique du Nord et le Bureau international des droits des enfants pour leur soutien dans la relecture de ce rapport.

Design, illustration et mise en page par:  
**Manida Naebklang**

Des extraits de cette publication peuvent être reproduits avec l'autorisation préalable d'ECPAT en mentionnant impérativement l'auteur de la publication et ECPAT International. Une copie de toute publication de ces extraits doit être fournie à ECPAT, le cas échéant

**Mention à apposer:**

ECPAT International. (2020). Vue d'ensemble Régionale : Exploitation sexuelle des enfants au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.  
Bangkok : ECPAT International.

© ECPAT International, 2020

Publié par :

**ECPAT International**

328/1 Phaya Thai Road, Ratchathewi,  
Bangkok, 10400 Thailand

Tel: +662 215 3388 | [www.ecpat.org](http://www.ecpat.org) | [info@ecpat.org](mailto:info@ecpat.org)

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
	RAISONS ET METHODOLOGIE	2
<b>2</b>	<b>FACTEURS DE RISQUES DE L'EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS</b>	<b>4</b>
	PAUVRETE ET INEGALITES ÉCONOMIQUES	5
	LACUNES DANS L'ENREGISTREMENT DES NAISSANCES	7
	ENFANTS NON SCOLARISES ET INEGALITES D'ACCES A L'ÉCOLE	9
	ÉDUCATION PERTURBEE PAR LE CONFLIT	12
	TRAVAIL DES ENFANTS	12
<b>3</b>	<b>PROBLEMES URGENTS DANS LA REGION</b>	<b>15</b>
	DISCRIMINATIONS SUR LA BASE DU GENRE	15
	CAS SPECIAUX	15
	NORMES DE GENRE ETABLIES	18
	BLAMER LA VICTIME	19
	CRISES HUMANITAIRES	20
<b>4</b>	<b>MANIFESTATIONS DE L'EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS</b>	<b>24</b>
	EXPLOITATION DES ENFANTS DANS LA PROSTITUTION	24
	EXPLOITATION DES ENFANTS EN LIGNE	25
	TRAFIC D'ENFANTS A DES FINS SEXUELLES	28
	EXPLOITATION SEXUELLE D'ENFANTS DANS LES VOYAGES ET LE TOURISME	32
	MARIAGE D'ENFANTS, PRECOCE ET FORCE	34
<b>5</b>	<b>ACTION REGIONALE CONTRE L'EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS</b>	<b>40</b>
	ACTIONS REGIONALES	40
	LEGISLATION	42
	INITIATIVES NATIONALES	44
	COMBATTRE LES TABOUS	44
<b>6</b>	<b>RECOMMANDATIONS</b>	<b>46</b>
	<b>ACRONYMES</b>	<b>52</b>

La région MENA –Moyen-Orient Afrique du Nord – est hétérogène. D’un côté: de riches nations exportatrices de pétrole dans le Golfe Persique, de l’autre, des pays parmi les plus pauvres et les moins développés au monde, comme le Soudan et le Yémen. En 2018, la région compte 447,89 millions d’habitants. 155,6 millions, sont des enfants.<sup>1</sup> Malgré des taux de fertilité en baisse, la population régionale devrait atteindre un milliard de personnes en 2100, mettant à l’épreuve une infrastructure déjà en grande difficulté, les logements, le système d’assainissement, l’éducation, la santé mais aussi l’emploi.<sup>2</sup> Selon un rapport de la Banque mondiale, la région fait face à de nombreux défis qui affectent son développement économique.<sup>3</sup> En plus de la violence et des conséquences de la guerre dont souffrent plusieurs pays (comme le risque pour toute une génération d’enfants dans certains pays de ne pas pouvoir aller à l’école en raison de la fragilité de la situation, de conflits et de la violence), la région pâtit de réformes lentes, de l’augmentation de la dette et de taux de chômage élevés, surtout chez les jeunes et les femmes.<sup>4</sup>

En plus de multiples défis politiques économiques et démographiques, la région est dévastée par des conflits armés dans six pays : l’Irak, la Libye, l’état de Palestine, le Soudan, la Syrie et le Yémen. La région MENA a le plus fort besoin d’aide humanitaire au monde avec deux pays en état d’urgence absolue : la Syrie et le Yémen. Le niveau d’urgence 3 a été établi pour ces deux pays qui font face à des difficultés de longue durée.<sup>5</sup>

Faire évoluer les droits des enfants et leur protection dans des zones de conflit et d’instabilité est difficile car les populations sont souvent déplacées (à l’intérieur et à l’extérieur des frontières) en raison de la gravité de la crise, du manque de financement, de moyens de protection fragmentés et réduits et de capacités professionnelles limitées. D’après le

bureau de Coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA), 244 millions de dollars ont été récoltés en juin 2019 pour financer l’aide humanitaire au Yémen (113,8 millions), la crise syrienne en Syrie, au Liban, en Jordanie et en Turquie (72,8 millions), Irak (45,3 millions) et l’État de Palestine (12,4 millions).<sup>6</sup>

Répondre au problème de l’exploitation sexuelle relève du droit des enfants et de la protection des activités. Mais comme les systèmes d’aide sociale sont fragilisés dans ces pays, apporter des solutions pour mettre un terme à l’exploitation sexuelle des enfants y est très peu priorisé. D’un point de vue légal, tous les pays de la région ont ratifié la Convention relative aux droits de l’enfant des Nations Unies (CIDE), et la plupart ont aussi officiellement ratifié son Protocole facultatif concernant la vente d’enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (OPSC). Cependant, la législation nationale dans de nombreux pays du MENA ne reflète pas, de manière exhaustive, ces conventions et l’intention des lois internationales rattachées à celles-ci.<sup>7</sup> Dans les faits, plusieurs pays ont des dispositions dans leur législation nationale en contradiction avec les normes internationales qu’ils ont pourtant ratifiées, comme la criminalisation des enfants qui sont des victimes d’exploitation sexuelle.<sup>8</sup> Par ailleurs, les pays qui ont pris des mesures pour changer leur code pénal et mettre en place des dispositions contre l’exploitation sexuelle des enfants, comme le Maroc, le Koweït et Oman, sont lents à les mettre en oeuvre.<sup>9</sup> En analysant la définition de l’exploitation sexuelle des enfants (ESE) dans les législations nationales des pays de la région, ECPAT International remarque que les pays du MENA donnent différentes définitions de cette notion. Nombre d’entre eux donnent une définition générale et non spécifique pour chaque manifestation de ce crime.<sup>10</sup>

1. UNICEF. (2019). *La situation des enfants dans le monde 2019*. 195.

2. McKee, M., Keulertz, M. et autres (2017, octobre), *Facteurs démographiques et économiques matériels dans la région MENA*. Architecture régionale du Moyen-Orient et de l’Afrique du Nord.

3. La Banque mondiale. (2018, octobre). *Vue d’ensemble : Moyen-Orient et Afrique du Nord*. Le Groupe de la Banque mondiale

4. *Ibid.*

5. UNICEF. (2019, décembre). *Moyen-Orient et Afrique du Nord : Exigences du Bureau régional pour 2020*.

6. UNOCHA. (2019, juin). *Moyen-Orient et Afrique du Nord : fonds humanitaires communs*.

7. ECPAT International. (2016, juin). *Étude mondiale sur l’exploitation sexuelle des enfants dans les voyages et le tourisme : Rapport régional : Moyen-Orient et Afrique du Nord*. Bangkok: ECPAT International.

8. *Ibid.*

9. *Ibid.*

10. *Ibid.*

Enfin, un manque de données fiables sur les droits de l'enfant en général et sur l'exploitation sexuelle des enfants en particulier, dans de nombreux pays du MENA, empêche de comprendre les différents problèmes auxquels font face les enfants et entrave par conséquent les efforts visant à reconnaître et à résoudre cette question. Les crises en cours dans un pays ont un impact sur l'urgence et l'efficacité des réponses aux infractions graves ; ces crises impactent aussi la disponibilité des données, des statistiques et des preuves. Dans ces récents constats à propos de l'Arabie Saoudite,<sup>11</sup> du Qatar,<sup>12</sup> des Émirats Arabes Unis<sup>13</sup> et de l'Irak,<sup>14</sup> le Comité des droits de l'enfant a exprimé des préoccupations similaires au sujet du manque de systèmes, de mécanismes, de politiques pour collecter des données désagrégées qui peuvent servir à évaluer les progrès accomplis dans le domaine des droits de l'enfant.

En outre, instabilité et conflit ont contribué à encore affaiblir les systèmes de collecte de données déjà fragiles et déficients.<sup>15</sup> Les conflits armés, le manque d'aptitudes professionnelles, et l'accès limité aux organisations internationales et aux Nations Unies pour les pays affectés par des conflits, comme la Libye, exacerbent la rareté des données. Les troubles prolongés dans ces zones font que répondre aux engagements, les mettre en place, signaler les problèmes liés à la protection des enfants, devient souvent extrêmement difficile.<sup>16</sup>

## RAISONS ET METHODOLOGIE

Cette présentation régionale de l'exploitation sexuelle des enfants au MENA consolide les données pertinentes existantes pour établir une cartographie du contexte, des facteurs de risques, des problèmes spécifiques de la région, des réponses et des manquements dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants. En plus

de fournir au public, un résumé et une analyse de la situation de l'exploitation sexuelle des enfants au MENA, ce rapport servira également comme outil de sensibilisation mettant en lumière les bonnes pratiques des gouvernements et des autres acteurs. Il identifie aussi les opportunités qui permettraient l'amélioration de la situation.

La Vue d'ensemble régionale sera utile pour guider le développement de la stratégie d'ECPAT afin de sensibiliser sur l'exploitation sexuelle des enfants au MENA sur la base de preuves et d'engager les organisations membres et les différents acteurs dans l'effort de prévention et de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants dans la région. Cette présentation régionale est basée sur l'examen complet d'un dossier de données secondaires et de la littérature portant sur 19 pays incluant l'Algérie ; le Bahreïn ; Djibouti ; l'Égypte ; l'Irak ; la Jordanie ; le Koweït ; le Liban ; la Libye ; le Maroc ; Oman ; le Qatar ; l'Arabie Saoudite ; l'état de Palestine ; le Soudan ; la République arabe syrienne ; la Tunisie ; les Émirats arabes unis ; et le Yémen. Les preuves recueillies et analysées comprennent des travaux de recherches, des reportages, des rapports publiés par des ONG internationales et nationales, par des universités, des rapports des Nations Unies, notamment les rapports des États parties et les conclusions du Comité des droits de l'enfant et des Rapporteurs spéciaux.

En outre, l'équipe de chercheurs a interviewé des experts de la région et des partenaires d'ECPAT afin d'affiner le cadre de la vue d'ensemble régionale mais aussi de tirer les leçons des expériences de ces partenaires quant à la manière de traiter le problème de l'exploitation sexuelle des enfants au MENA. La Présentation Régionale comprend un examen des principaux facteurs de risque dans

11. Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE). (2016, octobre). *Observations finales sur les troisième et quatrième rapports périodiques combinés de l'Arabie saoudite. Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE).*

12. Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE). (2017, juin). *Observations finales sur les troisième et quatrième rapports périodiques combinés du Qatar. Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE).*

13. Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE). (2015, octobre). *Observations finales sur le deuxième rapport périodique des Émirats arabes unis. Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE).*

14. Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE). (2015, mars). *Comité des droits de l'enfant des Nations unies : Observations finales sur les deuxième à quatrième rapports périodiques combinés de l'Irak. Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE).*

15. UNICEF. (n.d.). *Programme : Protection de l'enfance.* New York : UNICEF.

16. UNICEF. (2017, septembre). *Protéger les droits de l'enfant dans les situations humanitaires.*

l'exploitation sexuelle des enfants dans la région, dans le chapitre suivant.

Le chapitre 3 décrit en détails quatre questions urgentes liées à l'exploitation sexuelle des enfants qui sont préoccupantes dans la région, notamment l'impact de la crise humanitaire et la discrimination.

Alors que la rareté des données et des statistiques disponibles sur la portée et la prévalence des différentes formes d'exploitation sexuelle des enfants ont été parmi les principaux défis de cette vue d'ensemble régionale, le chapitre 4 s'efforce de présenter les données disponibles et les liens fondés sur des preuves entre les facteurs de risque identifiés et la vulnérabilité des enfants face à l'exploitation sexuelle.

Les données disponibles sur les différentes formes d'exploitation sexuelle des enfants dans la région comprennent des sections sur l'exploitation sexuelle des enfants en ligne (OCSE), l'exploitation sexuelle dans les voyages et le tourisme (SECTT), l'exploitation des enfants dans la prostitution, les mariages d'enfants, mariages précoces et mariages forcés (CEFM), enfin la vente et le trafic d'enfants à des fins sexuelles.

Le chapitre 5 présente des exemples sélectionnés de

programmes, initiatives ou interventions émanant de plusieurs pays dans la région. Enfin, le chapitre 6 présente les principales recommandations pour la prévention et la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants.

A travers ce rapport, les auteurs ont employé la terminologie et les définitions relatives au thème de l'exploitation sexuelle des enfants recommandé par le guide de terminologie pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels.<sup>17</sup>

---

17. Groupe de travail inter institutions sur l'exploitation sexuelle des enfants. (2016). *Directives terminologiques pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels*. Bangkok: ECPAT International and ECPAT Luxembourg.

Ce chapitre met en lumière les caractéristiques déterminantes qui influent sur la vulnérabilité des enfants face à l'exploitation sexuelle (ESE) au MENA en examinant le contexte dans lequel ils vivent. Comprendre les multiples facteurs qui entrent en jeu dans l'exploitation et la protection des enfants, ouvre la voie à une compréhension globale du problème et, par conséquent, à l'élaboration de recommandations et interventions solides pour s'attaquer aux causes profondes de ses diverses manifestations.

En examinant les éléments de la protection et du bien-être des enfants ; la stabilité politique, les services importants et accessibles (tels que la santé et l'éducation), un système juridique rigoureux, l'égalité et l'emploi, on se rend compte que tous ces éléments sont fondamentaux et essentiels pour le bien-être des enfants et leur protection contre les abus et l'exploitation. Au contraire, les contextes caractérisés par la discrimination, la grande pauvreté, les conflits armés et l'instabilité politique, perturbent les efforts et les structures nécessaires à la protection des enfants et à la promotion de leur bien-être.<sup>18</sup>

Malheureusement, l'instabilité, les troubles politiques, les difficultés économiques sont quelques-uns des éléments récurrents qui définissent le contexte de nombreux pays du MENA. Comme l'a déclaré l'ONG marocaine MENARA dans son document intitulé « Facteurs démographiques et économiques matériels dans la région MENA »,<sup>19</sup> la région est l'un des endroits du monde qui se transforme le plus rapidement politiquement, économiquement, démographiquement et au point de vue environnemental, ce qui exerce une pression constante sur les gouvernements et les organisations pour qu'ils s'attaquent aux inégalités et aux défis liés à ces transformations, notamment celles qui touchent les enfants de la région.

En termes de bien-être et de protection de

l'enfance, le programme de protection de l'enfant de l'UNICEF au MENA constate avec inquiétude que même dans les pays où il n'y a pas de conflit, il y a une forte prévalence des taux de violence contre les enfants dans la région ( mariages d'enfants, mutilation génitale féminine, châtement corporel, violence sexuelle, violence basée sur le genre, sur lesquels nous reviendrons plus longuement dans les prochains chapitres de notre rapport).<sup>20</sup> Des préoccupations supplémentaires sont soulevées concernant la violence et l'exploitation dont sont victimes de nombreux enfants réfugiés et migrants, en particulier ceux qui voyagent sans être accompagnés. En ce qui concerne les systèmes nationaux de protection de l'enfance, l'Unicef explique que :

**“Globalement, le financement public des systèmes et services de protection de l'enfance reste insuffisant dans tous les pays du MENA. Les infrastructures et les ressources humaines de l'aide sociale sont limitées souvent en sous-effectif avec des moyens et des capacités insuffisants, ce qui entrave la disponibilité de services de haute qualité à l'échelle nationale”.**<sup>21</sup>

La complexité pour identifier et mesurer les violences sexuelles contre les enfants ; l'énorme tabou qui pèse sur les discussions autour de cette question dans les milieux conservateurs ; et le manque de données fiables sur les violences sexuelles contre les enfants au MENA, nécessitent de se pencher de manière approfondie sur la question pour analyser et comprendre le problème. Selon ECPAT, les enfants qui vivent ou souffrent de la pauvreté, de l'exclusion sociale, de manque d'opportunités dans le domaine scolaire et de la formation professionnelle, ou encore de discrimination raciale, sont souvent les plus susceptibles d'être forcés à l'exploitation sexuelle.<sup>22</sup> Tous ces phénomènes sont présents dans différents contextes et sous différentes formes dans les pays de la région MENA. Les chapitres suivants explorent certaines des principales vulnérabilités qui affectent les enfants dans la région. La compréhension de ces facteurs de risque peut également indiquer

18. Voir par exemple l'UNICEF. (octobre 2017). *Prévenir et répondre à la violence contre les enfants et les adolescents - Théorie du changement. Annexe B. 46. New York : UNICEF.*

19. McKee, M., Keulertz, M. et al. (2017, octobre). *Facteurs démographiques et économiques matériels dans la région MENA. Architecture régionale du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.*

20. UNICEF. (n.d.). *Programme : Protection de l'enfance.* New York: UNICEF.

21. *Ibid.*

22. ECPAT International. (2016, Mars). *Pouvoir, Impunité et Anonymat : Comprendre les forces qui alimentent la demande d'exploitation sexuelle des enfants.* Bangkok: ECPAT International

l'existence et l'étendue de l'exploitation sexuelle des enfants.

## PAUVRETE ECONOMIQUE ET INEGALITES

Alors qu'il est établi que l'exploitation peut avoir lieu dans toutes les classes sociales, la pauvreté est un facteur de risque critique et sans ambiguïté dans l'exploitation sexuelle des enfants.<sup>23</sup> C'est un cercle vicieux dans lequel la pauvreté mène à la marginalisation des enfants. Ainsi, on leur refuse l'accès à des besoins essentiels comme la santé ou l'éducation. La marginalisation, le manque de services et d'éducation pourraient alors conduire au travail forcé des enfants et à d'autres situations de maltraitance, violence et exploitation.<sup>24</sup> La pauvreté est également une cause fondamentale de la traite des enfants, et lorsqu'elle est associée à l'exclusion ou à des conflits, elle force beaucoup de familles et enfants à migrer. Elle pourrait même contribuer à séparer les enfants de leurs familles, car les parents

migrent à la recherche d'un emploi et d'un salaire qui pourraient leur offrir des opportunités, laissant leurs enfants sans surveillance, vulnérables face aux risques, notamment d'exploitation sexuelle.<sup>25</sup>

La région MENA se caractérise par une grande hétérogénéité des revenus et des richesses allant des riches pays exportateurs de pétrole aux pays les plus pauvres et les moins développés du monde. En outre, la région tend à avoir une structure sociale double, avec un groupe extrêmement riche au sommet et un groupe beaucoup plus pauvre et nombreux à la base.<sup>26</sup>

L'éradication de la pauvreté et de la faim est l'objectif numéro 1 parmi les objectifs de Développement Durable qui sont un appel universel à l'action pour mettre fin à la pauvreté, protéger la planète et s'assurer que tout le monde vive en paix et dans la

prospérité.<sup>27</sup> Durant les deux dernières décennies, la pauvreté dans le monde a été réduite de plus de moitié. Cependant, dans le monde arabe, ce n'est pas le cas.<sup>28</sup> Les hauts niveaux de troubles politiques et les conflits dans la région ont renversé les avancées acquises en termes de réduction de la pauvreté.

Malgré l'optimisme qui a suivi les soulèvements du printemps arabe en 2011, de nombreux pays de la région comme l'Égypte et la Tunisie accusent en fait une augmentation de leur taux de pauvreté. En 2015, l'UNICEF a constaté un taux de pauvreté en Égypte qui atteint 27.8%, avec plus de 10 millions d'enfants vivant dans des conditions de nombreuses privations avec un manque d'accès aux services et aux systèmes d'aide.<sup>29</sup> Selon un rapport de l'UNICEF (2018) concernant les "Enfants dans l'état de Palestine", plus d'une famille palestinienne sur trois vit en dessous du seuil de pauvreté, et un peu plus de la moitié de la population a besoin d'aide humanitaire directe.<sup>30</sup>

Dans une étude récente sur la pauvreté des enfants dans le monde arabe, l'UNICEF a examiné la pauvreté multidimensionnelle<sup>31</sup> dans 11 pays de la région ; l'Algérie, les Comores, l'Égypte, l'Irak, la Jordanie, la Mauritanie, le Maroc, l'état de Palestine, le Soudan, la Tunisie et le Yémen. 118 millions d'enfants résident dans les pays évalués, soit près de 70% des enfants qui vivent dans la région. Les résultats ont révélé que dans ces pays, 1 enfant sur 4 (29,3 millions d'enfants) souffre d'extrême pauvreté et près de la moitié de tous les enfants qui ont participé à l'étude souffrent de pauvreté modérée (44,1%).<sup>32</sup>

Le Soudan qui compte 19 millions d'enfants, présente la plus forte incidence à la fois de pauvreté modérée et de pauvreté extrême parmi les pays évalués. 14 millions d'enfants y souffrent de pauvreté extrême. 9 enfants sur 10 souffrent de pauvreté modérée.<sup>33</sup>

23. *Ibid.*

24. UNICEF. (2006). *Fiches d'information sur la Protection de l'Enfant*. New York: UNICEF.

25. Organisation internationale pour les migrations. (2013). *Enfants en mouvement*.

26. 26 Facundo, A., Assouad, L., Piketty, T. (2018, 13 août). *L'inégalité au Moyen-Orient*.

27. Nations Unies. (2015). *Objectifs de développement durable*. New York : NATIONS UNIES.

28. Brookings. (2016, février). *La persistance de la pauvreté dans le monde arabe*. Washington : Brookings Institution.

29. UNICEF. (2017). *Rapport annuel 2017: Égypte*. New York: UNICEF.

30. UNICEF. (2018, Novembre). *Enfants dans l'Etat de Palestine*. New York: UNICEF.

31. La pauvreté multidimensionnelle fait référence à des privations multiples au niveau du ménage et des individus, pas seulement en ce qui concerne les revenus mais aussi en termes de santé, d'éducation et de niveau de vie. Voir par exemple PNUD. (2019). *Index de la pauvreté multidimensionnelle*.

32. UNICEF. (n.d.). *Pauvreté des enfants dans les pays arabes: Rapport analytique de 11 pays*. New York: UNICEF.

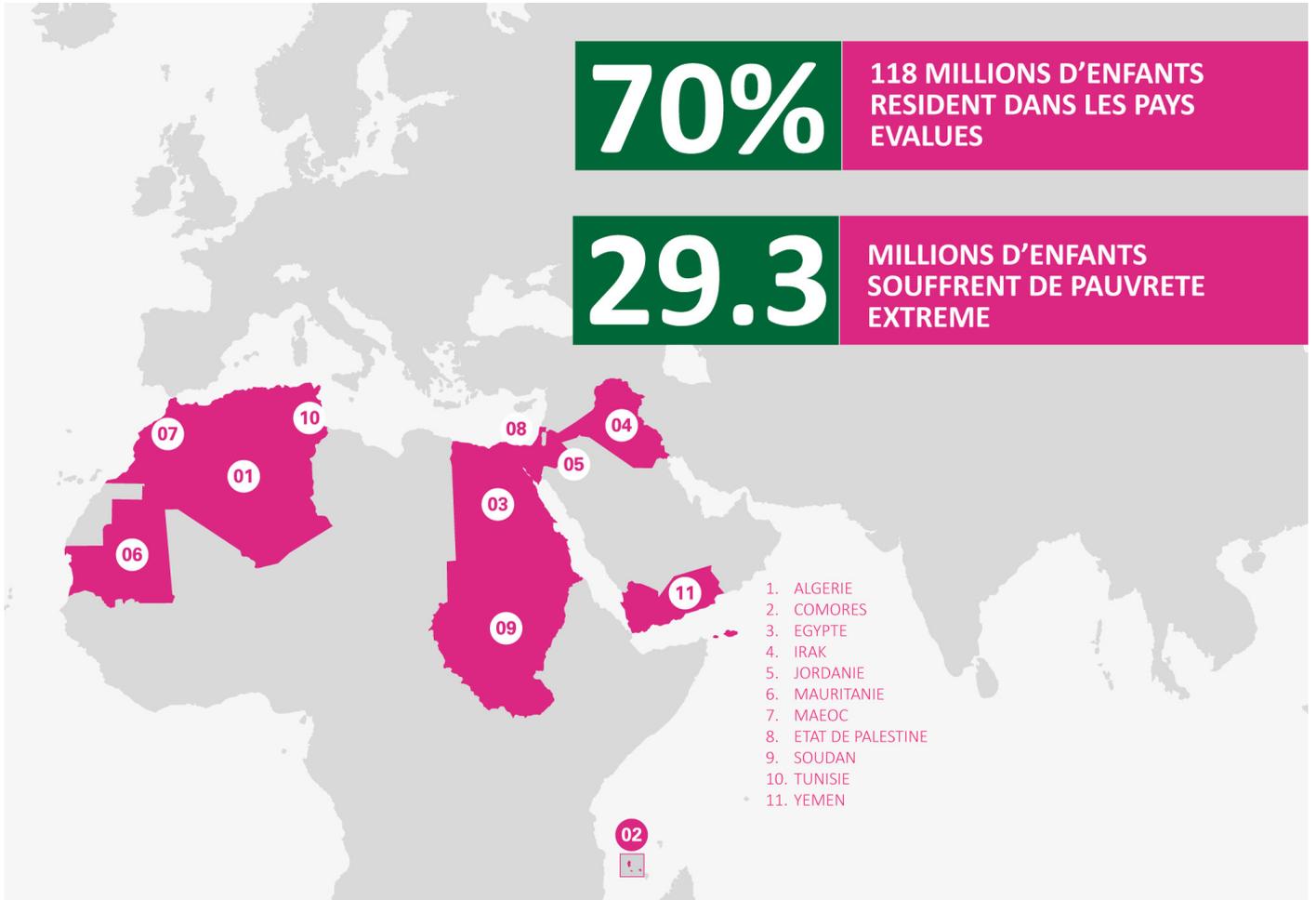
33. *Ibid.*

**70%**

**118 MILLIONS D'ENFANTS  
RESIDENT DANS LES PAYS  
EVALUES**

**29.3**

**MILLIONS D'ENFANTS  
SOUFFRENT DE PAUVRETE  
EXTREME**



## LACUNES DANS L'ENREGISTREMENT DES NAISSANCES

L'Article 7 de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies (CIDE) stipule que chaque enfant a droit à une nationalité et à l'enregistrement de sa naissance.<sup>34</sup> Selon l'UNICEF, l'enregistrement des naissances garantit une reconnaissance légale et facilite la sauvegarde des droits des enfants ainsi que la surveillance des violations des droits des enfants.<sup>35</sup> L'absence d'enregistrement officiel par l'État rend les enfants extrêmement vulnérables à toute une série d'atteintes à leurs droits ; comme le fait de se voir refuser l'accès aux soins ou à l'éducation ou encore la vulnérabilité face au travail des enfants, au mariage précoce et à la traite des enfants – qui sont tous des facteurs de risque d'exploitation sexuelle.<sup>36,37</sup>

Sur la base d'études démographiques et sanitaires conduites par l'UNICEF, d'enquêtes par grappes à indicateurs multiples, de sondages nationaux représentatifs, de recensements et des systèmes de registres de l'État civil entre 2010 et 2016 ;<sup>38</sup>, globalement la région a un taux officiel d'enregistrement des naissances de 92% pour les enfants âgés de moins de 5 ans.

Bien que la région présente un taux d'enregistrement de naissances élevée par rapports à d'autres régions, il existe des disparités entre communauté rurales et urbaines, selon les mêmes données. Le taux d'enregistrement atteint les 96% dans les communautés urbaines contre 87% dans les communautés rurales, soulignant ainsi davantage les vulnérabilités des enfants dans les zones rurales. De fortes écarts existent aussi entre les pays; l'Étude Démographique et de Santé au Yémen en 2013 révèle que le taux d'enregistrement total des enfants dans le pays est seulement de 31% avec des taux tombant à 17% dans le quintile le plus pauvre.<sup>39</sup>

En temps de guerre et de conflit, les difficultés pour enregistrer les naissances sont aggravées. Selon un

rapport de l'UNICEF, la majorité des pays ayant un taux d'enregistrement de moins de 40% sont soit touchés par la guerre, soit extrêmement pauvres ou les deux à la fois.<sup>40</sup> Un exemple de la difficulté d'enregistrer les naissances: les Syriens et les réfugiés syriens. La fermeture et la destruction de nombreux bureaux d'état civil en Syrie ont affecté la capacité des civils à recevoir des certificats de mariage et de naissance.

34. Assemblée Générale des UN. (1989). *Convention relative aux droits de l'enfant*. Article 7. HCDH.

35. UNICEF. (2017, Décembre). *Enregistrement des naissances*. New York : UNICEF.

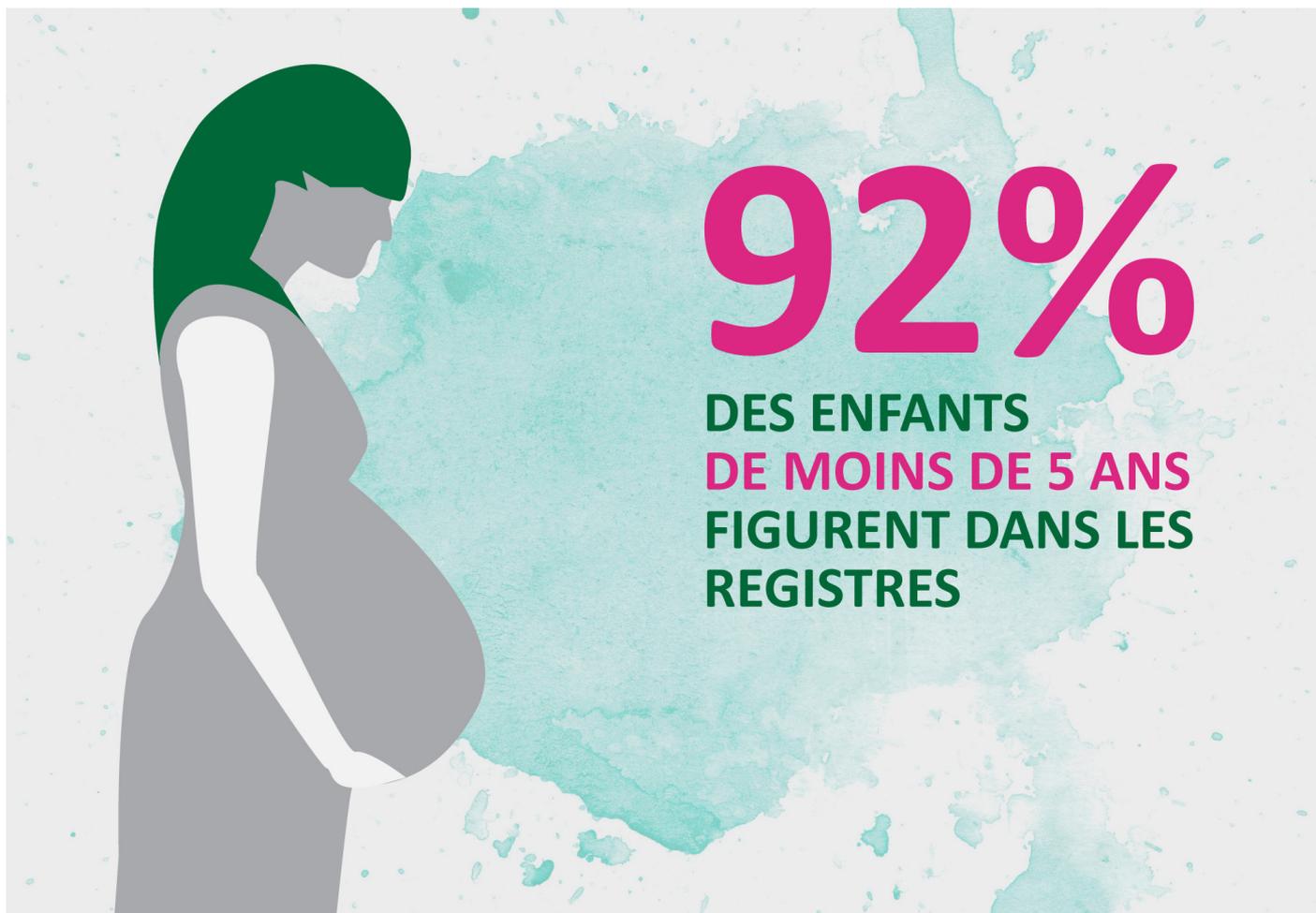
36. Plan International (2009). *Compter Chaque Enfant : Le droit à l'enregistrement des naissances*. Woking UK : Plan International.

37. UNICEF. (2017, Décembre). *Enregistrement des naissances*. New York : UNICEF.

38. *Ibid.*

39. *Ibid.*

40. UNICEF. (2007). *Innocenti Insight : Enregistrement des Naissances et Conflit armé*. UNICEF Centre de recherche Innocenti.



laissant ainsi beaucoup de familles déplacées à l'intérieur du pays sans documents officiels.<sup>41</sup> Les familles qui ont perdu leurs documents font face à la difficulté de les faire rééditer car tous les registres ne sont pas conservés numériquement. En outre, le rapport explique que les Syriens réfugiés dans les pays voisins ont des difficultés à faire éditer leur certificat de naissance, soit par manque de documents prouvant le mariage, soit par manque de connaissance des procédures d'enregistrement ou en raison de coûts prohibitifs. Ces obstacles peuvent mener les réfugiés à recourir à des mécanismes d'adaptation risqués tels que l'achat de documents falsifiés, qui peuvent les exposer à des risques, notamment d'exploitation.<sup>42</sup>

Avec l'aide du HCR, des mesures positives ont été mises en œuvre pour soutenir la communauté syrienne réfugiée en Jordanie, au Liban et en Turquie. En Jordanie, les réfugiés syriens peuvent utiliser leur Certificat de Demandeurs d'Asile du HCR, pour remplacer le certificat de naissance,<sup>43</sup> et au Liban, les coûts ont été réduits et supprimés pour les réfugiés syriens qui n'ont pas réussi à enregistrer leurs enfants, nés dans le pays entre janvier 2011 et février 2018, dans la période légale d'un an.<sup>44</sup> Cependant, cela reste encore une difficulté pour les communautés déplacées et réfugiées. Dans le cas de la Libye, il y a un manque total de données disponibles sur les différents indicateurs de protection des enfants, l'enregistrement des

41. Clutterbuck, M., Cunial, L. et al. (2018, Février). *Établir une identité légale pour les syriens déplacés*. Centre d'Études sur les Réfugiés.

42. *Ibid.*

43. *Ibid.*

44. HCR. (2018, Aout). *Le Liban assouplit les règles d'enregistrements des naissances pour les réfugiés syriens*. HCR.

naissances en est un,<sup>45</sup> ce qui montre à quel point les enfants sont vulnérables à une multitude de problèmes liés à leur protection.

Un autre important facteur de risque mis en lumière par le HCR, stipule que les enfants sans enregistrement officiel sont particulièrement vulnérables à la traite des enfants puisqu'ils sont davantage susceptibles de migrer et de voyager de manière illégale ou informelle.<sup>46</sup> Selon le HCR, les enfants réfugiés dans certaines sous-régions du MENA participent à des mouvements migratoires et à des voyages mixtes et sont donc exposés au risque d'être sexuellement ou économiquement exploités, victimisés, traités ou vendus.<sup>47</sup> Ainsi, garantir l'enregistrement officiel des naissances des enfants réfugiés a un immense impact sur leur protection.

En outre, le fait de ne pas enregistrer officiellement et rigoureusement les naissances d'enfants rend les filles particulièrement vulnérables au mariage précoce. La falsification de l'âge en raison d'incohérences dans l'enregistrement des certificats de naissance expose les filles à un risque accru de mariage précoce.<sup>48</sup> Elles deviennent plus susceptibles d'être mariées à un âge plus jeune. Ainsi, le renforcement des lois pour enregistrer les naissances a toute une série d'implications en matière de protection. Dans certains cas, les lois et les politiques d'enregistrement des naissances devraient être revues afin que les États garantissent un processus d'enregistrement accessible, sans discrimination à l'égard des enfants nés hors mariage ou de ceux dont les parents ne possèdent pas leurs propres papiers d'identité. Les frais d'enregistrement des naissances et la longueur des procédures peuvent également constituer des obstacles supplémentaires.<sup>49</sup>

## ENFANTS NON SCOLARISÉS ET INÉGALITÉS D'ACCÈS À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ

L'éducation et la protection de l'enfance sont profondément interdépendantes.<sup>50</sup> Si l'éducation est un droit fondamental de l'enfant inscrit dans un certain nombre de déclarations et de conventions, notamment la CDE (en particulier l'article 28)<sup>51</sup> et la Convention relative au statut des réfugiés, la protection des enfants est une condition pour garantir leur bien-être et leur développement. L'accès à une éducation holistique, de qualité et inclusive dans n'importe quel contexte renforce l'autonomie des enfants, quelle que soit leur race, leur genre, leur origine ethnique et leur permet de poursuivre concrètement leurs objectifs et d'atteindre leur potentiel. Les écoles peuvent également jouer un rôle important en permettant le lien entre les enfants et l'aide sociale ainsi que les autres formes de soutien institutionnel. Par conséquent, le fait d'aller à l'école et d'aller au bout de sa scolarité contribuent au développement, à l'engagement et à la résilience des enfants, et même au-delà à leur protection et à l'accomplissement de leurs droits.<sup>52</sup>

La plupart des pays de la région MENA ont fait des progrès significatifs en matière de scolarisation des enfants, d'assiduité des élèves et d'achèvement des études dans le cadre des engagements liés aux objectifs du Millénaire pour le développement. Selon une analyse exhaustive sur l'éducation dans la région réalisée par l'UNICEF et l'Institut de statistique de l'UNESCO,<sup>53</sup> qui regroupe neuf études nationales sur les enfants non scolarisés de la région MENA (Algérie, Djibouti, Égypte, Irak, Jordanie, Maroc, Soudan, Tunisie et Yémen). Ces pays ont vu leur taux de scolarisation s'améliorer tant au niveau du primaire que du premier cycle du secondaire. Des progrès remarquables dans la scolarisation

45. UNICEF. (n.d.). *Profils de pays: Libye*. New York : UNICEF.

46. HCR. (2014). *Protection des enfants réfugiés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord*. HCR.

47. Ibid.

48. ECPAT International and Plan International. (2015, Octobre). *Rapport Thématique : Abus sexuel non reconnu et Exploitation d'enfants dans les mariages d'enfants, précoces ou forcés*. Bangkok : ECPAT International.

49. Voir par ex. UNICEF. (2013). *Le Droit de chaque enfant à la naissance. Inégalités et tendances en matière d'enregistrement des naissances*. New York : UNICEF. Plan International. (2009). *Compter chaque enfant. Le Droit à l'enregistrement des naissances*. Surrey, UK : Plan International.

50. Save the Children. (n.d.). *Éducation et stratégie de protection des enfants 2014 - 2016*. Toronto : Save the Children Canada.

51. Assemblée générale des Nations Unies (1989). *Convention relative aux droits de l'enfant*. Article 28. HCDH.

52. Save the Children. (n.d.). *Éducation et stratégie de protection des enfants 2014 - 2016*. Toronto : Save the Children Canada.

53. Initiative pour les enfants non scolarisés. (2014, Octobre). *Rapport Régional : A propos des enfants non scolarisés*. New York : UNICEF.

des enfants en âge d'aller à l'école primaire ont été réalisés à Djibouti, au Maroc et au Yémen.

Le rapport de 2019 de l'UNICEF sur la situation des enfants dans le monde corrobore ces données. Le pourcentage d'enfants non scolarisés en âge de fréquenter le premier cycle du secondaire en 2019 dans la région MENA étant de 12 % pour les garçons et de 15 % pour les filles. Ces deux chiffres sont légèrement inférieurs à la moyenne mondiale, qui est de 15 % pour les hommes et de 16 % pour les femmes.<sup>54</sup>

Toutefois, si des progrès ont été réalisés, l'exclusion scolaire reste un défi majeur dans la région. L'exclusion des enfants est associée à des inégalités fondées sur le sexe, la richesse des ménages et leur localisation. La réduction de l'écart entre les sexes par l'augmentation de la participation des filles, tant au niveau de l'école primaire que du premier cycle du secondaire, a été enregistrée, mais de nombreux pays continuent à favoriser la participation des garçons.<sup>55</sup> Les disparités fondées sur la richesse sont également élevées dans plusieurs pays de la région MENA, comme la Tunisie (19% des enfants du premier cycle de l'enseignement secondaire appartenant au quintile le plus pauvre de la population sont non scolarisés contre seulement 1 % du même groupe d'âge dans le quintile le plus riche) et le Soudan (42 % des enfants des ménages les plus pauvres contre seulement 3 % des enfants des ménages les plus riches),<sup>56</sup> soulignant ainsi davantage la vulnérabilité des enfants dans les communautés rurales. L'inégalité d'accès à l'éducation et la qualité de l'éducation sont des défis majeurs pour la scolarisation des enfants et l'achèvement de leurs études. Les taux les plus élevés d'abandon scolaire dans l'enseignement primaire ont été enregistrés dans les pays les plus pauvres de la région, avec des risques supplémentaires pour les enfants des communautés rurales. Le taux d'abandon scolaire chez les enfants en âge de fréquenter le premier cycle du secondaire était particulièrement élevé dans un

quart des pays de la région MENA. Selon le rapport, parmi les enfants en âge d'être en premier cycle de secondaire, au moins un sur quatre n'était toujours pas scolarisé en 2012, les niveaux d'exclusion les plus élevés étant enregistrés à Djibouti, au Soudan et au Yémen<sup>57</sup>

En outre, un mauvais environnement scolaire, qui implique des châtiments corporels, de la violence et des brimades, est un autre facteur important d'échec et d'abandon scolaire des enfants dans la région.<sup>58</sup> La violence comme moyen de discipline à la maison et à l'école est largement acceptée dans de nombreux pays de la région MENA, mettant en péril la sécurité des enfants et contribuant à leur vulnérabilité face à de multiples facteurs de risque, dont l'exploitation. Les écoles ont la capacité de constituer un mécanisme de protection lorsque les enfants vivent dans un environnement sûr. C'est-à-dire dans lequel ils peuvent se développer de manière structurée, être soutenus (en particulier dans les moments de stress), avoir accès à des adultes de confiance et acquérir des compétences clés qui contribueraient à les sensibiliser davantage à leurs droits et à les rendre autonomes.<sup>59</sup> La violence institutionnelle fait diminuer les possibilités pour les écoles de réduire la vulnérabilité des enfants, y compris à l'égard de l'exploitation sexuelle des enfants.

Selon les données les plus récentes publiées par l'UNESCO en 2018, on estime que dans les États arabes, il y avait 15 980 545 enfants, adolescents et jeunes non scolarisés en âge de fréquenter l'école primaire et secondaire.<sup>60</sup> En Afrique du Nord, le chiffre était inférieur, mais il y avait tout de même 7 808 937 enfants, adolescents et jeunes en âge de fréquenter l'école primaire et secondaire non scolarisés.<sup>61</sup> En 2016, on estimait également que dans la région MENA, 10,7 millions d'enfants risquaient d'abandonner l'enseignement primaire ou le premier cycle du secondaire.<sup>62</sup>

54. UNICEF. (2019). *La situation des enfants dans le monde 2019*. 231.

55. Initiative pour les enfants non scolarisés. (2014, Octobre). *Rapport Régional : A propos des enfants non scolarisés*. New York : UNICEF.

56. *Ibid.*

57. *Ibid.*

58. *Ibid.*

59. Landgren, K. (2005, Février). *L'Environnement protecteur : Soutien au développement pour la Protection de l'Enfance*. Baltimore : The Johns Hopkins University Press.

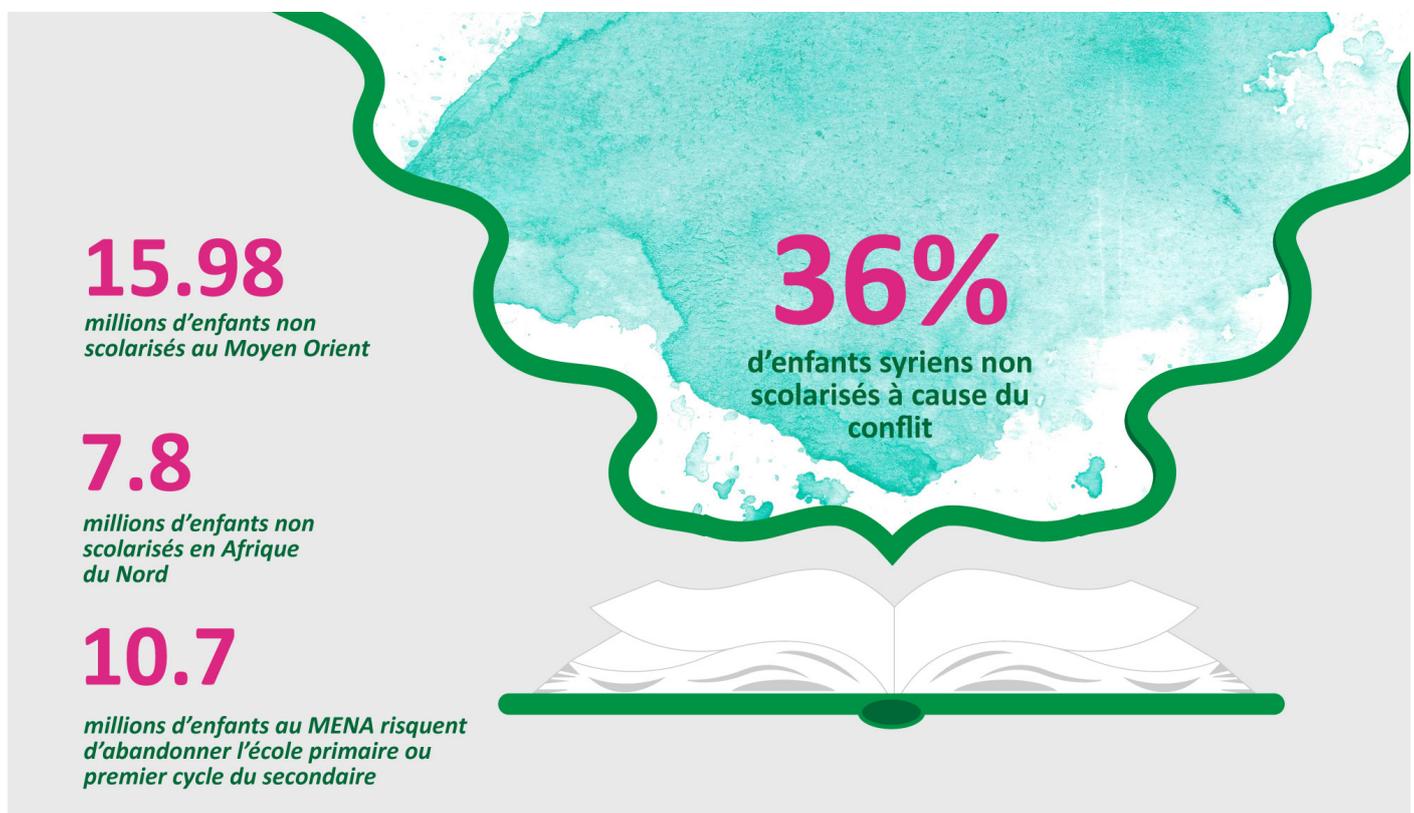
60. UNESCO. (n.d.). *Éducation : Nombre d'enfants, d'adolescents et de jeunes non scolarisés en âge d'être en primaire et premier cycle de secondaire*.

61. *Ibid.*

62. UNICEF. (2018). *Initiative pour les enfants non scolarisés du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord : Fiche d'information régionale*. 2018.

Outre la discrimination basée sur le genre, la qualité de l'éducation et les environnements scolaires médiocres, l'instabilité politique et les crises humanitaires prolongées constituent des obstacles majeurs à l'accès à l'école et à l'achèvement des études. En Syrie, plus de 2 millions d'enfants (36 %) ne sont pas scolarisés en raison du conflit en cours.<sup>63</sup> Parmi les données évoquées ci-dessus, les filles, les enfants pauvres, les enfants touchés par les conflits et les enfants des zones rurales ou minorités courent un risque encore plus élevé de ne pas être scolarisés. Ce type de perturbations ont des conséquences tout au long de la vie, le manque d'éducation étant

un précurseur des mariages précoces mais aussi des options économiques limitées.<sup>64</sup>



63. *Ibid.*

64. ECPAT International and Plan International. (2015, Octobre). Rapport Thématique : Abus sexuel non reconnu et Exploitation d'enfants dans les mariages d'enfants, précoces ou forcés. Bangkok : ECPAT International.

## ÉDUCATION PERTURBÉE PAR LE CONFLIT

L'éducation des enfants touchés par les conflits dans la région est une autre préoccupation majeure, qui touche toute une génération dans plusieurs pays. Les conflits en Syrie, en Irak, au Yémen, en Libye, dans l'État de Palestine et au Soudan exposent les enfants à des risques et à des vulnérabilités extrêmes et alourdissent les systèmes déjà faibles des pays voisins qui accueillent des réfugiés. Conséquence : la région accuse un retard sur certains des progrès réalisés dans l'éducation des enfants au cours de la dernière décennie.

Plus de 61 millions d'enfants vivent dans des pays touchés par des conflits dans la région MENA.<sup>65</sup> Il a été démontré dans diverses situations de conflit à travers le monde que l'éducation est un élément de protection essentiel pour les enfants, y compris contre les risques d'exploitation sexuelle à leur rencontre.<sup>66</sup>

L'éducation offre aux enfants un lieu sûr et structuré pour apprendre et construire leur identité ; leur permet d'accéder à un soutien et à un réseau social ; en plus de construire et d'affiner leurs capacités ainsi que leurs compétences cognitives.<sup>67</sup> Cependant, l'éducation des enfants touchés par les conflits dans la région est alarmante. Comme l'a signalé l'UNICEF en 2015, en Syrie, en Irak, au Yémen et en Libye, près de 9000 bâtiments scolaires ont été soit détruits, soit utilisés comme abris pour les familles fuyant la violence, soit occupés par les parties au conflit.<sup>68</sup>

En outre, la peur interdit à de nombreuses familles de ces pays d'envoyer leurs enfants à l'école. Elle conduit aussi des milliers d'éducateurs à abandonner leur emploi. Selon l'UNICEF, depuis le déclenchement du conflit en Syrie, plus de 2,8 millions d'enfants n'ont pas eu accès à l'éducation.<sup>69</sup>

En 2015, 700 000 autres enfants syriens réfugiés n'ont pas pu aller à l'école dans les pays voisins en raison de la surcharge qui pèse sur les infrastructures éducatives respectives de ces états mais aussi en raison de la pauvreté et de la difficulté à s'adapter aux programmes scolaires et aux langues.<sup>70</sup> Le fait que certains de ces enfants n'aient jamais été à l'école auparavant, alors que d'autres ont manqué jusqu'à sept ans de scolarité, contribue fortement à leur vulnérabilité face au travail des enfants, au mariage précoce et aux formes d'exploitation sexuelle. Des initiatives telles que la Déclaration sur la sécurité dans les écoles soulignent l'importance de donner aux enfants la possibilité de poursuivre leur scolarité, même dans des situations de conflit.<sup>71</sup>

## TRAVAIL DES ENFANTS

Un autre facteur de risque important qui accroît la vulnérabilité des enfants à l'exploitation sexuelle est l'exploitation du travail des enfants. Les liens entre l'exploitation des enfants à des fins de travail et l'exploitation sexuelle sont nombreux et souvent cachés en raison de facteurs tels que l'emploi dans le secteur privé, qui n'est pas visible aux yeux du public, et l'absence de protection pour les enfants vivants et travaillant dans la rue. Les enfants qui travaillent sont susceptibles d'être exploités lorsqu'ils cherchent du travail ou lorsqu'ils sont impliqués dans le travail.<sup>72</sup> Leur statut, leur besoins financiers et le fait qu'il constitue une main d'œuvre illégale ouvrent la voie à une exploitation et à des violations dont il n'est pas facile de parler ou de faire état. Des groupes spécifiques d'enfants qui travaillent, courent un risque supplémentaire d'être exploités sexuellement, notamment les enfants non scolarisés, les enfants issus de familles déchirées par les conflits, les enfants migrants et déplacés, les enfants issus de minorités et les enfants sans-

65. UNICEF. (n.d.). Programme : Protection de l'Enfant. New York : UNICEF

66. Nicolai, S. and Triplehorn, C. (2003, Mars). *Le Rôle de l'éducation dans la protection des enfants en situation de conflit*. Londres : Overseas Development Institute.

67. *Ibid.*

68. UNICEF. (2015, Septembre). *L'Éducation sous le feu des projecteurs : comment le conflit au Moyen-Orient prive les enfants de leur scolarité*. New York : UNICEF.

69. UNICEF. (n.d.). Communiqué de presse : *Près de 5 millions d'enfants syriens ont accès à l'éducation malgré plus de sept ans de guerre contre les enfants*. New York : UNICEF.

70. UNICEF. (2015, Septembre). *L'Éducation sous le feu des projecteurs : comment le conflit au Moyen-Orient prive les enfants de leur scolarité*. New York : UNICEF.

71. La *Déclaration sur la sécurité dans les écoles* donne aux États la possibilité d'exprimer un large soutien politique en faveur de la protection et de la poursuite de l'éducation dans les conflits armés. Les pays suivants de la région MENA ont approuvé la déclaration : Djibouti, Jordanie, Liban, Palestine, Qatar, Soudan, Yémen. Coalition mondiale pour la protection de l'éducation contre les attaques. (25 mai 2019). Approbations de la déclaration sur la sécurité dans les écoles.

72. ECPAT International. (2013, Octobre). *Vulnérabilités invisibles : Les liens entre le travail des enfants et l'exploitation sexuelle des enfants*. Série de revues d'ECPAT International.

abri.<sup>73</sup> Ces groupes sont exposés à un risque supplémentaire en raison de la combinaison de ces vulnérabilités avec leur travail. Ils sont souvent dans des positions extrêmement fragiles en raison d'un besoin urgent d'emploi, et de leur incapacité à refuser des conditions de travail dangereuses et permettant leur exploitation. Un exemple dans la région est celui des petites bonnes, les enfants domestiques, principalement des femmes, souvent exploités par leurs employeurs.<sup>74</sup>

Outre le fait que le travail des enfants peut être un facteur de risque d'exploitation sexuelle des enfants, plusieurs formes d'exploitation sexuelle des enfants sont elles-mêmes définies comme des types de (les pires formes de) travail des enfants. La Convention 182 de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) définit ces formes de travail : "L'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou des fins pornographiques sont parmi les pires formes de travail des enfants."<sup>75</sup>

Les liens entre le travail des enfants, l'exploitation

sexuelle et les autres facteurs de risque (tels que la pauvreté et le décrochage scolaire) sont donc complexes et clairement établis.

Un rapport de l'OIT sur l'esclavage moderne et le travail des enfants stipule que 1,2 millions d'enfants étaient impliqués dans le travail des enfants dans le monde arabe en 2016, dont 616 000 occupaient des « emplois » dangereux.<sup>76</sup> Cependant, il est bien établi que les statistiques sont très probablement une sous-estimation de l'ampleur du travail, car une grande partie du travail des enfants est hautement informelle. Cette question des données sur le travail des enfants a été soulignée par l'OIT lors de sa 20e conférence internationale des statisticiens du travail.<sup>77</sup> L'OIT a présenté les défis liés aux statistiques sur le travail des enfants et a donc donné des indications concernant l'évaluation de ce phénomène par les États. L'absence d'un cadre statistique pour évaluer l'emploi dans le secteur informel a également été soulignée, en particulier l'évaluation du caractère informel du travail dans l'agriculture. Cette évaluation est très importante pour comprendre les risques encourus par les



73. IPEC-OIT. (2008). *Exploitation sexuelle commerciale des enfants et des adolescents*. La réponse de l'OIT. Genève : IPEC-OIT

74. UNICEF. (2007). *La situation des enfants au Maroc. Analyse selon l'approche basée sur les droits humains*. ; Humanium. (26 juin 2017). Maroc : enfants privés d'éducation.

75. Organisation internationale du travail. (Juin 1999). *Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants*, 1999. Genève : Organisation internationale du travail.

76. Alliance 8.7. (n.d.). *Briefing régional pour les États arabes : 2017 Estimations globales de l'esclavage moderne et du travail des enfants*. Alliance 8.7.

77. Département des statistiques de l'OIT. (2018). *Rapport III : Rapport de la Conférence, 20e Conférence internationale des statisticiens du travail (Genève, 10-19 octobre 2018)*. Genève : OIT.

enfants de la région MENA, étant donné que le travail agricole prédomine dans les États arabes (60 % en 2016).<sup>78</sup>

La ventilation par âge des enfants qui travaillent et qui sont recensés comme tels dans les États arabes en 2016 indique que 38 % d'entre eux sont âgés de 5 à 11 ans, 32 % de 12 à 14 ans et 30 % de 15 à 17 ans.

La tranche d'âge la plus âgée semble être aussi celles qui accomplissent les travaux dangereux.<sup>79</sup> Le travail dans le secteur urbain informel, l'agriculture saisonnière, le travail de rue et le travail domestique sont les principales formes identifiées de travail des enfants.<sup>80</sup> Le reste se situe dans le secteur des services (27%) et dans l'industrie (13%).<sup>81</sup>

On peut constater certains progrès. Selon les statistiques nationales du Maroc, en 2017, il y avait 247 000 enfants qui travaillaient. 65% d'entre eux effectuaient des tâches dangereuses dans l'agriculture et la construction, l'industrie minière, la sylviculture, l'artisanat et la pêche.<sup>82</sup> Dans l'État de Palestine, le taux de chômage est élevé chez les personnes de 15 ans et plus (26,9 %),<sup>83</sup> les faiblesses du système éducatif, les niveaux élevés de pauvreté et la faiblesse du système de sécurité sociale ont tous contribué à l'augmentation du travail des enfants à Gaza et en Cisjordanie.<sup>84</sup>

En outre, alors que le conflit syrien se prolonge, la

pauvreté croissante des réfugiés syriens dans les communautés urbaines en Jordanie et au Liban pousse davantage de familles à compter sur le travail des enfants comme mécanisme de survie.<sup>85</sup> Les familles syriennes réfugiées en Jordanie (2017)<sup>86</sup> et au Liban (2018)<sup>87</sup> continuent de compter sur le travail des enfants comme mécanisme de survie. Les enfants réfugiés qui travaillent, ont été pris en compte dans une enquête évaluant le travail de tous les enfants vivant en Jordanie. Elle révèle que 1,89 % de tous les enfants vivant en Jordanie âgés de 5 à 17 ans travaillent, rémunérés ou non, et que la majorité d'entre eux sont des garçons (88,3 %). Parmi ceux-ci, 57,3 % des enfants qui travaillent sont âgés de 15 à 17 ans, et 14,6 % sont syriens.<sup>88</sup> Au Liban, 5% des enfants réfugiés syriens travaillaient, les garçons étant plus nombreux que les filles à travailler.<sup>89</sup> 82% des enfants qui travaillent ont déclaré exercer une activité économique, le groupe d'âge des 15-17 ans étant celui qui travaille le plus longtemps (60 heures/semaine).<sup>90</sup>

En 2019, on estimait que 5 % des enfants de la région MENA étaient impliqués dans des situations de travail des enfants, ce qui est nettement moins qu'en Afrique subsaharienne (29 %), mais plus que toutes les autres régions évaluées dans le rapport sur la situation des enfants dans le monde.<sup>91</sup>

78. Alliance 8.7. (n.d.). *Briefing régional pour les États arabes : 2017 Estimations globales de l'esclavage moderne et du travail des enfants*. Alliance 8.7.

79. *Ibid.*

80. OIT (s.d.). *Travail des enfants dans les États arabes*. Genève : OIT

81. Alliance 8.7. (s.d.). *Brief Régional pour les États arabes : 2017 Estimations globales de l'esclavage moderne et du travail des enfants*. Alliance 8.7.

82. Haut-commissariat au Plan. (12 juin 2018). *Communiqué de presse du Haut-commissariat au Plan à l'occasion de la Journée mondiale contre le travail des enfants : Le travail dangereux des enfants âgés de 7 à 17 ans au Maroc*.

83. Bureau Central Palestinien pour les Statistiques. (2017). *Budget des ménages*. Ramallah : Bureau Central Palestinien pour les Statistiques.

84. OIT (s.d.). *Amélioration des connaissances et des capacités des partenaires tripartites pour lutter contre les pires formes de travail des enfants dans le territoire palestinien occupé*. Genève : OIT

85. HCR. (2017, Octobre). *Violence sexuelle contre les hommes et les garçons dans la crise syrienne*. HCR citant Human Rights Watch (2016, août). « *Nous avons peur pour leur avenir* » : *Barrières pour l'Éducation des enfants réfugiés syriens en Jordanie* ; Fonds des Nations unies pour l'enfance, Programme alimentaire mondial et Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. (2015). *Évaluation de la vulnérabilité des réfugiés syriens au Liban*.

86. Équipe du HCR chargée des interventions en espèces (CBI). (2018, juillet). *Cadre d'évaluation de la vulnérabilité en Jordanie : Rapport d'enquête sur la population de 2017*. HCR

87. HCR, UNICEF, et autres (2018, décembre). *VASyR 2018 : Évaluation de la vulnérabilité des réfugiés syriens au Liban*. Rome : PAM.

88. Centre d'Études Stratégiques, OIT, et autres (2016, août). *Rapport de synthèse sur les principales conclusions : Enquête nationale sur le travail des enfants de Jordanie en 2016*. Amman : Centre d'Études Stratégiques.

89. HCR, UNICEF, et autres (2018, décembre). *VASyR 2018 : Évaluation de la vulnérabilité des réfugiés syriens au Liban*. Rome : PAM.

90. *Ibid.*

91. UNICEF. (2019). *La situation des enfants dans le monde 2019*. 235.

## DISCRIMINATION BASEE SUR LE GENRE

Au niveau mondial, l'inégalité entre les hommes et les femmes ainsi que la discrimination sexuelle et la discrimination contre les groupes minoritaires contribuent à augmenter le risque de d'exploitation sexuelle des enfants.<sup>92</sup> Cette notion n'est pas étrangère à la région MENA.

Comme indiqué dans ses conclusions au Qatar, le Comité des droits de l'enfant s'est déclaré préoccupé par le fait que les filles continuent d'être soumises à de multiples perceptions et pratiques discriminatoires fondées sur le genre. Celles-ci commencent à la naissance et se poursuivent, avec des efforts minimaux et non systématiques pour faire évoluer ces attitudes et pratiques.<sup>93</sup> Des préoccupations similaires ont été exprimées à l'égard de l'Arabie saoudite,<sup>94</sup> des Émirats arabes unis<sup>95</sup> et de l'Irak.<sup>96</sup> En plus de mettre en péril l'égalité et les droits des enfants de sexe féminin tels qu'inscrits dans la Convention relative aux droits de l'enfant, le Comité des droits de l'enfant stipule dans son rapport de 2016 sur l'Arabie Saoudite,<sup>97</sup> dans son rapport de 2014 sur la Jordanie,<sup>98</sup> et dans son rapport de 2015 sur l'Irak,<sup>99</sup> que la discrimination expose les filles à des violations de leurs droits, notamment à la violence domestique, l'exploitation et les abus psychologiques et sexuels, le mariage précoce, forcé et temporaire (muta'a) et l'accès limité à l'éducation.

Dans leur juridiction, de nombreux pays de la région MENA incorporent des formes de loi islamique de la charia dans leur système juridique, qui régit principalement les lois sur le statut personnel; et bien que les lois elles-mêmes n'articulent pas nécessairement directement la discrimination contre les femmes ou les filles, les interprétations patriarcales et par conséquent la pratique du droit islamique contribuent régulièrement à l'inégalité et à la discrimination.<sup>100</sup> Ainsi, bien que tous les pays de la région MENA soient signataires de la Convention relative aux droits de l'enfant, la mise en œuvre de cette dernière au niveau national dans le droit et la pratique du droit n'est pas toujours conforme aux obligations qui régissent l'État, notamment en ce qui concerne la définition de l'enfant dans la Convention, le fait qu'il faille écouter ce que les enfants ont à dire mais aussi la notion de discrimination à l'égard des filles.<sup>101</sup>

## CAS PARTICULIERS

La discrimination contre d'autres groupes d'enfants dans la région a été identifiée par de multiples rapports de la CDE<sup>102</sup> et par les rapports des Nations Unies et les agences internationales,<sup>103</sup> comme des violations et des sujets de préoccupation. Il s'agit notamment de la discrimination à l'égard des enfants appartenant à des groupes ethniques ou religieux minoritaires, des enfants handicapés, des enfants nés hors mariage et des enfants d'orientation sexuelle, d'identité et d'expression

92. ECPAT International. (2016, mars). *Pouvoir, Impunité et Anonymat : Comprendre les forces qui alimentent la demande d'exploitation sexuelle des enfants*. Bangkok: ECPAT International

93. Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE). (2017, 22 juin). *Comité des droits de l'enfant des Nations unies : Observations finales sur le troisième et quatrième rapports périodiques combinés du Qatar\**. Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (CDE).

94. Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE). (2016, 25 octobre). *Comité des droits de l'enfant des Nations unies : Observations finales sur le troisième et quatrième rapports périodiques combinés de l'Arabie saoudite\**. Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (CDE).

95. Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE). (2015, 30 octobre). *Comité des droits de l'enfant des Nations unies : Observations finales sur le deuxième rapport périodique des Émirats arabes unis\**. Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (CDE).

96. Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE). (2015, 3 mars). *Comité des droits de l'enfant de l'ONU : Observations finales sur le deuxième à quatrième rapports périodiques combinés de l'Irak\**. Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (CDE).

97. Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE). (2016, 25 octobre). *Comité des droits de l'enfant des Nations unies : Observations finales sur le troisième et quatrième rapports périodiques combinés de l'Arabie saoudite\**. Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (CDE).

98. Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE). (2014, 13 juin). *Comité des droits de l'enfant des Nations unies : Observations finales sur le quatrième et cinquième rapports périodiques consolidés de la Jordanie*. Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (CDE).

99. Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE). (2015, 3 mars). *Comité des droits de l'enfant des Nations unies : Observations finales sur le deuxième à quatrième rapports périodiques combinés de l'Irak*. Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE).

100. Ebersole, L., Hunter, K, et al. (2014, 5 mai). *Egalité des genres au Moyen-Orient et en Afrique du Nord : Intégrer les garçons et les hommes*. Washington, DC : American University Freedom House Practicum Team. Cité dans Child Marriage d'enfants au MENA UNICEF.

101. Defence for Children International. (2015). *Aperçu de la situation des droits de l'enfant dans les pays arabes*.

102. Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE). (2016, 25 octobre). *Comité des droits de l'enfant des Nations unies : Observations finales sur les troisième et quatrième rapports périodiques combinés de l'Arabie saoudite*. Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (CDE). et Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (CDE). (2014, 13 juin). *Comité des droits de l'enfant des Nations Unies : Observations finales sur les quatrième et cinquième rapports périodiques consolidés de la Jordanie*. Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (CDE). et Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (CDE). (2015, 3 mars). *Comité des droits de l'enfant des Nations Unies : Observations finales sur les deuxième à quatrième rapports périodiques combinés de l'Irak*. Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (CDE).

103. Institut sur l'apatridie et l'inclusion. (n.d.). *Les apatrides dans la région MENA*. Eindhoven : Institut sur l'apatridie et l'inclusion.

sexuelles diverses (OSIG, également connu sous le nom de LGBTQ).

La section suivante examine deux cas particuliers de populations d'enfants de la région MENA qui subissent une discrimination accrue. Ils sont présentés à titre d'exemple pour montrer à quel point la discrimination exacerbe les risques d'exploitation sexuelle des enfants.

### L'Exploitation sexuelle des garçons

Les rares preuves disponibles suggèrent que l'exploitation sexuelle des garçons pourrait représenter un phénomène bien plus important que ce qui est communément admis.

Alors que l'impact énorme de l'exploitation sexuelle sur les filles est largement accepté, l'impact sur les garçons, continue d'être relativement peu étudié, non reconnu dans la législation et les politiques menées. Ce n'est généralement pas abordé dans les programmes.<sup>104</sup> Une culture du silence autour de cette question joue également un rôle dans la continuité du cycle de la violence. Dans la région MENA, tout comme dans d'autres régions du monde, les données sur l'exploitation sexuelle des garçons en particulier est nécessaire pour continuer à traiter et à prévenir ces violations. "Lorsque les pays collectent des données sur la prévalence des abus ou de l'exploitation sexuelle des enfants, elles se limitent généralement aux adolescentes... les données sur la prévalence chez les garçons sont encore plus rares".<sup>105</sup>

Alors que les preuves de la violence sexuelle contre les garçons et les filles dans la région font cruellement défaut, des études exploratoires révèlent que les garçons sont victimes de violence sexuelle, en particulier dans les contextes humanitaires.<sup>106</sup> En outre, comme indiqué précédemment, les garçons sont plus susceptibles que les filles d'être envoyés travailler en dehors de leur foyer en raison des

normes culturelles de la région, ce qui peut accroître la vulnérabilité des garçons face à l'exploitation sexuelle. Il existe une attitude, tant au sein de la communauté que parmi les services surchargés qui sont obligés d'établir des priorités, selon laquelle les garçons sont mieux à même de "s'occuper d'eux-mêmes". Les normes de genre signifient souvent que les garçons sont plus susceptibles d'être non supervisés. Ils peuvent naïvement être placés dans des contextes jugés trop risqués pour les filles (comme le travail de rue non supervisé), sans tenir compte du fait que Les garçons sont tout autant désemparés pour lutter contre les abus sexuels.<sup>107</sup>

Les normes socioculturelles de la région en matière de masculinité et d'honneur peuvent, dans un premier temps, réduire la protection que les familles offrent aux garçons par rapport aux filles. Ensuite, les normes peuvent empêcher les garçons de signaler les abus lorsqu'ils se produisent. La stigmatisation sociale liée au fait d'être victime de violence sexuelle pour les hommes entrave le signalement ainsi que l'accès aux services de soins de santé suite à l'incidence de la violence et a donc de graves répercussions sur la santé mentale et le bien-être de ces survivants. Une publication fondamentale du All Survivors Project (Projet Tous Survivants) en 2018 affirme:

**"La violence sexuelle a des conséquences dévastatrices pour les hommes survivants, leurs familles et leurs communautés. En plus des blessures physiques, les impacts psychologiques à court et long terme sur les survivants comprennent la honte, la perte de confiance, les troubles du sommeil, les sentiments d'impuissance, la confusion et les pensées suicidaires".<sup>108</sup>**

En Syrie, plusieurs récits ont été faits sur les violences sexuelles auxquelles des hommes et des garçons syriens ont été exposés en Syrie et dans leur pays d'asile.<sup>109</sup> Des recherches récentes ont montré

104. 104 Josenhans, V., Kavenagh, M., Smith, S., Wekerle, C. (2019). *Genre, droits et responsabilités : La nécessité d'une analyse globale de l'exploitation sexuelle des garçons*. Maltraitance et négligence des enfants.

105. The Economist Intelligence Unit (2018) Methodology paper Out of the Shadows : Faire la lumière sur la réponse aux abus et à l'exploitation sexuelle des enfants – un indice de référence de 40 pays, Londres : The Economist Intelligence Unit, 3

106. HCR. (2017, octobre). Violence sexuelle contre les hommes et les garçons dans la crise syrienne. HCR

107. Pawlak, p. et Barker, G. (2012). *Violence cachée : Prévenir et répondre à l'exploitation et aux abus sexuels des adolescents*. Fondation Oak.

108. Projet «All Survivors» (Tous survivants). (2018, 6 septembre). «Détruit de l'intérieur» : Violence sexuelle contre les hommes et les garçons en Syrie et en Turquie. Projet «All Survivors», (Tous Survivants).

109. Chynoweth, S., Freccero, J., et al. (2017). *La violence sexuelle contre les hommes et les garçons dans les conflits et les déplacements forcés : implications pour le secteur de la santé*. Taylor & Francis.

que les mineurs syriens non accompagnés en Grèce ont été exploités sexuellement en échange d'argent, de nourriture et de vêtements.<sup>110</sup>

L'étude cite également une évaluation des besoins menée en Libye auprès de 122 femmes et enfants migrants qui déclarent que les garçons font face à "diverses formes" de violence sexuelle pendant la migration.<sup>111</sup> Un rapport du HCR sur la violence sexuelle contre les hommes et les garçons touchés par la crise syrienne a révélé que les garçons réfugiés ont fait état d'une exploitation sexuelle dans des conditions de travail informelles dans les pays d'asile. Entre 19,5 et 27% des hommes interrogés dans trois échantillons distincts provenant de Jordanie, de l'État de Palestine et du Liban ont confirmé avoir été victimes de harcèlement sexuel ou avoir eu des contacts sexuels en tant que garçons (entre l'âge de 13-15 ans).<sup>112</sup>

### L'exploitation sexuelle des jeunes OSIG

Globalement, les enfants ayant une orientation sexuelle, une identité de genre et une expression différente (OSIG, également connu sous le nom de LGBTQ) sont plus vulnérables à l'exploitation sexuelle des enfants.<sup>113,114</sup> Les expériences de ces enfants et adolescents sont uniques, complexes et dangereuses. Le plus souvent, elles sont aussi très cachées. Au sein de la région, Les adolescents des OSIG sont vulnérables aux abus et à l'exploitation sexuels, en particulier pendant les conflits armés, c'est le cas en Syrie.<sup>115</sup> Cela est dû à différents facteurs, notamment car leur sexualité les distingue et qu'ils sont souvent victimes de discrimination de la part de leurs familles qui peuvent les renier ou les jeter hors de chez eux. En conséquence, ces adolescents peuvent avoir des difficultés à trouver ou à conserver un logement ou un travail ou encore manquer de soutien et de protection sociale. Dans ces états vulnérables, Les trafiquants peuvent

facilement les exploiter. En outre, les jeunes des OSIG s'abstiennent parfois de signaler une exploitation sexuelle en raison des répercussions qu'ils subissent de la part de la police ou des fonctionnaires qui peuvent refuser de les protéger ou entendre leur plainte concernant des violences ou abus qu'ils auraient subis en raison de leur orientation sexuelle et de leur identité de genre et/ou en raison de la violence supplémentaire qu'ils peuvent subir suite à ces rapports.<sup>116</sup> Soixante-treize pays dans le monde interdisent encore tout contact homosexuel, dont beaucoup dans la région MENA.<sup>117</sup> Cela peut signifier que les garçons qui signalent des crimes commis contre eux sont régulièrement poursuivis eux-mêmes pour des actes homosexuels - qu'ils soient gays ou non.<sup>118</sup> Cela empêche effectivement les garçons qui ont été exploités sexuellement de porter plainte ou de demander de l'aide.

Les données disponibles sur l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes OSIG dans la région MENA sont très rares. Mais bien que peu de données spécifiques soient disponibles, un rapport a fourni quelques indications sur le traitement des jeunes OSIG. La publication susmentionnée du HCR sur les violences sexuelles contre les hommes et les garçons dans la crise syrienne a révélé que les hommes et les garçons OSIG en Syrie étaient exposés à des violences sexuelles par des groupes armés et aussi dans les pays d'asile par divers auteurs, y compris des propriétaires et des voisins menacés d'expulsion ou d'autres persécutions. Ils étaient également confrontés à une "double stigmatisation" en raison de leur statut de réfugié et de leur orientation et/ou identité sexuelle.

Les participants ont également signalé que les réfugiés de OSIG étaient quotidiennement menacés de violence et d'exploitation sexuelles, souvent sur leur lieu de travail, en raison de leur statut de travailleurs illégaux dans les pays d'asile.<sup>119</sup>

110. *Ibid.*

111. *Ibid. citant l'UNICEF. (2017, février). Un voyage mortel pour les enfants : La route migratoire de la Méditerranée centrale. New York : UNICEF.*

112. HCR. (2017, octobre). La violence sexuelle contre les hommes et les garçons dans la crise syrienne. HCR.

113. 113 Schmitt, V. (2016, mai). *Trafic sexuel et jeunes LGBTQ*. Washington, DC : Polaris.

114. ECPAT International (2017). *Mise en lumière des besoins en matière de soins, de rétablissement et de (ré)intégration des enfants victimes d'exploitation sexuelle à des fins commerciales*. Bangkok : ECPAT International.

115. HCR. (2017, octobre). *Nous le gardons dans notre cœur : La violence sexuelle contre les hommes et les garçons dans la crise syrienne*. HCR.

116. *Ibid.*

117. Effacer 76 Crimes. (2019, 14 mars). 73 Pays où l'homosexualité est illégale. Effacer 76 crimes (site web).

118. Famille pour chaque enfant. (2018). *S'occuper des garçons victimes de violences sexuelles. Une famille pour chaque enfant*.

119. HCR. (2017, octobre). *Violence sexuelle contre les hommes et les garçons dans la crise syrienne*. HCR

Selon le rapport, le “sexe de survie” a même été signalé par certains réfugiés comme une forme de paiement du loyer d’un logement, ce qui souligne le risque croissant de violence et d’exploitation sexuelles que courent ces réfugiés.<sup>120</sup>

Les conclusions du Comité des droits de l’enfant sur les deuxième à quatrième rapports périodiques combinés de l’Irak ont fait état des préoccupations des enfants qui sont/suspectés d’être lesbiennes, gays, bisexuels ou transsexuels.

Ces enfants sont exposés aux discriminations par les forces de police et les tribunaux. Le rapport indique également que les jeunes du OSIG sont exposés à la torture et même à la mort.<sup>121</sup> En Arabie saoudite, les enfants lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexuels sont également soumis à une discrimination permanente. A plusieurs reprises, le Comité des droits de l’enfant a fait part, à l’État, de ses préoccupations à cet égard.<sup>122</sup> Ces conclusions mettent en évidence la vulnérabilité de ce groupe spécifique d’enfants et appellent à des efforts spécifiques pour assurer leur protection dans la région.

## NORMES DE GENRE ÉTABLIES

Les filles comme les garçons sont exposées à une série de normes de genre bien ancrées et rigides qui sont imposées par les sociétés et les cultures. En général, les garçons et les filles sont traités très différemment et, traditionnellement, ils sont tenus d’attribuer certains rôles. Les conséquences auxquelles ils seront confrontés à la suite de certaines décisions prises ou des circonstances dans lesquelles ils vivent sont très orientées sur la base du genre. Dans la région MENA, les tabous sur les questions de sexe et de sexualité ont un impact différent sur les garçons et les filles.<sup>123</sup>

En général, les garçons sont censés être masculins

et dominants tandis que les filles sont censées être soumises et jouer le rôle de gardiennes de leur “pureté/virginité” ; ce qui, en fin de compte, crée des déséquilibres de pouvoir et a des conséquences dangereuses pour les deux sexes et les diverses identités de genre. Ces inégalités globales ainsi que certaines constructions sociales et culturelles peuvent soit augmenter le risque d’exploitation sexuelle des enfants, soit l’avaliser, car elles renforcent l’idée que les hommes devraient et peuvent dominer les femmes et les filles sur le plan sexuel.<sup>124</sup>

Dans la région MENA, il existe également plusieurs attitudes négatives à l’égard des femmes et des enfants. Les membres masculins de la famille prennent souvent les décisions relatives à la protection de l’enfant de manière unilatérale. Ceux-ci choisissent délibérément de ne pas encourager la participation des enfants dans ces décisions. Les valeurs patriarcales ont également un impact sur la socialisation des filles et des garçons et, in fine, sur la manière dont la violence sexuelle se manifeste chez les filles par rapport aux garçons. Par exemple, en raison des conceptions culturelles de l’enfant de sexe masculin, les garçons sont considérés comme étant moins exposés à l’exploitation que les filles et les abus auxquels ils sont confrontés peuvent donc rester non détectés ;<sup>125</sup>

En tant que tel, beaucoup plus de travail est nécessaire au niveau régional pour remettre en question cette notion. La région souffre également de l’inégalité entre les sexes. Alors que plusieurs avancées ont été réalisées pour promouvoir le statut des femmes dans la région MENA, d’importants revers existent également ; la violence fondée sur le genre est répandue et le taux d’activité des femmes dans la région MENA n’est que de 20,19 % en 2019.<sup>126</sup> En outre, si la majorité des pays de la région ont ratifié la Convention sur l’élimination

120. *Ibid.*

121. Comité des droits de l’enfant des Nations unies. (2015, 3 mars). *Observations finales sur les deuxième à quatrième rapports périodiques combinés de l’Irak*. Paragraphe 27.

122. Comité des droits de l’enfant des Nations unies (CDE). (2016, 25 octobre). *Comité des droits de l’enfant des Nations unies : Observations finales sur les troisième et quatrième rapports périodiques combinés de l’Arabie saoudite*. Comité des droits de l’enfant des Nations Unies (CDE).

123. DeJong, J., Shepard, B., et al. (2007, 19 avril). *La santé sexuelle et reproductive des jeunes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord*. Washington, DC : Population Reference Bureau.

124. ECPAT International. (2016, mars). *Pouvoir, Impunité et Anonymat : Comprendre les forces qui alimentent la demande d’exploitation sexuelle des enfants*. Bangkok : ECPAT International.

125. ECPAT International. (2018, 5 juin). *Cadre stratégique juillet 2018 - juin 2021*. Bangkok : ECPAT International

126. ILOSTAT. (2019, septembre). *Taux d’activité des femmes (% de la population féminine de 15 ans et plus) (estimation modélisée de l’OIT)*. Genève : OIT.

de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes,<sup>127</sup> la culture du silence omniprésente autour de l'exploitation sexuelle des filles est encore très évidente. La stigmatisation sociale et la crainte de représailles de la part de la famille et de la communauté liées à la violence sexuelle l'emportent sur la nécessité de dénoncer les auteurs et de les tenir pour responsables.<sup>128</sup>

## BLAMER LA VICTIME

Les normes sociales dans la région concernant la "chasteté" et la "virginité" sont deux questions à traiter de manière urgente et qui sont très importantes quand on aborde l'exploitation sexuelle des enfants. Elles peuvent être mises en évidence sous l'angle de la discrimination sexuelle. La perte de la virginité peut être perçue comme un déshonneur pour une famille, même dans les cas d'abus et/ou d'exploitation sexuelle, et les filles victimes paient un prix bien différent de celui des garçons.<sup>129</sup> Dans ce cas, « l'honneur de la famille » l'emporte sur les droits des filles et devient le « problème » au lieu de l'abus et de l'exploitation. Les codes pénaux de plusieurs pays, dont la Jordanie et l'Irak, considèrent les "motifs honorables" comme des facteurs atténuants dans les cas de les crimes contre les femmes et les filles, y compris le meurtre.<sup>130,131</sup>

Compte tenu des normes sociales décrites ci-dessus, les filles qui sont victimes d'exploitation sexuelle peuvent même ne pas être considérées comme des victimes du tout. Dans de nombreux cas, les filles et

les femmes victimes d'abus sexuels sont perçues par certains comme étant responsables de la violence qu'elles ont subie et considérées comme ayant été négligentes dans leur protection.<sup>132</sup> Le tabou culturel associé à l'exploitation sexuelle des enfants dans la région et la culture de la honte qui hante les victimes d'exploitation sexuelle dissimulent encore plus la véritable ampleur du problème. Il les empêche d'accéder aux services et aux programmes d'intervention qui sont limités. Les femmes victimes peuvent même être contraintes ou pressées de se marier à leurs auteurs (comme c'est le cas dans la loi irakienne<sup>133</sup>) ou être punies pour s'être engagées dans une relation sexuelle hors mariage dans les pays où la loi de la Shari'a est adoptée et où le fouet et la lapidation pourraient éventuellement être pratiquées en réponse au Zinā', ou à des relations sexuelles hors mariage.<sup>134</sup> Cela a pour double effet de punir les victimes, et de décourager d'autres personnes à se manifester - un enfant victime qui court le risque d'être accusé d'avoir commis un crime sexuel signalera rarement l'abus ou l'exploitation.<sup>135</sup>

Le fait de rendre les victimes responsables peut aussi être partiellement attribué aux inégalités de pouvoir entre hommes et femmes et aussi entre adultes et enfants.<sup>136</sup> Ces différences de pouvoir entre les adultes et les enfants, qui sont influencées par le genre, peuvent favoriser des attitudes communes qui rendent les victimes responsables de la violence sexuelle et augmenter la fréquence des abus.<sup>137</sup> Une dimension supplémentaire liée au fait de blâmer les victimes existe en raison de ce

127. Nations Unies. (1979, 18 décembre). *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*. Nouveau : Nations unies, Recueil de traités.

128. UNICEF. (2017, septembre). *Analyse de la situation des enfants en Jordanie : résumé*. New York : UNICEF et ECPAT International et Défense des enfants- ECPAT Pays-Bas. (2016, juin). Étude mondiale sur l'exploitation sexuelle des enfants dans les voyages et le tourisme : Rapport régional. Bangkok : ECPAT International.

129. Bureau régional de l'UNICEF pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord et ICRW. (2017, novembre). *Le mariage des enfants au Moyen-Orient et en Afrique du Nord*. New York : UNICEF.

130. Le Code pénal jordanien n°16 de 1960, *Femmes palestiniennes et sécurité - Un recueil juridique*. L'article 340 du Code pénal jordanien stipule 1. Le mari qui surprend sa femme ou une proche parente en acte d'adultère avec une autre personne, et qui tue, blesse ou blesse l'une d'entre elles, ou les deux, bénéficie d'une excuse atténuante. 2. L'auteur d'un meurtre ou d'une blessure bénéficie d'une excuse atténuante s'il surprend un conjoint, un ascendant, un descendant, un frère ou une sœur avec une autre personne dans un lit illégal

131. Code pénal irakien n°. 111 de 1969 L'article 409 du code pénal irakien stipule :- Toute personne qui surprend sa femme en flagrant délit d'adultère ou qui trouve sa petite amie au lit avec son amant et les tue immédiatement ou l'un d'entre eux ou agresse l'un d'entre eux de telle sorte qu'il meurt ou qu'il est laissé handicapé de façon permanente est punie d'une période de détention n'excédant pas 3 ans. Il n'est pas permis d'exercer le droit à la défense contre toute personne qui utilise cette excuse et les règles relatives aux circonstances aggravantes ne s'appliquent pas à lui

132. Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE). (2015, 30 octobre). *Comité des droits de l'enfant des Nations unies : Observations finales sur le deuxième rapport périodique des Émirats arabes unis*. Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE).

133. Code pénal n° 111 de 1969 (modifié en mars 2010). (1969). Article 398.

134. Oxford Islamic Studies Online. (2019). Zina.

135. Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE). (2015, 30 octobre). *Comité des droits de l'enfant des Nations unies : Observations finales sur le deuxième rapport périodique des Émirats arabes unis*. Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE).

136. ECPAT International. (2016, mars). *Pouvoir, Impunité et Anonymat : Comprendre les forces qui alimentent la demande d'exploitation sexuelle des enfants*. Bangkok : ECPAT International

137. Save the Children. (2013). *Crimes indicibles contre les enfants Violence sexuelle dans les conflits*. Londres : Save the Children.

que certains rapports appellent une “dévaluation” des enfants du point de vue des droits, qui laisse la place à des activités d’exploitation des enfants et amène les auteurs d’abus à rejeter la responsabilité sur les enfants en raison de leur infériorité perçue au sein de la structure sociale.<sup>138</sup> Les auteurs d’abus peuvent souvent recourir à certaines affirmations qui “excusent” ou justifient l’exploitation en déclarant qu’ils paient pour des actes sexuels ou que ces enfants ne sont pas « forcés » à participer à ces activités d’exploitation<sup>139</sup> en supprimant la responsabilité des agresseurs et en rendant en fin de compte, les enfants responsables. Quoi qu’on en dise, les enfants ne peuvent jamais consentir à leur propre exploitation par des adultes.<sup>140</sup>

## CRISES HUMANITAIRES

Comme cela a été indiqué précédemment, la région est actuellement considérée comme l’une des plus instables du monde, avec des conflits et des tensions politiques en cours dans six pays : Syrie, État de Palestine, Irak, Yémen, Libye et Soudan, et des troubles politiques dans plusieurs autres. Un enfant sur trois vit dans des pays touchés par la guerre dans la région (près de 61 millions d’enfants sur 166 millions).<sup>141</sup> En outre, et conformément à la démographie de la région résumée précédemment, les adolescents et les jeunes dans ces contextes sont les plus exposés aux risques tels que le mariage des enfants, le recrutement par des groupes armés et les pires formes de travail des enfants.<sup>142</sup> Les difficultés d’accès aux services de base, l’augmentation des niveaux de pauvreté et la séparation d’avec les membres de la famille dans les zones touchées par les conflits font que les enfants sont plus susceptibles de se marier tôt et de travailler avant l’âge légal ou dans des conditions d’exploitation, d’abandonner l’école ou de subir des violences à la

maison, à l’école et dans la communauté.<sup>143</sup>

Dans l’ensemble, les besoins de protection de la région résultant des crises humanitaires sont primordiaux. Dans leur sillage, ils laissent les enfants exposés à de nombreux risques et violations, y compris l’exploitation sexuelle. En plus de la dévastation croissante dont ces pays ont été témoins, la présence de groupes terroristes, tels que l’État islamique en Irak et au Levant (EIL), contribue également aux défis complexes supplémentaires qui résultent en de graves violations des droits de l’homme et de l’enfant dans toute la région.<sup>144</sup>

L’UNICEF estime qu’en 2019, il y avait plus de 70 millions de personnes vulnérables dans la région, dont plus de 32 millions d’enfants, nécessitant une aide humanitaire.<sup>145</sup> Selon l’appel de l’UNICEF pour le Moyen-Orient et l’Afrique du Nord en décembre 2019, la région « a la plus grande concentration de besoins humanitaires dans le monde ». <sup>146</sup> Le Comité permanent inter organisations (IASC) a déclaré des situations d’urgence de niveau 3 en Irak, en Syrie et au Yémen, la Syrie constituant la plus grande population de réfugiés au niveau mondial selon le HCR.<sup>147</sup> En outre, la crise humanitaire au Yémen a été annoncée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires comme « la pire du monde ». <sup>148</sup>

Depuis que la guerre a éclaté en Syrie en 2011, plus de la moitié des Syriens ont été forcés de quitter leur maison. Selon le HCR, 5,6 millions de Syriens ont fui le pays vers la Jordanie, le Liban, la Turquie et l’Égypte et 6,6 millions ont été déplacés à l’intérieur du pays.<sup>149</sup> Les Nations unies estiment que 11 millions de personnes ont besoin d’une aide humanitaire, dont 4,7 millions d’enfants.<sup>150</sup> Étant

138. ECPAT International. (2016, mars). *Pouvoir, Impunité et Anonymat : Comprendre les forces qui alimentent la demande d’exploitation sexuelle des enfants*. Bangkok : ECPAT International.

139. *Ibid*

140. ECPAT International et ECPAT Luxembourg. (2016, janvier). *Guide de terminologie pour la protection des enfants contre l’exploitation et les abus sexuels*. Bangkok : ECPAT International.

141. UNICEF. (2017). *Protection de l’enfance : Protection des enfants contre toutes les formes de violence et d’exploitation*. New York : UNICEF.

142. *Ibid*.

143. HCR. (2014). *Protection des enfants réfugiés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord*. HCR.

144. Conseil de sécurité des Nations Unies (2018, May 16). *Enfants et conflit armé : Rapport of the Secrétaire General*. Conseil de sécurité des Nations Unies.

145. UNICEF. (n.d.). *Action humanitaire pour les enfants 2019 : Moyen-Orient et Afrique du Nord*. New York : UNICEF.

146. *Ibid*.

147. HCR. (n.d.). *Résumés régionaux : Moyen-Orient et Afrique du Nord*. HCR

148. ONU OCHA. (2018, janvier). *Plan de réponse humanitaire*. New York : ONU OCHA.

149. HCR (2018). *Crise des réfugiés en Syrie*. HCR.

150. UNICEF. (2020). *Action humanitaire pour les enfants : République arabe syrienne*.

déplacés, ces enfants continuent à être confrontés à des nombreux risques en matière de protection de l'enfance, notamment le travail des enfants, le mariage précoce, et la violence sexuelle et basée sur le genre. Les enfants réfugiés, bien qu'ils puissent être à l'abri des conflits, sont souvent confrontés à des expériences pénibles, notamment la violence, l'exploitation et la séparation de leur famille lors

une enquête de l'UNICEF de 2016, rien qu'au Liban, 40,5 % des femmes syriennes réfugiées âgées de 20 à 24 ans ont été mariées avant d'avoir 18 ans.<sup>154</sup>

Le conflit en cours en Irak a provoqué le déplacement interne de 2,6 millions de personnes et a forcé 220 000 Irakiens à chercher refuge dans les pays voisins, notamment en Jordanie et dans la région



de leurs déplacements et dans les logements temporaires qu'ils peuvent occuper.<sup>151</sup> Selon un rapport régional du FNUAP (Fonds des Nations Unies pour la population) sur la crise syrienne, le taux de mariage des enfants syriens en 2017 était quatre fois plus élevé aujourd'hui qu'avant la crise,<sup>152</sup> alors que l'UNICEF a déclaré que le mariage des enfants dans les pays d'accueil des réfugiés en Syrie a triplé au cours des dernières années.<sup>153</sup> Selon

du Kurdistan. Selon l'UNICEF, en 2020, 4,1 millions de personnes, dont la moitié étaient des enfants, avaient besoin d'une aide humanitaire.<sup>155</sup> En 2016, près de la moitié des enfants déplacés à l'intérieur de l'Iraq Centre et du KRI ne sont toujours pas scolarisés.<sup>156</sup> Les conclusions du Comité des droits de l'enfant ont souligné que les filles déplacées sont particulièrement exposées à la violence domestique,

151. HCR. (2014). *Protection des enfants réfugiés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord*. HCR

152. FNUAP. (2017, janvier). *Rapport sur la situation régionale de la crise en Syrie*. New York : FNUAP

153. UNICEF. (2017). *Protection de l'enfance : Protection des enfants contre toutes les formes de violence et d'exploitation*. New York : UNICEF.

154. UNICEF Liban. (2016) Enquête de base sur la protection de l'enfance 2016- présentation des principales conclusions et document sur les résultats préliminaires. Partagé par Nina Kokol, spécialiste de la GBV/HPM/urgences par communication personnelle, 17 août 2016, cité dans UNICEF et ICRW. (2017). *Le mariage d'enfants au Moyen-Orient et en Afrique du Nord - Dossier sur le Liban*. New York : UNICEF

155. UNICEF. (2020). *Action humanitaire pour les enfants*.

156. UNICEF. (n.d.). *Le coût et les avantages de l'éducation en Irak : une analyse du secteur de l'éducation et des stratégies visant à maximiser les avantages de l'éducation*.

aux mariages forcés et temporaires (muta'a), aux mariages précoces et à l'exploitation sexuelle.<sup>157</sup>

Le conflit en cours dans l'État de Palestine a également eu des effets dévastateurs. 2,4 millions de Palestiniens nécessitent une aide humanitaire, dont 1,06 millions d'enfants.<sup>158</sup> Selon les rapports de l'UNICEF sur la bande de Gaza, la situation socio-économique et humanitaire a un impact sur les enfants, ce qui entraîne "des stratégies d'adaptation négatives telles que le travail des enfants et le mariage précoce".<sup>159</sup> Selon le Bureau central palestinien pour les statistiques, à la fin de 2015, 23,7 % de la population totale de la bande de Gaza s'étaient mariés alors qu'ils étaient enfants.<sup>160</sup>

Le Yémen est l'une des pires catastrophes humanitaires que le monde ait connues, avec plus de 24 millions de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire, dont 12,24 millions d'enfants.<sup>161</sup> Selon CARE, les femmes et les filles yéménites sont particulièrement exposées à un risque accru de violence, d'exploitation et d'abus.<sup>162</sup> L'équipe spéciale de surveillance et de communication de l'information au Yémen a signalé que plus de 6 700 enfants ont été tués ou mutilés depuis le début du conflit et que plus de 2 700 garçons ont été recrutés dans les forces et groupes armés, tandis que 2 millions d'enfants yéménites ne sont pas scolarisés.<sup>163</sup>

En Afrique du Nord, la Libye est confrontée à des conséquences dévastatrices et à un effondrement complet des systèmes de protection de l'État et de l'État de droit, ce qui entraîne de graves conséquences sociales et économiques pour le peuple libyen.<sup>164</sup> Selon le HCR, en mars 2020, 355 672 Libyens sont déplacés à l'intérieur du pays.<sup>165</sup>

La Libye présente un autre défi car elle accueille également, en mars 2020, 48 079 réfugiés et demandeurs d'asile, originaires de Syrie, du Soudan, d'Érythrée, de Palestine, de Somalie, d'Irak, d'Éthiopie, du Sud Soudan et du Yémen.<sup>166</sup>

Ces situations d'urgence dans les pays touchés par des conflits et dans les contextes humanitaires ouvrent la voie à des situations extrêmement graves et dangereuses pour les enfants vulnérables.<sup>167</sup> Les crises humanitaires compromettent la protection des enfants et brisent les réseaux et structures de soutien disponibles. Les risques accrus de migration forcée, de séparation des familles, de réduction de la surveillance des adultes et de pauvreté pendant les conflits augmentent souvent les chances pour les enfants d'être exposés à la violence et à l'exploitation.<sup>168</sup> Enfin, la violence et l'exploitation sexuelles peuvent également être utilisées comme une tactique de guerre, qui a ses propres conséquences tragiques sur la sécurité et le bien-être des enfants.<sup>169</sup>

On constate régulièrement à quel point il est difficile de documenter les données sur les violences sexuelles dans de telles crises humanitaires. Néanmoins, il existe quelques données qui éclairent la dure réalité des enfants exposés à la violence sexuelle dans les contextes humanitaires de la région MENA. En Syrie, un total de 98 rapports vérifiés a été fait entre novembre 2013 et juin 2018, dont 95 concernaient des filles de huit ans à peine ainsi que trois garçons, âgés de 12 à 16 ans.<sup>170</sup> Ces violations contre 98 enfants comprenaient le viol, le mariage forcé avec des combattants armés, le trafic sexuel/l'esclavage et les agressions. Elles ont été attribuées entre autres à l'État Islamique en Irak et au Levant,

157. Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE). (2015, 3 mars). Comité des droits de l'enfant des Nations unies : Observations finales sur les deuxième à quatrième rapports périodiques combinés de l'Irak. Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE).

158. UNICEF. (2020). *Action humanitaire pour les enfants : L'État de Palestine*

159. UNICEF. (2-10, 29 janvier). *Action humanitaire pour les enfants 2019-2020 : État de Palestine*. New York : ReliefWeb

160. Tel que cité par l'UNRWA. (2017, 20 juillet). *Girls Not Brides : Ending Child Marriage in Gaza* (Filles et non épouses : mettre fin au mariage des enfants à Gaza). New York : UNRWA.

161. UNICEF. (2020). *Action humanitaire pour les enfants : Yémen*

162. Care. (n.d.). *Crise humanitaire au Yémen*. Genève : Care.

163. UNICEF. (2018, 27 mars). *S'ils ne sont pas à l'école : Les chemins que les enfants croisent au Yémen* [EN/AR]. New York : ReliefWeb

164. ONU OCHA. (n.d.). À propos de l'OCHA Libye. New York : ONU OCHA.

165. HCR. (2020, février). *HCR Update : Libye*.

166. *Ibid.*

167. UNICEF. (2018, Janvier). *Action humanitaire pour les enfants 2018 : Vue d'ensemble*. New York : UNICEF

168. *Ibid.*

169. Nations Unies. (2017, 15 mai). *La honte, la stigmatisation font partie intégrante de la logique de la violence sexuelle comme tactique de guerre, indique le Conseiller spécial au Conseil de sécurité, alors que les orateurs demandent la reconnaissance des survivants*. New York : Nations Unies

170. Conseil de sécurité de l'ONU. (2018, 30 octobre). *Les enfants et le conflit armé en République arabe syrienne : Rapport du Secrétaire général*. Conseil de sécurité de l'ONU.

aux forces gouvernementales et au Front Al-Nosra appelé aujourd'hui Hay'at Tahrir al-Sham.<sup>171</sup> Les garçons et les filles étaient soumis à différentes formes de violence sexuelle en Syrie par les forces pro-gouvernementales. Certains de ces survivants ont été renvoyés dans leurs communautés pour être ensuite stigmatisés comme "victimes de viol" afin d'encourager le rejet par leurs familles.<sup>172</sup> Dans ce cas, la violence sexuelle a été utilisée intentionnellement pour faire honte aux familles et peut-être aussi pour pousser les gens à quitter leur foyer.

9 cas vérifiés ont été perpétrés contre des enfants âgés de 9 à 17 ans.<sup>178</sup>

En juin 2019, le Conseil de sécurité des Nations unies a publié un rapport sur les enfants dans les conflits armés, qui mettait en évidence des violations, et des données chiffrées sur les cas vérifiés de violence sexuelle, contre des enfants, de janvier à décembre 2018. En Irak, il n'y a eu aucun cas vérifié de violence sexuelle contre des enfants, ce qui veut dire qu'aucun cas n'a été signalé. Le rapport attribue cela à la peur d'être stigmatisé et à la peur des représailles.<sup>173</sup> Même constat en Libye. Il n'y a pas eu de cas vérifié de violence sexuelle. Cependant, le rapport suggère que « les enfants réfugiés et migrants auraient été soumis à des abus sexuels, y compris la prostitution forcée et l'exploitation sexuelle, dans des conditions qui pourraient équivaloir à de l'esclavage sexuel ». <sup>174</sup>

Au Soudan, 68 cas vérifiés de filles ayant subi des violences sexuelles ont été recensés, ce qui représente une augmentation de 55 % par rapport à 2017.<sup>175</sup> Des cas vérifiés étaient également présents en Syrie, où 38 cas de mariages forcés, de viols, de trafics et de violences sexuelles <sup>176</sup> ont été mis en évidence, mais il convient de noter que 30 de ces cas se sont produits en dehors de la période couverte par le rapport.<sup>177</sup>

Enfin, le rapport souligne également qu'au Yémen,

---

171. *Ibid.*

172. *Ibid.*

173. Conseil de sécurité des Nations unies. (2019, juin). *Les enfants et les conflits armés*. 13

174. *Ibid.* 17

175. *Ibid.* 25

176. *Ibid.* 27

177. *Ibid.* 27

178. *Ibid.* 30

## EXPLOITATION des ENFANTS DANS LA PROSTITUTION

En recherchant des données, des statistiques et des rapports sur la prévalence de l'exploitation des enfants dans la prostitution dans la région MENA, il est évident que si les données et les rapports sur l'ampleur du problème sont rares. En revanche, les références à ce phénomène et le fait qu'il survienne dans de nombreux pays de la région ont été documentés. Les rapports sur la prostitution dans la région MENA mentionnent l'implication de jeunes filles, mais l'ampleur du problème et le pourcentage d'enfants (y compris de garçons) impliqués par rapport aux adultes est rarement étudié ou documenté. Pourtant, les preuves de l'importance et de la gravité des nombreux facteurs de risque et des causes profondes de ce phénomène dans la région sont suffisantes pour attirer l'attention sur la question.

Le statut juridique de la prostitution et le fait que certains actes (c'est-à-dire la fourniture ou l'achat de services) soient criminalisés, dépénalisés ou légalisés, signifie que la dynamique concernant les personnes qui commettent le crime ou le délit change. Cela peut donc affecter la manière dont les enfants qui se livrent à ce commerce sont protégés ou en danger. La nature taboue de la prostitution dans la région et la stigmatisation associée à toute personne impliquée dans la prostitution contribue au manque de signalements des cas d'exploitation sexuelle des enfants dans la prostitution ainsi qu'à son caractère "clandestin". La peur de dénoncer contribue encore à la nature clandestine du problème, les victimes d'abus et d'exploitation sexuels risquant d'être accusées d'avoir commis un crime sexuel et même condamnées à des peines

dans plusieurs pays de la région, dont les Émirats arabes unis<sup>179</sup> et l'Irak.<sup>180</sup> En outre, les jeunes filles vendues à des fins de prostitution pourraient même être privées de leur liberté pour les protéger des représailles pour avoir fait honte à leur famille et à leur communauté, comme c'est le cas en Irak.<sup>181</sup> Même lorsqu'elles sont libérées, les victimes éprouvent des difficultés à trouver de l'aide et du soutien et peuvent donc devenir vulnérables à un nouveau trafic et à l'exploitation.<sup>182</sup>

Les conflits créent une demande de prostitution, y compris l'exploitation des enfants par la prostitution. Le rapport de 2019 du Département d'État américain sur la traite des personnes fait référence aux réseaux de prostitution en Libye qui forcent les femmes et les jeunes filles originaires d'Afrique subsaharienne et du Nigeria à se prostituer dans des maisons closes en Libye.<sup>183</sup> Au Yémen, on a découvert que des jeunes filles yéménites étaient sexuellement exploitées dans des hôtels et des clubs des gouvernorats de Sanaa, Aden et Taiz.<sup>184</sup>

Dans ses conclusions sur l'Irak, le Comité des droits de l'enfant s'est dit préoccupé par le fait que l'État ne s'attaque pas fermement aux causes profondes qui conduisent à la traite et à l'exploitation des enfants, y compris dans la prostitution.<sup>185</sup> La commission a souligné ses préoccupations quant à des cas signalés de trafics d'enfants dans les orphelinats irakiens par des employés à des fins de prostitution forcée.<sup>186</sup> Un rapport sur la survie des enfants syriens réfugiés au Liban, intitulé «Running out of Time» (Nous n'avons plus le temps), a fait état de besoins criants, de la pauvreté et de l'isolement social des réfugiés syriens au Liban, ce qui a conduit à l'implication de femmes et de jeunes filles syriennes dans des réseaux sexuels dans la vallée de la Bekaa, à Tripoli

- 
179. Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE). (2015, 30 octobre). *Observations finales sur le deuxième rapport périodique des Émirats arabes unis*. 8.
180. Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE). (2015, 5 mars). *Comité des droits de l'enfant des Nations unies : Observations finales sur le rapport présenté par l'Irak en vertu de l'article 12, paragraphe 1, du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants*. Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE).
181. Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE). (2015, 5 mars). *Comité des droits de l'enfant des Nations unies : Observations finales sur le rapport présenté par l'Irak en vertu de l'article 12, paragraphe 1, du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants*. Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE).
182. *Ibid.*
183. Département d'État américain. (2019, juin). *Rapport sur la traite des personnes : Libye. Publication du Département d'État américain*.
184. Département d'État américain. (2019, juin). *Rapport sur la traite des personnes : Yémen. Publication du Département d'État américain*.
185. Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE). (2015, 5 mars). *Comité des droits de l'enfant des Nations unies : Observations finales sur le rapport présenté par l'Irak en vertu de l'article 12, paragraphe 1, du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants*. Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE).
186. *Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE). (2015, mars). Comité des droits de l'enfant des Nations unies : Observations finales sur les deuxième à quatrième rapports périodiques combinés de l'Irak*. Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE).

et dans la périphérie de Beyrouth.<sup>187</sup>

L'impunité résultant de l'effondrement de l'État de droit et des structures de maintien de l'ordre des États contribue à l'augmentation de ces incidents, en particulier en période de conflit. Une situation plus grave se présente lorsque la corruption est présente et lorsque le personnel chargé de l'application de la loi s'implique lui-même dans des activités illicites, y compris l'exploitation sexuelle. Par exemple, des signalements ont été faits au sujet des gardes de police au Kurdistan (appelés « Asayish guards ») qui ont autorisé des hommes à entrer dans les camps de réfugiés pour solliciter des relations sexuelles avec des jeunes filles réfugiées en échange de la permission, pour elles, de quitter le camp.<sup>188</sup> Une étude sur les réfugiés syriens au Liban fait état d'exemples de femmes et de jeunes filles syriennes réfugiées qui pratiquent le sexe de survie, en plus d'avoir des relations sexuelles avec des travailleurs humanitaires en échange de bons alimentaires ou d'aide humanitaire.<sup>189</sup>

Dans son rapport "Trafic et Prostitution des femmes et filles palestiniennes: Formes d'esclavage moderne",<sup>190</sup> SAWA se penche sur la trafic et la prostitution forcée à Jérusalem, en Cisjordanie et à Gaza. Le rapport note que bien qu'il ne soit pas complexe et organisé, le trafic et la prostitution sont évidents. Les femmes et les filles concernées se retrouvent piégées sans aucun moyen de s'échapper. Les récits de femmes forcées à se prostituer sont relatés dans le rapport, ce qui met en lumière la stigmatisation et le rejet qui hantent les victimes. Bien que les récits concernent des femmes adultes, quelques-unes ont noté qu'elles ont commencé avant l'âge de 18 ans.<sup>191</sup>

En outre, avec la détérioration des économies de la région et l'augmentation du nombre d'enfants « dans la rue » dans plusieurs pays, ces enfants courent un risque accru d'être entraînés dans la prostitution et l'exploitation sexuelle. Par exemple, la situation économique en Égypte, qui s'est détériorée après le printemps arabe, a augmenté le nombre d'enfants vivant et travaillant dans la rue. Ils sont exposés à une multitude de facteurs de risque, notamment l'exploitation sexuelle et la prostitution.<sup>192</sup> Des activités illicites, y compris la prostitution, ont également été documentées parmi les adolescentes libanaises et syriennes réfugiées dans les rues (15-17 ans) au Liban, selon une étude de l'OIT sur les enfants des rues au Liban.<sup>193</sup>

Malgré des tentatives actives pour trouver des informations sur les garçons dans le cadre de ce rapport, nous remarquons que les garçons ne sont décrits dans aucune donnée officielle relative à l'exploitation sexuelle des enfants dans la prostitution.

## EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS EN LIGNE

Comme l'indique le rapport de l'UNICEF sur la situation des enfants dans le monde en 2019, un internaute mondial sur trois est un enfant.<sup>194</sup> Si la technologie offre des avantages importants aux enfants et aux adolescents, la toile peut également présenter toute une série de risques pour les enfants.

Selon les statistiques de l'UIT (Union Internationale des Télécommunications) de 2019, les États arabes comptaient 221 millions d'internautes,<sup>195</sup> et 288 millions d'abonnements actifs au haut débit mobile.<sup>196</sup> Bien qu'aucune statistique spécifique ne

187. FXB Centre pour la santé et les droits de l'homme à l'université de Harvard. (2014, janvier). *A court de temps : la survie des enfants réfugiés syriens au Liban*. Massachusetts : Ecole de santé publique d'Harvard.

188. Département d'État américain. (2019, juin). *Rapport sur la traite des personnes : Irak*. Publication du Département d'État américain ; Amnesty International. (2018). *Les condamnés. Femmes et enfants isolés, pris au piège et exploités en Irak*. 29 ; Vigaud-Walsh, F. (octobre 2017). *Culpabilité par association : Femmes irakiennes détenues et soumises à l'exploitation et aux abus sexuels*. 2.

189. FXB Centre pour la santé et les droits de l'homme (2014, janvier) *A court de temps : la survie des enfants réfugiés syriens au Liban*. Boston : Centre FXB pour la santé et les droits de l'homme, Université de Harvard

190. SAWA. (2008, juin). *Trafic et prostitution forcée des femmes et des filles palestiniennes : Formes d'esclavage moderne*, Document d'information. Jérusalem: SAWA.

191. *Ibid.*

192. Essais, Royaume-Uni. (2018, novembre). *Les enfants des rues en Égypte*.

193. OIT. (2015, février). *Enfants vivant et travaillant dans les rues au Liban: Profil et Ampleur*

194. UNICEF. (2019). *Situation des enfants dans le monde*. 144.

195. UIT. (2019). *Données sur les TIC dans le monde, par régions géographiques et par niveau de développement*.

196. *Ibid.*

soit disponible sur le nombre d'enfants utilisateurs d'Internet dans la région, les données de l'UIT pour 2017 révèlent que la proportion de jeunes âgés de 15 à 24 ans utilisant Internet est de 64,2 % (dans les États arabes).<sup>197</sup>

Les statistiques sur l'exploitation sexuelle des enfants en ligne (OCSE) dans la région MENA ne sont pas disponibles, ce qui rend problématique, la compréhension générale de l'ampleur du phénomène et de l'urgence de la situation. Bien qu'il date maintenant de quelques années, un rapport de l'UNICEF de 2011 sur la sécurité des enfants en ligne a noté que l'Afrique et le Moyen-Orient étaient à la traîne en matière de mécanismes de surveillance et de coordination de la protection

Les recherches indiquent que divers facteurs entravent les progrès dans la prévention et la réponse à l'OCSE dans la région MENA, notamment les innovations que présentent les technologies en ligne, les sensibilités culturelles autour des discussions sur le sexe, le manque de connaissances concernant les activités des enfants en ligne et la prévalence des crimes commis en ligne.<sup>199</sup> Un autre facteur critique est la façon dont les données sur les crimes de l'OCSE sont souvent classées et stockées par les forces de l'ordre, car les crimes en ligne ne sont pas nécessairement distingués des infractions hors ligne.<sup>200</sup>



en ligne.<sup>198</sup> Il semble que ce soit toujours le cas. Sans connaissance des tendances, des statistiques et de la nature globale de l'OCSE dans la région, les efforts visant à concevoir et à mettre en œuvre des programmes qui ciblent ces infractions ne peuvent être adaptés au contexte.

197. UIT. (2017). *Faits et chiffres sur les TIC 2017*. Genève : UIT

198. UNICEF. (2011, décembre). *Sécurité des enfants en ligne : Défis mondiaux et stratégies*. Centre de recherche Innocenti, UNICEF

199. Centre pour la justice et la prévention de la criminalité. (2016, août). *Protection des enfants en ligne dans la région MENA*.

200. *Ibid.*

Bien que des données fiables et cohérentes sur les crimes d'exploitation sexuelle des enfants en ligne ne soient pas disponibles, des reportages évoquent des exemples montrant l'ampleur considérable du problème. Par exemple, les médias ont rapporté qu'en 2017, la police d'Abu Dhabi a enquêté sur 774 crimes cybernétiques (le nombre d'enfants victimes n'a pas été communiqué)<sup>201</sup> alors qu'en Arabie Saoudite en 2016, les médias ont affirmé que plus de 2 000 avertissements liés à l'OCSE avaient été reçus par la Sécurité publique au cours des trois années précédentes dans le pays.<sup>202</sup>

Dans un rapport publié par Child Helpline International et l'UNICEF en 2016, les lignes d'assistance aux enfants de la région ont indiqué que la cyber intimidation, le harcèlement sexuel en ligne, le trolling, le grooming et l'extorsion sexuelle sont les principales préoccupations des enfants.<sup>203</sup> En outre, des lignes d'assistance téléphonique signalent que les enfants ont un meilleur accès à l'internet par l'intermédiaire des cybercafés. Il s'agit là d'un problème important en matière de protection de l'enfance, car ces enfants



accèdent à l'Internet dans les cybercafés sans que les parents ne soient au courant et donc sans leur supervision. Un problème plus urgent identifié dans le rapport met en lumière le manque de structures institutionnelles nationales. Ce qui entrave les efforts de signalement et de poursuite de l'OCSE. Dans ces cas, les lignes d'assistance téléphonique n'ont pas d'autre choix que de signaler ces abus aux unités de police, qui manquent souvent de temps et de ressources pour examiner ces allégations.<sup>204</sup> Des mesures positives ont parfois été prises, la Jordanie en étant un exemple. Une unité spécialisée dans la cybercriminalité a été créée en 2016 au sein du Département de la protection de la famille, car le Département de la sécurité publique (la police), a constaté que les enfants étaient de plus en plus victimes de cybercriminalité en Jordanie. L'unité a reçu une formation spécialisée et organise des sessions de sensibilisation dans les écoles sur les risques d'exploitation en ligne. Bien que peu de données sur leur travail ne soient publiques, il a été signalé que l'Unité a traité 21 cas d'exploitation et d'abus sexuels en 2017.<sup>205</sup>

Au niveau régional, des mécanismes de coordination entre les pays pouvant poursuivre les crimes souvent transnationaux de l'OCSE sont essentiels.<sup>206</sup> Toutefois, la terminologie relative aux abus et à l'exploitation sexuels des enfants peut varier selon les législations et au sein des différents services, car de nombreux termes ne se traduisent pas facilement en fonction du contexte culturel. Des projets pour mettre en place des normes de traduction et de contextualisation de la terminologie pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels<sup>207</sup> ont beaucoup aidé dans certaines régions du monde mais ne se sont pas encore produits pour l'arabe. D'autres conclusions importantes concernant la région sont les suivantes : la faiblesse des partenariats avec les services de maintien de l'ordre et l'industrie technologique.<sup>208</sup>

201. The National. (2018, 22 janvier). *Presque 800 cas d'affaires de cybercriminalité traitées par la police d'Abu Dhabi l'année dernière*. The National.  
 202. Habor, H. (2016, 10 Novembre). *L'Arabie Saoudite : Plus de 2 000 avertissements pour « exploitation sexuelle d'enfants en ligne » en 3 ans*. Asharq Al-Awsat.  
 203. Child Helpline International. (2016). *Une nouvelle réalité : Rapport sur l'exploitation et les abus sexuels d'enfants en ligne dans le monde*. Child Helpline International.  
 204. *Ibid.*  
 205. UNICEF. (2017). *La situation des enfants dans le monde 2017 : Les enfants dans un monde numérique* ; Ibañez Prieto, Ana. (2017, décembre). *Les enfants ne sont pas suffisamment protégés des dangers du monde numérique*. The Jordan Times.  
 206. Centre pour la justice et la prévention de la criminalité. (2016, août). *Protection des enfants en ligne dans la région MENA*.  
 207. Groupe de travail inter institutions sur l'exploitation sexuelle des enfants. (2016). *Directives terminologiques pour la protection des enfants contre l'abus et l'exploitation sexuels*.  
 208. Child Helpline International. (2016). *Une nouvelle réalité : Rapport sur l'exploitation et les abus sexuels d'enfants en ligne dans le monde entier*. Child Helpline International

Si l'on examine quelques exemples de problèmes spécifiques au niveau des pays, il est évident qu'il est nécessaire de procéder à une collecte de données officielle et cohérente pour l'OCSE. L'Algérie, par exemple, a promulgué une loi sur la cybercriminalité en 2009, qui confère au gouvernement des pouvoirs de surveillance des sites web suspectés d'activité illégale.<sup>209</sup> Les enfants contactent les services d'assistance téléphonique s'ils sont exposés à du matériel d'exploitation sexuelle des enfants, à la cyber intimidation, au grooming et au trolling en ligne et au harcèlement sexuel en ligne, mais aucune statistique nationale officielle n'a été fournie dans la publication sur l'une de ces questions.<sup>210</sup>

En 2016 en Jordanie, le service national d'aide aux enfants a déclaré avoir reçu des appels concernant l'OCSE, mais le service d'aide n'avait pas encore reçu de formation avancée sur ce sujet, ni développé de protocoles spécialisés pour documenter et répondre aux cas d'OCSE.<sup>211</sup> La Jordanie a promulgué des lois sur la cybercriminalité à travers la loi sur les systèmes d'information et la cybercriminalité et sur la cyber-sécurité, grâce à la législation sur les transactions électroniques (Electronic Transition Act).

Elle n'a pas encore de législation en vigueur sur la protection des enfants en ligne.<sup>212</sup>

Les travaux de recherche du Centre pour la prévention de la criminalité, mentionnée précédemment, a fourni des informations intéressantes sur les perceptions propres à chaque région des enfants et de leurs interactions en ligne par une série d'entretiens et de discussions. La plupart de ces acteurs ont considéré les enfants comme des agents "passifs" plutôt qu'"actifs" dans les discussions autour de l'OCSE.<sup>213</sup> Cela devient un élément critique à la lumière des stratégies de protection en ligne recommandées pour les enfants qui mettent l'accent sur la « citoyenneté numérique

» et

«l'utilisation positive et proactive des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication)».<sup>214</sup> En outre, il semble y avoir un manque de compréhension en ce qui concerne les différentes formes d'OCSE, car le rapport indique que les réponses des différents acteurs interrogés se concentrent généralement sur les cas extrêmes d'abus et négligent le grooming et la cyber intimidation par exemple.<sup>215</sup>

Il est important d'aborder ces complexités régionales. Elles ont des implications significatives sur la manière dont les différentes formes d'OCSE seront traitées à l'avenir, tant au niveau national que régional. En outre, ces constatations, associées à un manque total de données sur le statut de l'exploitation sexuelle des enfants en ligne dans la région, constituent des obstacles majeurs aux efforts de prévention et d'intervention. Enfin, l'absence d'efforts législatifs appropriés et opportuns, qui reflètent l'évolution rapide de la technologie tant au niveau national que régional, est préoccupante et fait dérailler les mécanismes de réaction au sein des différents États, qui devraient lancer des procédures d'enquête et de poursuite.

## TRAFIC D'ENFANTS A DES FINS SEXUELS

Le trafic de personnes est un problème constant et pressant dans la région.

Selon le rapport 2019 du Département d'État américain sur la traite des personnes<sup>216</sup> L'Algérie, l'Irak et le Soudan ont été placés dans la catégorie 2, le Koweït dans la catégorie 2, tandis que l'Arabie Saoudite et la Syrie ont été placés dans la catégorie 3. La Libye et le Yémen ont été classés comme cas spéciaux au-delà des trois niveaux, en raison des

209. Une législation spécifique sur la protection des enfants en ligne est promulguée par les articles 303, 324-344 et 347 du code pénal, la loi sur la prévention et la lutte contre la criminalité liée aux TIC (article 12) ainsi que la loi no 15- 12 du 28 Ramadhan 1436 correspondant au 15 juillet 2015 relative à la protection de l'enfant (loi sur la protection de l'enfant juillet 2015), telle que citée dans Child Helpline International. (2016). *Une nouvelle réalité : Rapport de Child Helplines sur l'exploitation et les abus sexuels des enfants en ligne dans le monde entier*. Child Helpline International.

210. Child Helpline International. (2016). *Une nouvelle réalité : Rapport sur l'exploitation et les abus sexuels d'enfants en ligne dans le monde entier*. Child Helpline International.

211. *Ibid.*

212. *Ibid.*; OMPI. (n.d.) Loi sur les transactions électroniques. (2011).

213. Centre pour la justice et la prévention de la criminalité. (2016, août). *Protection des enfants en ligne dans la région MENA*.

214. *Ibid.*

215. *Ibid.*

216. Département d'État américain. (2019, juin). *Rapport sur la traite des personnes 2019*. Publication du Département d'État américain.

difficultés à trouver des informations en raison des conflits et des crises humanitaires.<sup>217</sup> En outre, le Yémen est l'un des rares pays qui ne sont pas États parties quant au Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Ce Protocole complète la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale.<sup>218</sup>

Les statistiques nationales et régionales sur la traite des enfants dans la région MENA sont rares, ce qui indique que le problème ne reçoit pas suffisamment d'attention.

Comme pour d'autres formes d'exploitation, les enfants s'abstiennent également de signaler les incidents relatifs à la traite en raison de leur peur des trafiquants, de la stigmatisation qui se cache derrière les abus ainsi que de la méfiance envers le personnel travaillant pour les autorités.<sup>219</sup>

La région présente des itinéraires de trafic multiples et complexes. Ce dernier se produit à la fois à l'intérieur des pays et au-delà des frontières. Selon l'ONUDC (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime), le trafic transrégional qui a lieu au Moyen-Orient, « enregistre la plus grande part du trafic entrant en provenance d'autres régions ».<sup>220</sup>

Ces canaux de trafic présentent une multitude de défis pour la région, car la traque de ces enfants et des auteurs d'abus, est très difficile. Pourtant, il est essentiel de comprendre ces itinéraires divers et complexes pour combattre la traite des enfants à des fins sexuelles. Le Yémen a été identifié comme un pays source important, notamment pour l'Arabie Saoudite<sup>221</sup>. Le rapport du Comité des droits de l'enfant au Yémen en 2014 souligne des préoccupations concernant la traite des filles à des fins sexuelles sous le couvert du mariage<sup>222</sup> Même

avant le conflit actuel, le Yémen était un point de transit et une destination pour les femmes et les enfants de la Corne de l'Afrique qui étaient soumis au trafic sexuel et au travail forcé.<sup>223</sup> Le Maroc est classé comme pays d'origine, de destination et de transit pour les victimes de la traite sexuelle.<sup>224</sup> Des enfants marocains ont été identifiés comme étant victimes de la traite à des fins sexuelles vers l'Europe et le Moyen-Orient. Des étrangers ont également été identifiés se livrant à l'exploitation sexuelle des enfants dans les voyages et le tourisme à l'intérieur des frontières du Maroc.<sup>225</sup> En Irak, des preuves de la vente d'enfants irakiens dans les pays voisins et en Europe à des fins d'exploitation sexuelle ont été enregistrées.<sup>226</sup> D'autres phénomènes constatés en matière de traite des enfants à des fins sexuelles au sein de la région existent également. L'exploitation dans le travail domestique est fréquemment signalée et les enfants impliqués dans le travail domestique national font également face à l'exploitation sexuelle.<sup>227</sup> Selon le profil établi par l'ONUDC pour la Tunisie, les filles sont particulièrement vulnérables à la servitude domestique et à l'exploitation sexuelle. Le ministère tunisien de l'intérieur indique que 443 victimes d'exploitation sexuelle étaient des filles et que 66 filles tunisiennes ont été victimes d'exploitation sexuelle à l'étranger.<sup>228</sup> Par ailleurs, au Maroc, 400 enfants victimes de la traite ont été signalés entre 2012 et 2015. La majorité a été identifiée comme étant victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle (toutefois, aucune ventilation spécifique des personnes victimes de la traite à des fins sexuelles n'a été fournie).<sup>229</sup>

## Trafic et Conflit Armé

La traite des enfants est encore amplifiée en période de conflit, comme les troubles civils, les conflits armés, le terrorisme et la violence urbaine. Comme

217. *Ibid.*

218. *Ibid.*; *Collection des traités des Nations Unies. (s.d.). Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.*

219. Tidey, C. (2018, juillet). *Les enfants représentent près d'un tiers des victimes de la traite identifiées dans le monde.* UNICEF.

220. ONUDC. (2014). *Rapport mondial sur la traite des personnes 2014.* Publication des Nations unies. page 41

221. ONUDC (2016). *Rapport mondial sur la traite des personnes 2016.* Publication des Nations unies.

222. Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE). (2014, janvier). *Comité des droits de l'enfant des Nations unies : Conclusions sur le quatrième rapport périodique du Yémen.* Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE).

223. Département d'État américain. (2019, juin). *Rapport sur la traite des personnes 2019.* Publication du Département d'État américain.

224. *Ibid.*

225. *Ibid.*

226. *Ibid.*

227. ONUDC. (2014). *Rapport mondial sur la traite des personnes 2014.* Publication des Nations unies.

228. ONUDC. (2016). *Rapport mondial sur la traite des personnes 2016.* Publication des Nations unies.

229. *Ibid.*

nous l'avons déjà mentionné, l'instabilité politique de la région rend les enfants particulièrement vulnérables à la traite à des fins d'exploitation sexuelle lorsqu'ils sont en mouvement.<sup>230</sup> En outre, dans les zones de conflit, la demande d'exploitation sexuelle peut s'amplifier, notamment en l'absence d'État de droit.<sup>231</sup> Les zones de conflit font diminuer la protection accordée par les structures nationales et conduisent souvent à des déséquilibres entre les sexes ainsi qu'à des migrations.<sup>232</sup>

Les enfants migrants, réfugiés et déplacés peuvent devenir particulièrement vulnérables à la traite, particulièrement en zone de conflit. De nombreux enfants sont séparés de leur famille ou partent à la recherche d'opportunités pour gagner leur vie.

Ce qui peut les entrainer dans des situations où ils deviennent vulnérables.<sup>233</sup> Identifier les statistiques officielles sur les enfants victimes de trafic à des fins sexuelles et les réponses aux allégations de ESE dans les zones de conflit et les contextes humanitaires dans la région MENA,

s'est une fois de plus révélé extrêmement difficile pour ce rapport. Cependant, plusieurs conclusions sur l'incidence de la traite dans les zones de conflit sont importantes à connaître et sont présentées ici.

Les recherches de l'ONU DC ont révélé que certaines familles résidant à la fois dans des camps et dans des contextes urbains de la région MENA à la suite d'un conflit, avaient échangé leurs filles dans le cadre d'un mariage contre de l'argent. Ce qui a conduit certaines filles et femmes à être contraintes à l'exploitation sexuelle.<sup>234</sup> Le même rapport indique qu'à la suite du déplacement, un manque de prudence lors de l'examen d'offres d'emploi a également conduit

à l'exploitation sexuelle de jeunes femmes et de jeunes filles, ainsi que d'hommes et de garçons par des trafiquants.<sup>235</sup> Les conclusions sur les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> rapports périodiques combinés sur l'Irak, montrent que les déplacements et la violence sectaire dans le pays a de profondes répercussions sur les niveaux de trafic d'enfants à des fins d'exploitation sexuelle, bien qu'aucune statistique ne soit fournie.<sup>236</sup>

La situation de la traite des enfants en Syrie est critique. Les données sont limitées, mais des cas graves sont encore documentés. Des jeunes filles yezidis capturées par l'État islamique en Irak ont été victimes d'un trafic vers la Syrie, où elles ont été ouvertement vendues et utilisées comme esclaves sexuelles.<sup>237</sup> Les réfugiés syriens sont également identifiés comme étant très vulnérables à la traite dans plusieurs pays voisins, en particulier en Jordanie, Liban, Irak, et en Turquie.<sup>238</sup> Le rapport 2019 du Département d'État américain sur la traite des personnes indique que les réfugiés syriens résidant en Égypte sont contraints au travail des enfants, au trafic sexuel et aux mariages transactionnels.<sup>239</sup> Au Liban, où résident 1,3 million de réfugiés syriens, les hommes, les femmes et les enfants syriens sont très exposés au trafic sexuel et au travail forcé.<sup>240</sup>

Les rapports sur le Yémen indiquent qu'en raison du conflit et des difficultés économiques, l'exploitation sexuelle des enfants a augmenté ; selon le ministère américain du travail, les filles font l'objet d'un trafic à l'intérieur du Yémen à des fins d'exploitation sexuelle<sup>241</sup>. Il a été révélé que des enfants de 15 ans à peine ont fait l'objet de trafic et ont exploités sexuellement dans des hôtels et des clubs de deux gouvernorats du Yémen.<sup>242</sup> D'autres enfants, principalement des garçons, ont également fait

230. UNICEF. (2017). *Des voyages éprouvants. Des enfants et des jeunes en mouvement à travers la Méditerranée, exposés au risque de traite et d'exploitation*. New York : UNICEF.

231. ONU DC. (2014). *Rapport mondial sur la traite des personnes 2014*. Publication des Nations unies.

232. *Ibid.*

233. Tidey, C. (2018, juillet). *Les enfants représentent près d'un tiers des victimes de la traite identifiées dans le monde*. UNICEF.

234. ONU DC. (2018). *Traite des personnes dans le contexte des conflits armés*. Publication des Nations unies.

235. *Ibid.*

236. Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE). (2015, mars). *Comité des droits de l'enfant des Nations unies : Observations finales sur les deuxième à quatrième rapports périodiques combinés de l'Irak*. Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE).

237. Conseil de sécurité de l'ONU. (2018, 30 octobre). *Les enfants et les conflits armés en République arabe syrienne : Rapport du Secrétaire général*. Conseil de sécurité des Nations unies.

238. Département d'État américain. (2019, juin). *Rapport de 2019 sur la traite des personnes : Syrie*. Publication Département d'État américain.

239. Département d'État américain. (2019, juin). *Rapport de 2019 sur la traite des personnes : Égypte*. Publication Département d'État américain.

240. Département d'État américain. (2019, juin). *Rapport de 2019 sur la traite des personnes : Liban*. Publication Département d'État américain.

241. Département du travail des États-Unis (2017). *2017 Constatations sur les pires formes de travail des enfants : Yémen*. Washington : Département du travail des États-Unis.

242. Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE). (2014, janvier). *Comité des droits de l'enfant des Nations unies : Observations finales sur le quatrième rapport périodique du Yémen*. Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE).

l'objet d'un trafic à l'intérieur du Yémen ainsi qu'à destination de l'Arabie Saoudite où ils sont contraints de travailler dans de petits magasins et de mendier.<sup>243</sup> Dans les rues, ces enfants sont également exposés à des risques très élevés de violence et d'abus sexuels et sont très vulnérables à l'exploitation sexuelle des enfants.<sup>244</sup>

### Enfants impliqués dans des conflits armés

Selon le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés « le recrutement et l'utilisation d'enfants associés à des groupes armés constituent presque toujours une traite des personnes ».<sup>245</sup> Les raisons du recrutement des enfants dans les conflits armés varient, de ceux qui sont enlevés par la force à d'autres enfants qui les rejoignent en raison de pressions sociales et économiques ; et les enfants déplacés ainsi que ceux qui vivent dans la pauvreté sont les plus vulnérables au recrutement.<sup>246</sup> Le fait d'être impliqué dans des conflits armés a des répercussions différentes sur les garçons et les filles. Les filles sont généralement utilisées dans des rôles de « soutien » et passent souvent inaperçues par rapport aux garçons qui assument généralement des rôles plus combattifs.<sup>247</sup> En conséquence, dans ces zones de conflit, les enfants sont exposés à des taux élevés de viol et d'esclavage sexuel.<sup>248</sup>

Les statistiques des cas vérifiés de recrutement et d'utilisation d'enfants dans les conflits armés dans la région MENA varient considérablement. Cependant, en 2019, le Conseil de sécurité des Nations unies a publié des données sur les cas vérifiés d'enfants utilisés et recrutés dans les zones touchées par le conflit, y compris les pays en conflit dans la région MENA. Les chiffres varient selon les pays,

de 806 cas vérifiés d'utilisation et de recrutement d'enfants en Syrie,<sup>249</sup> à 39 cas vérifiés dans le cadre du conflit en Irak.<sup>250</sup> Ces cas officiellement vérifiés ne représentent probablement qu'une fraction de la réalité face à l'ampleur du problème. Une question à laquelle il est fait allusion dans le rapport du Conseil de sécurité. Il souligne qu'en Libye, malgré les informations reçues sur l'augmentation du recrutement et de l'utilisation d'enfants, les informations ne pouvaient pas être vérifiées en raison des restrictions de sécurité et d'accès.<sup>251</sup>

Bien qu'il existe peu de données sur l'exploitation sexuelle des enfants soldats, plusieurs recherches montrent que c'est un problème très répandu. Des rapports vérifiés de 2013 indiquent que 21 enfants ont été recrutés par le groupe Ansar Al Sharia au Yémen, dont trois garçons à des fins d'exploitation sexuelle.<sup>252</sup> Ces garçons auraient été exploités à plusieurs reprises suite à la stigmatisation dont ils ont fait l'objet au sein de leur communauté. En Irak, un rapport du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés a révélé que les filles étaient contraintes à l'esclavage sexuel.<sup>253</sup> En outre, selon les rapports de 2015 du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'État islamique a commis des violences sexuelles et sexistes périodiques contre les femmes et les filles yezidis, y compris le viol et l'esclavage sexuel.<sup>254</sup> Les rapports sur les enfants recrutés par l'État islamique en Syrie font froid dans le dos ; avec des cas vérifiés de 95 filles âgées de huit ans seulement et de 3 garçons âgés de 12 à 16 ans ayant été victimes de viols, viols collectifs, mariages forcés avec des combattants, traite des êtres humains, esclavage sexuel et agressions sexuelles.<sup>255</sup>

Le recrutement d'enfants par des groupes armés a

243. Département d'État américain. (2019, juin). *Rapport sur la traite des personnes 2019 : Yémen*. Publication du Département d'État américain.

244. ECPAT International (octobre 2013). *Vulnérabilités invisibles : Les liens entre le travail des enfants et l'exploitation sexuelle*. Bangkok : ECPAT International

245. Conseil des droits de l'homme des Nations unies. (2018, janvier). *Rapport annuel de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, A/HRC/37/47*, paragraphes 15-16.

246. UNICEF. (2018, 27 septembre). *Enfants victimes d'attaques : Six graves violations contre les enfants en temps de guerre*. UNICEF.

247. Enfants soldats (2019, 11 février). *Le nombre d'enfants soldats a doublé depuis 2012 et l'exploitation des filles est en hausse*. Londres : Enfants soldats.

248. Enfants soldats (n.d.). *Mythes sur les enfants soldats*. 5.

249. Conseil de sécurité des Nations unies. (2019, juin). *Les enfants et les conflits armés*. 27.

250. *Ibid.*, 13

251. *Ibid.*, 17.

252. Conseil de sécurité de l'ONU. (2013, 28 juin). *Rapport du Secrétaire général sur les enfants et le conflit armé au Yémen*. Conseil de sécurité de l'ONU

253. Conseil de sécurité de l'ONU. (2015, 9 novembre). *Rapport du Secrétaire général sur les enfants et le conflit armé en Irak*. Conseil de sécurité de l'ONU.

254. Le Bureau du Haut-Commissaire aux droits de l'homme. (2015, 13 mars). *Rapport du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme en Irak à la lumière des abus commis par l'État dit islamique en Irak et au Levant et les groupes associés*. Genève : Le Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme

255. Conseil de sécurité de l'ONU. (2018, 30 octobre). *Les enfants et le conflit armé en République arabe syrienne : Rapport du Secrétaire général*. Conseil de sécurité des Nations unies.

été inclus comme l'une des « six violations graves contre les enfants » définies par le Conseil de sécurité de l'ONU.<sup>256</sup> Les enfants recrutés pour le combat ou forcés à combattre sont très vulnérables à l'exploitation sexuelle.<sup>257</sup> Dans ce cas, la traite à des fins sexuelles peut prendre de nombreuses formes dans des contextes de conflit, comme le mariage forcé, l'enrôlement de force au combat, l'exploitation sexuelle et l'esclavage sexuel, ce qui laisse les enfants très vulnérables à de graves abus.<sup>258</sup>

## EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS DANS LE TOURISME ET LES VOYAGES

L'exploitation sexuelle des enfants dans les voyages et le tourisme (SECTT) est en hausse dans le monde,<sup>259</sup> pourtant, les informations concernant la région MENA sont particulièrement rares,<sup>260</sup> similaires à d'autres formes d'exploitation sexuelle des enfants abordées dans cette vue d'ensemble. Les données disponibles sur l'ampleur et la prévalence de l'exploitation sexuelle des enfants dans les voyages et le tourisme dans la région MENA sont très limitées. La compréhension approfondie des tendances, des victimes et des auteurs est elle aussi restreinte. Une fois encore, la pauvreté, l'exclusion sociale et la marginalisation ainsi que l'accessibilité en ligne et un cadre juridique permissif sont autant de facteurs de risque d'exploitation sexuelle des enfants dans les voyages et le tourisme. La région accuse un retard important dans l'adoption de plans d'action nationaux et régionaux pour faire face au SECTT.

En outre, la législation extraterritoriale permettant de poursuivre les auteurs d'exploitation sexuelle des enfants est largement absente dans la région. Cette

forme de juridiction est une étape extrêmement :

**« importante dans la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans le cadre des voyages et du tourisme, puisqu'elle permet de poursuivre les délinquants en vertu des lois nationales dans le pays d'origine ».**<sup>261</sup>

Dans une région qui dépend fortement du tourisme comme source principale de revenu national, il est important de ne pas sous-estimer le profit tiré de l'exploitation sexuelle des enfants pour le tourisme. Dans le monde entier, on estime que l'exploitation sexuelle des enfants dans les voyages et le tourisme pourrait représenter 20 milliards d'USD par an.<sup>262</sup> Dans son rapport 2019 sur la compétitivité des voyages et du tourisme dans la région MENA, le Forum économique mondial a indiqué que la région avait considérablement amélioré sa compétitivité en matière de voyages et de tourisme depuis 2017.<sup>263</sup> Selon le rapport, les arrivées internationales dans la région ont atteint plus de 84,5 millions,<sup>264</sup> ce qui montre une augmentation par rapport aux 72 millions en 2015 (environ 16% d'augmentation).<sup>265</sup> Sur les arrivées dans la région, 66% sont arrivés au Moyen-Orient, contre 34 % en Afrique du Nord.<sup>266</sup>

L'accroissement de la compétitivité a été associé aux « piliers de la sûreté et de la sécurité, de l'ouverture internationale, du développement durable et des infrastructures de transport aérien ».<sup>267</sup> Toutefois, ces facteurs qui augmentent la compétitivité du tourisme peuvent également être considérés comme des facteurs de risque d'exploitation sexuelle des enfants dans les voyages et le tourisme, à moins qu'ils ne soient réglementés et contrôlés. Selon l'UNICEF, un secteur du tourisme non réglementé, combiné au chômage, à l'inégalité

256. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés (2013). *Les six graves violations contre les enfants pendant les conflits armés : The Legal Foundation*. New York : Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés.

257. UNICEF. (2018, 27 Septembre). *Enfants victimes d'attaques : Six violations graves contre les enfants en temps de guerre*.

258. Enfants soldats. (n.d.). *Les enfants paient le prix le plus lourd dans les conflits*.

259. ECPAT International et Défense des enfants-ECPAT Pays-Bas. (2016, mai). *Étude mondiale sur l'exploitation sexuelle des enfants dans les voyages et le tourisme*. Bangkok : ECPAT International.

260. UNICEF. (2016). *Réponses des gouvernements, de la société civile et du secteur privé à la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants dans les voyages et le tourisme : A Technical Background Document to the Global Study on Sexual Exploitation of Children in Travel and Tourism (Document de référence technique pour l'étude mondiale sur l'exploitation sexuelle des enfants dans les voyages et le tourisme)*. New York : UNICEF.

261. *Ibid.*

262. Nations unies, Bureau des droits de l'homme du Haut-Commissariat (10 avril 2013), *Combattre le tourisme sexuel impliquant des enfants*.

263. Forum économique mondial. (2019). *Rapport 2019 sur la compétitivité du secteur des voyages et du tourisme : MENA*. 42.

264. *Ibid.*, 42

265. Forum économique mondial. (2017). *Rapport sur la compétitivité du secteur des voyages et du tourisme : Résultats pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord*.

266. Forum économique mondial. (2019). *Rapport 2019 sur la compétitivité du secteur des voyages et du tourisme : MENA*. 42.

267. *Ibid.*, 42

entre les sexes, aux normes sociales en vigueur concernant la masculinité et la sexualité et à la faiblesse des systèmes d'application de la loi et de protection, contribuent à la vulnérabilité des enfants et des adolescents face à diverses formes d'exploitation sexuelle, notamment l'exploitation sexuelle dans les voyages et le tourisme.<sup>268</sup>

Les "mariages temporaires" arrangés avec des étrangers sont un phénomène dangereux dans la région MENA, qui peut être classé dans la catégorie SECTT. Les mariages qui ont lieu en Égypte, dans lesquels des hommes riches, principalement originaires du Golfe, se livrent à ce qu'on appelle des "mariages d'été" ou "misyar" qui ne durent que le temps de leurs vacances. Les filles sont abandonnées par la suite et si le mariage implique une grossesse, les hommes abandonnent généralement leurs responsabilités envers les enfants nés de ces mariages. Le rapport 2019 du Département d'État américain sur la traite des personnes constate le même ce phénomène au Yémen en faisant référence à des récits de mariages temporaires autorisés par les autorités islamiques et principalement commis par des hommes saoudiens exploitant sexuellement des jeunes filles yéménites de dix ans à peine.<sup>269</sup>

Plusieurs agences de presse ont également couvert le phénomène des courtiers en mariage et des agences matrimoniales en Égypte. Dans son rapport « Les filles mineures sont les locations d'été de l'Égypte »,<sup>270</sup> l'agence Inter Press a exposé la gravité de la situation. Des hommes riches du Golfe s'adressent à des courtiers en mariage pour un été avec des filles mineures issues de communautés pauvres en Égypte.

Les hommes paient les courtiers et les familles pour qu'ils marient les jeunes filles pendant une courte période durant leurs vacances, puis les rendent à leur famille pour être à nouveau mariées. Le rapport indique que "certaines filles ont été mariées 60 fois avant d'avoir 18 ans. La plupart des "mariages"

ne durent que quelques jours ou des semaines." Le rapport indique également que ces mariages peuvent être arrangés pour aussi peu que 800 livres égyptiennes (environ 50 USD en mars 2020), réparties entre le courtier et les parents de la jeune fille.<sup>271</sup>

En juillet 2018, le réseau Aljazeera diffuse un reportage sur le tourisme sexuel dans le monde arabe.<sup>272</sup> Il révèle le tourisme sexuel aux Émirats arabes unies (plus précisément à Dubaï), au Maroc, au Liban et en Égypte, en faisant référence au fait que des enfants sont également impliqués en plus des adultes. La situation de l'exploitation sexuelle des enfants dans les voyages et le tourisme au Maroc a également suscité des inquiétudes, en particulier à la lumière de la réputation du pays en matière de tourisme sexuel. Comme l'ont révélé plusieurs reportages en 2013, le pays a été le témoin d'un tollé national lorsque Daniel Galvan, un citoyen Espagnol alors âgé de 64 ans, a bénéficié d'une grâce royale après avoir été condamné à 30 ans de prison pour le viol de 11 enfants marocains âgés de 4 à 15 ans. Il a ensuite été ré arrêté en Espagne.<sup>273</sup>

Un reportage vidéo diffusé par France en 2011 montre à quel point l'exploitation sexuelle des enfants, les voyages et le tourisme sont interconnectés au Maroc. Le rapport révèle que le Maroc a été dépeint comme un "paradis" pour les pédophiles européens permettant un accès facile aux enfants défavorisés, le prix approximatif d'une nuitée avec un enfant ne coûtant aux touristes que 30 euros pour la nuit.

Selon le rapport, la pratique consistant pour les touristes à prendre des enfants à des fins sexuelles s'est normalisée<sup>274</sup> et certains des jeunes interrogés ont noté que ce sexe de survie était le seul moyen de revenu financier disponible pour les familles pauvres.

En 2013, un reportage italien d'investigation<sup>275</sup>

268. UNICEF. (2016). *Réponses des gouvernements, de la société civile et du secteur privé à la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants dans les voyages et le tourisme : A Technical Background Document to the Global Study on Sexual Exploitation of Children in Travel and Tourism (Document de référence technique pour l'étude mondiale sur l'exploitation sexuelle des enfants dans les voyages et le tourisme)*. New York : UNICEF.

269. Département d'État américain. (2019, juin). *Rapport sur la traite des personnes 2019 : Yémen*. Publication du Département d'État américain.

270. Agence Inter Press (2013, 5 août). Les filles mineures sont les locations d'été en Égypte. Agence Inter Press

271. *Ibid.*

272. Midan Aljazeera. (2018, July 10). *Sex Tourism*. Midan Aljazeera.

273. The Guardian. (2013, 5 août). *Un pédophile libéré est ré arrêté en Espagne après le fiasco de la grâce marocaine*. The Guardian.

274. France 24 Anglais. (2011, 24 juin). *Reporters - Maroc : le monde infernal du tourisme sexuel*.

275. Cité dans Midan Aljazeera. (2018, 10 juillet). *Tourisme sexuel*. Midan Aljazeera.

met en lumière la gravité de l'exploitation sexuelle des enfants dans les voyages et le tourisme au Maroc. Marrakech a été spécifiquement mise en avant comme une ville où les enfants sont facilement accessibles aux touristes qui se rendent spécifiquement dans la ville à des fins d'exploitation sexuelle. Le directeur de la Défense des enfants au Maroc note dans l'enquête que de nombreuses variables existent au Maroc qui permettent à une telle violation de se produire :

**“L'écart de richesse entre les riches et les pauvres dans le pays, l'essor de l'industrie du tourisme et la faiblesse des structures juridiques et d'application de la loi dans la mise en œuvre et la protection des droits de l'enfant, mènent au phénomène de touristes qui se rendent au Maroc spécifiquement à la recherche de relations sexuelles avec des enfants”.**

Les proxénètes sont nombreux à solliciter les filles, même dans les écoles, pour avoir des relations sexuelles avec des touristes le soir. Les filles qui figurent dans le rapport ont à peine 12 ans. Le directeur de la Défense des enfants au Maroc souligne la gravité du fait que les proxénètes ont

accès aux enfants dans des lieux sûrs, comme les écoles, pour les exploiter dans le tourisme. Il fait également remarquer que:

**“malgré des cadres législatifs relativement solides, la corruption pourrait saper les progrès en achetant le silence de certaines forces de l'ordre”.**<sup>276</sup>

## **MARIAGE D'ENFANTS, PRECOCE ET FORCE**

Le mariage d'enfants est une violation directe des droits de l'enfant, et une voie systématique mais non reconnue vers l'abus et l'exploitation sexuels,<sup>277</sup> les filles étant touchées de manière disproportionnée.<sup>278</sup>

Le mariage des enfants est un défi pour le développement durable ; associé à l'instabilité sociale, économique et politique dans les zones de conflit, les conséquences des mariages précoces sur les filles en particulier sont très préoccupantes. Comme l'a fait remarquer le Conseil des droits de l'homme des Nations unies, les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés entravent l'autonomie, le statut, la santé et le bien-être des filles, ainsi que leur autonomisation et leur



276. France 24 Anglais. (2011, 24 juin). *Reporters - Maroc : le monde infernal du tourisme sexuel*.

277. ECPAT International et Plan International. (2015, octobre). *Abus sexuels non reconnus et exploitation des enfants dans le cadre du mariage des enfants, du mariage précoce et du mariage forcé*. Bangkok : ECPAT International.

278. Conseil des droits de l'homme des Nations unies. (2017, juin). *Le mariage des enfants, le mariage précoce et le mariage forcé dans les situations humanitaires*. New York : Assemblée générale des Nations unies.

participation.<sup>279</sup> Au-delà des implications du mariage des enfants sur le bien-être et le développement, ECPAT note que le mariage d'enfants pourrait être un canal ou une forme d'abus et d'exploitation sexuels, lorsqu'il a lieu en échange de gains financiers ou en nature pour l'enfant ou une tierce partie.<sup>280</sup> Si le mariage d'enfants en tant que canal potentiel vers d'autres formes d'exploitation est largement reconnu, le mariage d'enfants en tant que forme d'exploitation sexuelle ne l'est pas.<sup>281</sup>

Le mariage des enfants est le produit de multiples facteurs culturels et sociaux, croyances religieuses et pratiques imbriqués aux difficultés économiques, instabilité politiques, conflit et déplacement.<sup>282</sup> Le fait que le mariage des enfants trouve ses racines dans les croyances sociales et religieuses, éclipse souvent le facteur économique. Néanmoins, la pauvreté, les difficultés économiques et les conflits dans la région ont été identifiés comme des facteurs de risque majeurs pour la pratique du mariage des enfants,<sup>283</sup> d'où la corrélation avec l'exploitation sexuelle des enfants.

Dans ce cadre, l'UNICEF souligne la vulnérabilité des filles pauvres, des filles des communautés rurales, des filles des pays touchés par les conflits et des filles non scolarisées face à la pratique du mariage d'enfants dans la région MENA.<sup>284</sup> Bien que la prévalence globale dans la région MENA soit passée d'une fille sur trois en 1990 à une fille sur cinq en 2015 - pour les filles mariées avant l'âge de 18 ans -, les bouleversements politiques et économiques que la région a connus au cours de la dernière décennie ont entravé la poursuite des progrès sur ce front.<sup>285</sup> Cela se reflète dans le fait qu'en 2019, 18 % des filles de la région étaient mariées avant l'âge de 18 ans, et 4 % avant l'âge de 15 ans.<sup>286</sup> Les pays où le nombre de mariages d'enfants est le plus élevé sont soit des

pays moins développés où le niveau de pauvreté est élevé, soit des pays touchés par des conflits comme le Soudan, le Yémen et l'Irak. Les filles dans les contextes de conflit peuvent être considérées par les familles comme un fardeau économique plutôt que comme des individus ayant un potentiel économique.<sup>287</sup> Selon les traditions des différentes cultures de la région MENA, la famille du marié doit payer une dot pour pouvoir se marier. Les familles vivant dans la pauvreté peuvent donc trouver des incitations financières à marier leurs filles, la dot pouvant atténuer certaines des difficultés et des dettes de la famille et le mariage réduirait le nombre de personnes à charge que la famille doit soutenir.

En outre, des disparités existent également entre les filles des communautés urbaines et rurales, ainsi qu'entre les filles de familles pauvres et riches. Les statistiques montrent que 27 % des femmes âgées de 20 à 24 ans ont été mariées pour la première fois avant l'âge de 18 ans dans les zones rurales, contre 13 % dans les zones urbaines. En outre, dans tous les pays de la région (à l'exception du Yémen, de la Syrie et de l'Algérie), les femmes des familles les plus pauvres ont au moins deux fois plus de chances d'avoir été mariées dans l'enfance que les femmes des ménages les plus riches.<sup>288</sup> En Égypte, par exemple, bien que la Loi sur l'enfance de 2008<sup>289</sup> fixe l'âge minimum du mariage à 18 ans sans exception, le mariage des enfants est encore pratiqué dans les unions traditionnelles, notamment dans les zones rurales, où il est trois fois plus élevé que dans les zones urbaines. Il est désigné comme mariage urfi (mariage informel)<sup>290</sup>

La pauvreté, la discrimination et le décrochage scolaire sont des facteurs clé contribuant aux mariages d'enfants en Égypte.<sup>291</sup> Les mariages informels ne sont pas déclarés et les enfants nés

279. *Ibid.*

280. ECPAT International et Plan International. (2015, octobre). *Abus sexuels non reconnus et exploitation des enfants dans le cadre du mariage des enfants, du mariage précoce et du mariage forcé*. Bangkok : ECPAT International.

281. *Ibid.*

282. *Ibid.*

283. UNICEF. (2017) *Le mariage des enfants au Moyen-Orient et en Afrique du Nord*. UNICEF MENARO.

284. UNICEF. (2018). *Profil du mariage des enfants au Moyen-Orient et en Afrique du Nord*. New York : UNICEF.

285. *Ibid.*

286. UNICEF. *La situation des enfants dans le monde 2019*. 235.

287. UNICEF. (2017) *Le mariage des enfants au Moyen-Orient et en Afrique du Nord*. UNICEF MENARO.

288. UNICEF (juillet 2018) *Profil du mariage des enfants au Moyen-Orient et en Afrique du Nord*.

289. *Loi sur l'enfance, Égypte (2008)*, article 31 bis

290. Le Conseil national pour l'enfance et la maternité en Égypte, soutenu par l'UNICEF, (2017) *Politique pour l'Action : Mettre fin au mariage des enfants*.

291. *Ibid.*

de ces unions non plus, ce qui multiplie ainsi les risques futurs pour les enfants de connaître de telles pratiques à leur tour.

Outre la pauvreté, la discrimination de genre se présente comme un autre facteur de risque important en matière de mariage des enfants, de mariage précoce et de mariage forcé.<sup>292</sup> Elle entre clairement en jeu dans la région MENA. Dans de nombreux pays de la région, les femmes et les filles ont «un statut social limité avec des droits, des privilèges et des opportunités restreints», ce qui affecte leur développement social et économique.<sup>293</sup> Par conséquent, dans beaucoup de mariages d'enfants, les filles ne donnent pas leur consentement mais sont plutôt forcées de se marier avec des hommes plus âgés en échange d'une dot et d'une forme de « protection sociale » connue sous le nom de *sutra*.<sup>294</sup> Dans ses observations à l'égard de plusieurs pays de la région, le Comité des droits de l'enfant a exprimé ses préoccupations concernant la discrimination systémique à l'égard des filles dans la région. Par exemple, dans ses commentaires à l'Arabie Saoudite :

**“ Nous sommes profondément préoccupé par le fait que [...] l'État partie ne reconnaît toujours pas les filles comme des sujets de droits à part entière et continue à les discriminer sévèrement en droit et en pratique et à leur imposer un système de tutelle masculine qui conditionne la jouissance de la plupart des droits consacrés par la Convention, à savoir les droits à la liberté de circulation, l'accès à la justice, à l'éducation, à la santé et aux documents d'identité, entre autres, à l'accord d'un homme tuteur ».**<sup>295</sup>

Des remarques similaires sur la discrimination à l'égard des filles ont été faites au Qatar (2017),<sup>296</sup> à l'Irak (2015),<sup>297</sup> aux Émirats arabes unis (2015).<sup>298</sup> Tout cela contribue à la vulnérabilité des enfants, au mariage précoce et forcé, et donc potentiellement à l'ESE.

D'un point de vue juridique, de nombreux pays de la région MENA autorisent le mariage des moins de 18 ans avec le consentement des parents ou l'autorisation du tribunal. En Jordanie par exemple, alors que l'âge du mariage pour les filles est fixé à 18 ans, le mariage à 15 ans est autorisé avec le consentement du tribunal.<sup>299</sup> Même chose au Maroc, alors que l'âge minimum du mariage a été porté à 18 ans dans la loi marocaine sur la famille de 2004, elle a également donné aux juges le pouvoir discrétionnaire d'autoriser les mariages de filles de moins de 18 ans.<sup>300</sup> Un rapport d'évaluation de la mise en œuvre du droit de la famille (*almudawana*) au Maroc (2014) a constaté une augmentation des mariages d'enfants, bien que l'*almudawana* ait porté l'âge minimum du mariage à 18 ans, pour les garçons comme pour les filles. Les mariages d'enfants (dont beaucoup ont été forcés par les parents) sont passés de 18 340 en 2004 à 35 152 en 2013<sup>301</sup> et étaient fortement liés à la pauvreté et aux communautés rurales.<sup>302</sup> En revanche, d'autres pays de la région ne fixent pas d'âge minimum pour le mariage, légalisant ainsi une telle pratique. Le Yémen ne précise pas d'âge minimum pour le mariage mais identifie plutôt la puberté comme le stade sur lequel le mariage peut être pratiqué.<sup>303</sup> Jusqu'à récemment, il en était de même en Arabie Saoudite, mais le gouvernement saoudien a maintenant approuvé une réglementation visant à interdire

292. ECPAT International et Plan International. (2015, octobre). *Abus sexuels non reconnus et exploitation des enfants dans le cadre du mariage des enfants, du mariage précoce et du mariage forcé*. Bangkok : ECPAT International.

293. UNICEF. (2017). *Le mariage des enfants au Moyen-Orient et en Afrique du Nord*. UNICEF MENARO.

294. Centre international pour les enfants disparus et exploités. (2013) *Le mariage des enfants au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Un livre blanc*.

295. Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE). (2016, octobre). *Observations finales sur les troisième et quatrième rapports périodiques combinés de l'Arabie saoudite*. Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE)

296. Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE). (2017, juin). *Observations finales sur les troisième et quatrième rapports périodiques combinés du Qatar*. Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE).

297. Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE). (2015, mars). *Comité des droits de l'enfant des Nations unies : Observations finales sur les deuxième à quatrième rapports périodiques combinés de l'Irak*. Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE).

298. Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE). (2015, octobre). *Observations finales sur le deuxième rapport périodique des Émirats arabes unis*. Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE)

299. Filles pas épouses (Girls not Brides). (n.d.). *Mariage d'enfants dans le monde*.

300. UNICEF. (2017) *Le mariage des enfants au Moyen-Orient et en Afrique du Nord*. UNICEF MENARO.

301. Ministère de la solidarité, de la famille, de l'égalité et du développement social. (2016). *Dix ans pour l'application de la loi sur la famille : Changements dans les représentations, les attitudes et les pratiques des citoyens*. Rabat : Ministère de la Solidarité, de la Famille, de l'Égalité et du Développement social.

302. *Ibid.*

303. Sandstrom, A and Theodorou, E. (2016, 12 septembre). *De nombreux pays autorisent le mariage des enfants*. Washington D.C. : Pew Research Center.

le mariage des enfants de moins de 15 ans,<sup>304</sup> et a rendu le consentement judiciaire obligatoire pour les mariages impliquant des enfants de moins de 18 ans.<sup>305</sup>

En outre, les concepts et les perceptions sociales et traditionnelles dans la région jouent aussi un rôle crucial pour promouvoir le mariage des enfants et faciliter son acceptation sociale.<sup>306</sup> Le lien entre l'honneur de la famille et la pureté des femmes, place les familles (et en particulier les hommes de la famille) en position de supposément protéger l'honneur en veillant à ce que la pureté de la femme soit préservée jusqu'au mariage et ne soit pas entachée par une activité sexuelle qui pourrait déshonorer la famille. Par conséquent, la protection de l'honneur de la famille et la perception des rôles sur la base du genre ont aussi des implications sur la mobilité, l'activité et la participation des filles. L'idée qu'une fille appartient au foyer, et qu'une fois mariée, elle appartient au foyer de son mari et de sa belle-famille, limite encore davantage l'action, la voix et la mobilité des filles.<sup>307</sup>

Alors que la discrimination sexuelle, la pauvreté et les faibles niveaux d'éducation ont été définis comme des facteurs contribuant au mariage des enfants, ils sont également des conséquences essentielles d'une telle pratique.

Le déséquilibre de pouvoir entre une jeune mariée et son mari accentue encore les rôles et l'inégalité des sexes.

En outre, les filles qui ne sont pas scolarisées à la suite de leur mariage ont moins de chances d'entrer sur le marché du travail et donc de générer des revenus.

Les mariages temporaires en Égypte, au Maroc, en Syrie, au Yémen et parmi les communautés de réfugiés en Jordanie et au Liban sont souvent un

prétexte à l'exploitation sexuelle et à la prostitution forcée.<sup>308</sup> Les familles vivant dans la pauvreté dans des pays tels que l'Égypte et le Yémen ont recours à ce que l'on appelle le « mariage temporaire » mut'ah, qui consiste en un accord de mariage officiel mais temporaire entre la famille d'une jeune mariée et des hommes riches, souvent originaires de la région du Golfe.<sup>309</sup> Ces dispositions sont souvent utilisées essentiellement comme une forme de prostitution, et dans certains cas de trafic. Un mariage mut'ah (de plaisir) est un mariage contractuel où la durée de l'union est prédéterminée et généralement convenue en échange de gains financiers (principalement pour la famille de la mariée). En Irak, la pauvreté et le chômage poussent de nombreuses familles à « vendre » leurs filles dans le cadre du mariage mut'ah, qui contraint souvent les jeunes filles mariées à se prostituer après le mariage. Une fois mariées, les filles peuvent aussi facilement voyager avec leur supposé « mari » vers d'autres pays où elles peuvent être exploitées et maltraitées.<sup>310</sup>

En Égypte, les hommes du Golfe se livrent à des « mariages d'été » temporaires avec des femmes et des jeunes filles égyptiennes.<sup>311</sup> Ces mariages font partie des canaux par lesquels les enfants sont contraints à l'industrie du sexe.<sup>312</sup> Cependant, le fait que ces mariages soient légaux en vertu de la loi de la charia rend plus difficile leur abolition et leur interdiction.

Une étude de l'Organisation internationale pour les migrations souligne la fragilité des communautés vulnérables au Yémen.

Le « mariage touristique » est une pratique qui est une des conséquences résultant du conflit et de la pauvreté. Grâce à ces mariages, les ménages cherchent à protéger l'honneur de la famille et à lutter contre la pauvreté. À long terme, ils aspirent

304. Kalso, H. (2019, janvier). *L'Arabie Saoudite est-elle sur la voie de mettre fin au mariage des enfants?* Reuters.

305. Abdul Malik, A. (2020, janvier). *L'interdiction du mariage des enfants en Arabie Saoudite fait un bond en avant.* Actualités arabes.

306. UNICEF. (2017) *Le mariage des enfants au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.* UNICEF MENARO.

307. *Ibid.*

308. Buchbinder, S. (2015, 27 avril). *Sexe, mensonges et crime : la traite des êtres humains au Moyen-Orient.* Le Mensuel islamique.

309. ECPAT International et Plan International. (2015, octobre). *Abus sexuels non reconnus et exploitation des enfants dans le cadre du mariage des enfants, du mariage précoce et du mariage forcé.* Bangkok : ECPAT International.

310. Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE). (2015, mars). *Comité des droits de l'enfant des Nations unies : Observations finales sur les deuxième à quatrième rapports périodiques combinés de l'Irak.* Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE)

311. Département d'État américain. (2019, juin). *Rapport sur la traite des personnes : Égypte* Publication du Département d'État américain

312. ECPAT International et Plan International. (2015, octobre). *Abus sexuels non reconnus et exploitation des enfants dans le cadre du mariage des enfants, du mariage précoce et du mariage forcé.* Bangkok : ECPAT International.

à avoir des parents résidant légalement hors du Yémen. Pourtant, en réalité, le résultat à long terme de ce type de mariage n'est qu'un préjudice et un traumatisme, en particulier pour les jeunes filles qui souffrent le plus.<sup>313</sup>

Selon le rapport du Département d'État américain datant de 2019 sur la traite des personnes, les filles syriennes réfugiées en Jordanie, en Turquie et au Liban sont vulnérables aux mariages temporaires à des fins de prostitution et autres formes d'exploitation sexuelle.<sup>314</sup> En Jordanie, par exemple, les femmes déplacées et réfugiées n'ont souvent pas de permis de travail légal qui leur permettrait de travailler officiellement, ce qui les expose au risque d'être exploitées par des propriétaires, des employeurs informels et des réseaux criminels, certaines d'entre elles étant contraintes de se prostituer ou de se marier.<sup>315</sup> Ces réfugiées peuvent être de jeunes adolescents qui n'ont pas atteint l'âge de 18 ans.<sup>316</sup> Dans le compte-rendu de la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, dans le cadre de sa mission en Jordanie, la Rapporteuse spéciale évoque la gravité de l'exploitation à travers l'histoire d'une réfugiée syrienne de 17 ans qui a été mariée de force par sa mère célibataire et un ami de la famille à 13 hommes différents de Jordanie et du Golfe pendant deux ans. Chaque mariage pouvait durer d'un jour à un mois.<sup>317</sup>

Comme le mentionne le rapport thématique d'ECPAT sur le mariage des enfants, le mariage précoce et le mariage forcé, ces mariages temporaires - lorsqu'ils impliquent un enfant - sont considérés comme une forme d'exploitation des enfants dans la prostitution.<sup>318</sup> En plus d'être exploitées, les filles deviennent vulnérables à la stigmatisation sociale et au risque l'abandon, ce qui peut les conduire à

d'autres formes d'exploitation sexuelle.

## Mariage d'enfants dans les contextes de guerre et de conflit

Outre le fait que le mariage des enfants est pratiqué en temps de paix, les conflits et les déplacements exacerbent les facteurs de risque qui encouragent le mariage des enfants, tels que la pauvreté, l'insécurité, l'instabilité et le manque d'accès à des services comme l'éducation, ce qui augmente la prévalence du mariage des enfants.<sup>319,320,321</sup>

En période de conflit et de crise humanitaire, les familles considèrent le mariage des enfants comme moyen de faire face à la crise économique et aux difficultés et de protéger les filles contre la violence sexuelle.<sup>322</sup> Les familles ont donc recours au mariage d'enfants pour protéger leurs filles et assurer leur sutra- se référant à la protection de l'honneur et des moyens de subsistance d'une fille.<sup>323</sup> En mariant leurs filles, les familles transfèrent la responsabilité de la protection des filles au mari et à sa famille. Elles diminuent ainsi le nombre de personnes à charge dans la famille. Les familles reçoivent également une dot (mahr) en retour, ce qui contribue à atténuer leurs difficultés.<sup>324</sup> Cependant, ils renoncent également à la possibilité de protéger leurs filles, qui dans certaines circonstances est exploitée.

Dans le cas du Yémen, par exemple, le taux de mariage des enfants a atteint un niveau alarmant pendant le conflit. Bien que le Yémen fasse partie des pays qui ont enregistré des progrès dans la réduction des mariages d'enfants au cours des décennies précédentes, selon l'UNICEF, les taux de filles mariées avant l'âge de 18 ans sont passés de 50 % à deux tiers.<sup>325</sup>

313. Organisation internationale pour les migrations (OIM). (2014). *Étude pilote : Mariage des touristes au Yémen*.

314. Département d'État américain. (2019, juin). *Rapport sur la traite des personnes*. Publication du Département d'État américain

315. Nations unies (2016, 6 août). *Rapport du Rapporteur spécial sur la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants - Mission en Jordanie*.

316. *Ibid.* Para 11 and 18.

317. Nations unies (2016, 6 août). *Rapport du rapporteur spécial sur la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants - Mission en Jordanie*

318. ECPAT International et Plan International. (2015, octobre). *Abus sexuels non reconnus et exploitation des enfants dans le cadre du mariage des enfants, du mariage précoce et du mariage forcé*. Bangkok : ECPAT International.

319. Michael, S., Roupetz, S. et autres (2018, mai). *Pris en Contradiction : Donner du sens aux mariages d'enfants parmi les réfugiés syriens au Liban*. Centre de ressources ABAAD pour l'égalité des sexes.

320. Filles pas épouses (Girls not Brides). (n.d.) *Conflit et crises humanitaires*.

321. Conseil des droits de l'homme des Nations unies. (2017, juin). *Le mariage des enfants, le mariage précoce et le mariage forcé dans les situations humanitaires*. New York : Assemblée générale des Nations unies.

322. Filles pas épouses (Girls not Brides). (n.d.) *Conflit et crises humanitaires*.

323. Commission des femmes réfugiées. (2016, mars). *Plus une petite fille (A Girl No More) : L'évolution des normes du mariage des enfants dans les conflits*. New York: Women's Refugee Commission (Commission des femmes pour les réfugiés).

324. Filles pas épouses (Girls not Brides). (n.d.) *Conflit et crises humanitaires*.

325. UNICEF. (2017, mars). *Tomber dans les fissures ( Falling through the cracks ) : Les enfants du Yémen*. UNICEF Yémen.

Le mariage des enfants est particulièrement fréquent dans les gouvernorats qui accueillent un grand nombre de personnes déplacées.<sup>326</sup> Le conflit en Syrie a également augmenté la prévalence du mariage des enfants parmi les communautés syriennes à l'intérieur du pays et au sein des communautés de réfugiés dans les pays voisins. Une étude de 2014 sur le mariage des enfants en Jordanie a révélé que les mariages d'enfants enregistrés parmi les réfugiés syriens sont passés de 12 % en 2011 à 31,7 % au premier trimestre 2014.<sup>327</sup>

Avant la guerre, entre 2000 et 2009, 13 % des femmes de 20 à 24 ans ont déclaré être mariées avant l'âge de 18 ans.<sup>328</sup>

## Le Mariage des enfants comme Arme de guerre

Outre l'augmentation de la prévalence du mariage des enfants en temps de conflit et de guerre, le mariage des enfants est également utilisé comme une arme de guerre.<sup>329</sup> Selon le rapport « Girls not Brides, (« Filles pas Épouses ») sur les mariages d'enfants dans des contextes de crises humanitaires, les dix pays qui présentent les taux les plus élevés de mariages d'enfants sont des pays fragiles ou extrêmement fragiles.<sup>330</sup> Plusieurs rapports sur la crise en Syrie, en Irak et au Yémen font référence à des récits d'enlèvements de filles et de mariages forcés avec des combattants.

Au cours d'une évaluation de la protection et de l'égalité des sexes dans le camp de réfugiés de Kobane en Turquie en octobre 2014, effectuée par l'organisation CARE, les réfugiés ont indiqué que l'une des principales raisons pour lesquelles ils ont fui leur foyer était de protéger leurs filles contre les violences sexuelles et le mariage forcé avec des combattants armés.<sup>331</sup>

Dans un rapport du secrétaire général des Nations unies sur les enfants et les conflits armés en République arabe syrienne couvrant la période de novembre 2013 à juin 2018, un total de 68 filles âgées de huit ans seulement ont été exploitées par l'État islamique par le biais de mariages forcés. L'agression ne s'arrête cependant pas là, ces jeunes filles étant forcées d'épouser des hommes dont elles ignoraient l'identité.

En outre, il arrive souvent que ces filles soient abandonnées ou divorcées par ces hommes ou qu'elles soient forcées d'épouser plusieurs hommes sur une période de quelques années, et qu'elles soient obligées de se déplacer avec leurs maris.<sup>332</sup>

En Irak, l'EIL a kidnappé et enlevé des milliers de femmes et d'enfants depuis 2014, appartenant à divers groupes ethniques et minoritaires. Les femmes et les filles yezidis sont particulièrement vulnérables aux enlèvements et à la traite par l'État islamique, où elles sont soumises au mariage forcé, à l'esclavage sexuel et au viol, tant en Syrie qu'en Irak.<sup>333</sup> En outre, et selon les observations de la CDE, les filles en Irak sont utilisées comme « cadeaux » ou « outils de négociation » par les différentes tribus, et seraient vendues. Elles font l'objet d'un trafic à l'intérieur du pays ou vers les pays voisins (y compris la Jordanie, la Syrie, les EAU et le Yémen).<sup>334</sup>

326. *Ibid.*

327. UNICEF. (2014). *Une étude sur le mariage précoce en Jordanie 2014*. Amman : UNICEF.

328. UNICEF. (2011) *La situation des enfants dans le monde : Adolescence : Un âge d'opportunités*. New York : UNICEF.

329. Filles pas épouses (Girls not Brides). (n.d.) *Conflits et crises humanitaires*.

330. *Ibid.*

331. Cité dans CARE. (2015, mai). « Pour protéger son honneur » *Le mariage des enfants dans les situations d'urgence - la confusion fatale entre la protection des filles et la violence sexuelle*. ROYAUME-UNI : CARE International.

332. Conseil de sécurité de l'ONU. (2018, 30 octobre). *Les enfants et les conflits armés en République arabe syrienne : Rapport du Secrétaire général*. Conseil de sécurité de l'ONU.

333. Département d'État américain. (2019, juin). *Rapport sur la traite des personnes 2019*. Publication du Département d'État américain.

334. Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE). (2015, mars). *Comité des droits de l'enfant des Nations unies : Observations finales sur les deuxième à quatrième rapports périodiques combinés de l'Irak*. Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE).

Ce chapitre identifie et documente ce que la littérature existante évoque comme des « interventions réussies » visant à s'attaquer à l'exploitation sexuelle des enfants dans la région. L'identification de pratiques innovantes et bénéfiques est un élément essentiel pour informer et améliorer la conception des programmes futurs et des efforts nationaux/régionaux visant à traiter et combattre l'exploitation sexuelle des enfants, en empruntant des modèles régionaux et en tirant les leçons des expériences passées. Les bonnes pratiques décrites dans ce chapitre englobent les actions régionales, les initiatives nationales tels que les programmes de sensibilisation, de défense et de renforcement des capacités, ainsi que les pratiques de réforme de la législation et des politiques de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants. La présentation de ces différentes approches, que l'on trouve dans les données secondaires sont utiles car ECPAT International promeut des stratégies de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants qui impliquent la mise en œuvre d'efforts multisectoriels et concertés.<sup>335</sup> Il est important de noter que la liste n'est pas exhaustive et que les principales actions régionales visant à lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants vont au-delà des exemples cités.

## ACTIONS REGIONALES

Les efforts de la région MENA pour lutter contre certaines formes d'exploitation sexuelle des enfants, bien que lents, montrent également un potentiel. Au niveau régional, l'UNICEF et le FNUAP ont dirigé un consortium d'agences des Nations unies et d'organisations de la société civile pour lutter contre le mariage des enfants. Ils ont mis au point un Cadre d'action pour la responsabilité régionale pour mettre fin au mariage des enfants, le « RAF » dans la région MENA. Le RAF entend donner la priorité aux efforts visant à mettre fin aux mariages d'enfants dans la région et s'adresse spécifiquement aux contextes humanitaires.<sup>336</sup>

L'un des avantages du RAF est qu'il comprend également un volet de recherche, par l'intermédiaire d'un groupe régional de référence pour la recherche, formé en partenariat avec des institutions de recherche, qui entendent soutenir la recherche régionale sur le mariage des enfants en développant des outils et des méthodologies communs.<sup>337</sup> Cet outil de recherche a des implications importantes pour la région. Principalement, car les données produites peuvent permettre de mieux comprendre la prévalence et l'incidence du mariage d'enfants, y compris le mariage d'enfants à des fins d'exploitation sexuelle. De plus, les données concrètes peuvent être utilisées pour informer les politiques et développer des stratégies efficaces pour mettre fin au mariage des enfants. Enfin, les recherches et le suivi dans ce domaine peuvent aider à aligner les pratiques régionales et nationales sur les normes internationales.

D'autres initiatives régionales visant à lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne ont également été documentées. En 2015, Abu Dhabi a accueilli le sommet WePROTECT visant à protéger les enfants de l'exploitation sexuelle en ligne, qui a donné lieu à des engagements de la part du secteur des TIC, des organisations et des pays pour mettre fin à l'exploitation sexuelle des enfants et a accordé aux EAU un siège permanent au sein du conseil consultatif international de WePROTECT, en reconnaissance de ses efforts dans le domaine de la protection de l'enfant.<sup>338</sup> Les pays de la région qui ont participé à la conférence et se sont engagés à s'occuper de l'OCSE sont l'Arabie Saoudite, la Jordanie, le Koweït, le Soudan et les EAU, ce qui montre une participation régionale et l'engagement des pays présents.<sup>339</sup> En outre, en 2016, l'Arabie saoudite a accueilli le Forum national pour la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants via Internet. Ce forum a accueilli des intervenants d'Algérie, d'Arabie saoudite, d'Égypte et du Royaume-Uni, ainsi que des représentants de 12 pays, du secteur des TIC et d'Interpol<sup>340</sup> et s'est conclu par des recommandations visant à créer une

335. ECPAT International. (2017, juin). *Abus et exploitation sexuelle des enfants en ligne*. France : ECPAT International.

336. UNICEF. (2018). *Mariage d'enfants dans le cadre humanitaire : Projecteur sur la situation dans la région arabe*.

337. Filles pas épouses. (2018, août). *Mariage d'enfants dans un contexte humanitaire*. Le partenariat mondial pour mettre fin au mariage des enfants ; CARE (2019, janvier). *Un avenir qu'elle mérite : mettre fin aux mariages d'enfants dans la région MENA*.

338. Police d'Abu Dhabi. (2015, novembre). *Siège permanent du ministère de l'intérieur des EAU au sein du conseil consultatif international de WeProtect*. ÉMIRATS ARABES UNIS : Police d'Abou Dhabi. Dhahi Police.

339. WeProtect. (2015, novembre). *Déclaration d'action des gouvernements pour lutter contre l'ESE en ligne : Sommet WeProtect d'Abou Dhabi*. ÉMIRATS ARABES UNIS : WeProtect

340. Ministère de l'Intérieur d'Arabie Saoudite. (2016) *Forum national pour la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants via l'internet*. Riyad: Ministère de l'intérieur de l'Arabie saoudite.

stratégie nationale de protection des enfants contre l'exploitation sexuelle en ligne.<sup>341</sup> Bien que les efforts du pays aient été salués dans les conclusions du rapport du Comité des droits de l'enfant datant de 2018 concernant l'Arabie Saoudite,<sup>342</sup> la stratégie doit encore être élaborée en mars 2020. Dans le même temps, il existe également d'importantes possibilités de faire progresser ces efforts dans la région. Il s'agit notamment de la nécessité d'efforts de collecte de données fiables qui permettront de faire la lumière sur l'ampleur de la manifestation de l'OCSE, d'éclairer la conception future des interventions et de contribuer à la réforme de la législation et des politiques. Le réseau MENA assuré par Child Helpline International est une autre ressource précieuse qui englobe un grand potentiel pour combattre l'exploitation sexuelle des enfants au niveau régional. La région compte 18 lignes d'assistance téléphonique pour enfants dans 16 pays.<sup>343</sup>

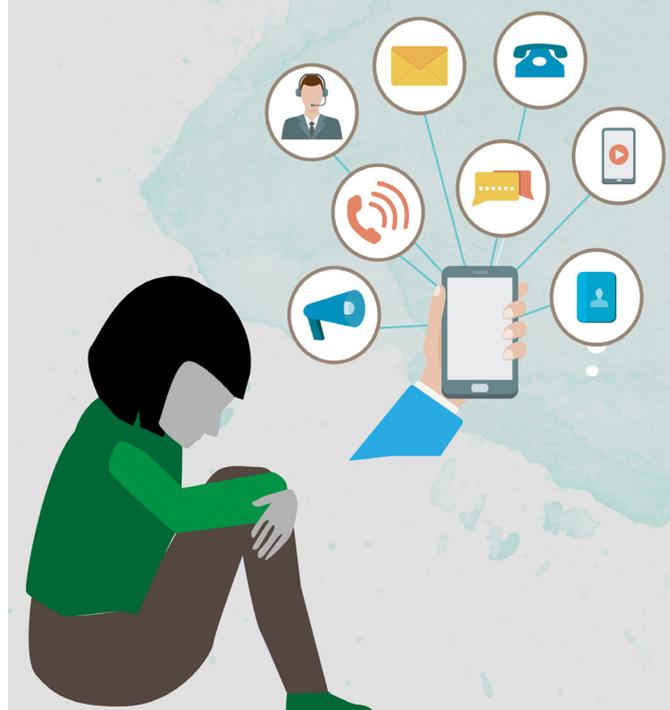
Selon les données de la CHI pour 2019, les lignes d'assistance de la région MENA ont reçu environ 517 734 contacts d'enfants et de jeunes,<sup>344</sup> la majorité des contacts provenant du Yémen.<sup>345</sup> Les principaux thèmes abordés lors de ces contacts concernaient la santé psychosociale/mentale, à la suite d'abus et de violence.<sup>346</sup> Dans ces situations, la majorité des appelants étaient des femmes (58,3 %).<sup>347</sup> Les lignes d'assistance téléphonique pour

enfants possèdent un mécanisme dynamique et efficace d'enregistrement et d'analyse des données pour la région. En même temps, une classification détaillée pour la collecte et la gestion des données sur les différentes manifestations de l'exploitation sexuelle des enfants est nécessaire dans les bases de données des lignes d'assistance. Des données plus actuelles sont évidemment nécessaires et le vaste potentiel que ce réseau régional détient, doit être utilisé plus efficacement.

## ASSISTANCE TELEPHONIQUE DANS LA REGION MENA

# 517,734

Contacts reçus d'enfants et de jeunes



341. Arab News. (2016). *Un centre de sécurité informatique est recommandé pour prévenir les abus sur les enfants*. Dubaï : Arab News.

342. Comité des droits de l'enfant des Nations unies. (2016, 25 octobre). *Comité des droits de l'enfant des Nations unies : Observations finales sur les troisième et quatrième rapports périodiques combinés de l'Arabie saoudite*. Genève : Comité des droits de l'enfant des Nations unies.

343. Child Helpline International. (n.d.). *Child Helpline Network*. Réseau d'assistance téléphonique aux enfants.

344. Child Helpline International. (2019). *Voix des enfants et des jeunes : Données de la Child Helpline pour 2017 et 2018*. 9.

345. *Ibid.*, 26.

346. *Ibid.*, 26.

347. *Ibid.*, 26.

## LEGISLATION

STATUT DE RATIFICATION D'INSTRUMENTS INTERNATIONAUX				
Country	Convention sur les Droits de l'Enfant - 1989 <sup>348</sup>	Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la Prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants - 2000 <sup>349</sup>	Convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants - 1999	Protocole des Nations unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants – 2000 <sup>350</sup>
Algérie	1993	2006	2001	2004
Bahreïn	1992	2004	2001	2004
Djibouti	1990	2011	2005	2005
Égypte	1990	2002	2002	2004
Irak	1994	2008	2001	2009
Jordanie	1991	2006	2000	2009
Koweït	1991	2004	2000	2006
Liban	1991	2004	2001	2005
Libye	1993	2004	2000	2004
Maroc	1993	2001	2001	2011
État de Palestine	2014	2017	/	2017
Oman	1996	2004	2001	2005
Qatar	1995	2001	2000	2009
Arabie Saoudite	1996	2010	2001	2007
Soudan	1990	2004	2003	2014
République arabe syrienne	1993	2003	2003	2009
Tunisie	1992	2002	2000	2003
Émirats arabes unis	1997	2016	2001	2009
Yémen	1991	2004	2000	/

348. Collection des traités des Nations unies. (2019). État de la ratification : Convention sur les droits de l'enfant. Dernière mise à jour le 19 août 2019.

349. Collection des traités des Nations unies. (2019). État de la ratification : Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Dernière mise à jour le 19 août 2019.

350. Collection des traités des Nations Unies. (2019). État de la ratification : Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Dernière mise à jour le 19 août 2019.

La réforme législative fournit le cadre juridique nécessaire pour protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle et tient les auteurs pour responsables. Une législation efficace garantit également l'accès à la justice par le biais de procédures de poursuites et d'un alignement sur le droit international. Dans la région, un certain nombre de pays ont fait des progrès en matière de législation pour assurer la protection des enfants contre les différentes formes d'exploitation, mais il reste encore beaucoup à faire pour remédier aux vulnérabilités des enfants par des réformes politiques et législatives. Quelques exemples de dispositions et d'amendements innovants de la législation nationale visant à protéger les enfants de l'exploitation sexuelle sont fournis par la Jordanie et les EAU, avec un accent particulier sur l'OCSE. La Jordanie a adopté en 2010 la loi sur l'information et la cybercriminalité, qui sanctionne quelques comportements liés aux abus sexuels commis sur des enfants.<sup>351</sup> Toutefois, la loi sur la cybercriminalité est en cours de modification<sup>352</sup> et selon le dernier projet disponible, l'article sur l'utilisation des systèmes d'information pour l'exploitation sexuelle des enfants a été légèrement révisée en termes de sanctions.<sup>353</sup> Aux Émirats arabes unis, la loi fédérale sur les droits de l'enfant (loi Wadeema), criminalise d'une part de manière exhaustive les comportements liés au matériel d'exploitation sexuelle des enfants<sup>354</sup> mais plus encore, elle fait un pas en avant en obligeant les entreprises de télécommunications et les fournisseurs d'accès à Internet à informer les autorités des activités liées à la diffusion de matériel pédopornographique et de fournir des informations sur les personnes impliquées dans sa diffusion.<sup>355</sup> La loi interdit également à un délinquant condamné pour des crimes liés à du matériel pédopornographique d'occuper un emploi lui permettant d'avoir un

contact direct avec des enfants, même après une éventuelle réhabilitation.<sup>356</sup>

Plusieurs pays de la région ont fait des avancées législatives cruciales qui, bien que non spécifiques à l'exploitation sexuelle des enfants, peuvent réduire la vulnérabilité des filles et des femmes à l'exploitation sexuelle, en garantissant leurs droits. Par exemple, la Tunisie a adopté en 2017 une loi sur l'éradication de la violence à l'égard des femmes, qui prévoit notamment la suppression d'une disposition du code pénal tunisien qui permettait aux violeurs d'échapper à une punition dans le cas où l'auteur du délit épouse sa victime, même si c'est un enfant.<sup>357</sup> De même, en Jordanie, des progrès ont été réalisés pour modifier les lois discriminatoires à l'égard des femmes et les filles. En 2017, l'Article 308 du code pénal a été aboli par le Parlement.<sup>358</sup> Cette disposition permettait à un violeur d'échapper aux poursuites s'il épousait sa victime.<sup>359</sup> Du côté du Liban, l'article 522 du code pénal a été abrogé.<sup>360</sup> L'article permettait également aux violeurs d'échapper aux poursuites et de bénéficier d'une suspension de peine, s'ils étaient déjà condamnés, dans le cas où ils épouseraient leur victime.<sup>361</sup>

Une mesure importante dans la réforme législative visant à garantir les droits des enfants a été prise par les tribunaux égyptiens en 2017. Elle établit que les enfants nés de mariages coutumiers (Urfi) peuvent également être légalement enregistrés. Ce qui garantit leurs droits légaux aux services de santé et d'éducation<sup>362</sup> et réduit les risques d'exploitation. Une réforme législative a également eu lieu en 2016 au Maroc, où une loi interdisant l'emploi d'enfants de moins de 18 ans pour les travaux domestiques, avec une période d'introduction progressive de cinq ans pendant laquelle les personnes âgées de 16 à 18 ans sont autorisées à travailler, a été adoptée.<sup>363</sup>

351. Loi jordanienne sur les systèmes d'information et la cybercriminalité. (2010). Article 8.

352. Araz, S. (2020, janvier). La Jordanie adopte une législation de grande envergure en matière de cyber sécurité. *Institut du Moyen-Orient*.

353. Loi sur le projet de Jordanie 2017 : Loi modifiée sur la cybercriminalité. (en arabe).

354. Loi fédérale des EAU n° 3 de 2016 sur les droits de l'enfant (loi Wadeema). Article 37.

355. *Ibid.*, Article 29.

356. *Ibid.*, Article 54 (1).

357. Tunisia. (2017). Loi organique n° 2017-58 du 11 août 2017 relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Article 15 ; *Voir aussi : Nations unies. (s.d.). Interdiction légale de la violence contre les enfants*. Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies sur la violence contre les enfants.

358. Tahan, Z. (2017, 1er août), « Jour historique » où le Parlement jordanien abroge la loi sur le viol. *Al Jazeera*.

359. Code pénal jordanien n° 16 (1960). Article 308

360. Anani, G. (2019). *Abolition de la « loi sur le viol » au Liban : Projecteur sur la campagne de l'ABAAD*. Londres : Filles pas épouses (Girls Not Brides).

361. Liban. (1943). Décret législatif n° 340 du 1er mars 1943 sur le code pénal. Article 522. (en arabe). (1943).

362. Équipe Cairscene. (2017, avril). *Un tribunal égyptien délivre aux enfants nés d'un mariage Urfi un certificat de naissance*. Le Caire : Cairscene.

363. Maroc (2017). Loi no. 19-12 fixant les conditions de travail et d'emploi des travailleuses et travailleurs domestiques. Article 6.

## INITIATIVES NATIONALES

En ce qui concerne la région, des efforts plus importants pour lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants sont toutefois nécessaires. Plusieurs pays ont pris des mesures significatives par le biais de diverses initiatives nationales pour lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants.

Bien qu'il n'existe pas de preuves documentées de cas d'exploitation sexuelle d'enfants en ligne en Jordanie, des progrès significatifs ont été réalisés au sein des structures policières nationales pour lutter contre ce problème. Il s'agit notamment de la mise en place en janvier 2017 de l'Unité de lutte contre les violences sexuelles faites aux enfants sur Internet au sein du Département de la protection de la famille.<sup>364</sup> Au Qatar, la Fondation du Qatar pour la lutte contre la traite des êtres humains a été créée en 2003.<sup>365</sup> Selon l'ONU Femmes, la Fondation collabore étroitement avec d'autres organisations de la société civile ainsi qu'avec des institutions religieuses pour sensibiliser le public à la violence contre les femmes et les enfants à travers le prisme de la loi islamique.<sup>366</sup>

D'autres efforts régionaux méritent d'être soulignés, notamment le recours aux imams (chefs religieux) pour la diffusion de messages clés de protection en Jordanie, l'initiative de cyber-paix en Égypte, qui permet aux jeunes d'acquérir des compétences numériques<sup>367</sup> et le lancement de l'Alliance interconfessionnelle pour des communautés plus sûres, hébergée par le gouvernement des Émirats arabes unis, qui a réuni des chefs religieux du monde entier pour lutter contre les abus et l'exploitation des enfants en ligne.<sup>368</sup>

Les efforts de collaboration de la société civile et des gouvernements de la région MENA sont louables.

Par exemple, au Maroc grâce à un partenariat entre l'UNICEF et une ONG locale, l'INSAF, le pays a mis en place des programmes de réinsertion pour les filles qui ont été exploitées.<sup>369</sup> En outre, le pays a mis en place un programme intégré de réponse quant à la protection de l'enfance, qui implique plusieurs ministères au Maroc.<sup>370</sup> Bayti, une organisation leader dans le domaine de l'exploitation sexuelle des enfants dans la région, gère également plusieurs programmes pour les enfants des rues qui risquent d'être exploités, notamment des services de réadaptation, de réinsertion dans l'enseignement et de formation professionnelle, en plus de mener des actions de sensibilisation.<sup>371</sup> En outre, le Dr Najat Maalla M'jid, fondatrice de Bayti, a récemment été nommée au Conseil consultatif de la société civile sur la prévention de l'exploitation et des abus sexuels<sup>372</sup> et en tant que représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies sur la violence contre les enfants.<sup>373</sup> La région est ainsi mieux représentée au sein de la plate-forme mondiale des efforts de lutte contre l'exploitation sexuelle.

## COMBATTRE LES TABOUS

Un élément important des bonnes pratiques consiste à mettre en évidence les initiatives nationales qui ont tenté de remettre en cause les tabous et les perceptions sociales néfastes dans la région. Ce qui revêt une importance particulière, car l'un des obstacles les plus importants pour lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants au niveau régional est la stigmatisation sociale qui se cache derrière ces violations. Un problème particulièrement difficile à résoudre est celui du sexe ; et des initiatives nationales tentent d'aborder ces sujets sensibles grâce à des méthodologies culturellement appropriées. Par exemple, en Jordanie, le Centre national pour la culture et les arts a mené un projet régional de théâtre, un atelier

364. UNICEF. (2017). *Analyse de la situation des enfants en Jordanie*. 42. Amman : UNICEF.

365. Arab.org. (n.d.). Fondation du Qatar pour la lutte contre la traite des êtres humains.

366. UN WOMEN. (2003). La Fondation du Qatar pour la lutte contre la traite des êtres humains.

367. Centre pour la justice et la prévention de la criminalité. (Août 2016). *Protection des enfants en ligne dans la région MENA*. Afrique du Sud: Centre pour la justice et la prévention du crime.

368. Dignité de l'enfant dans un monde numérique. (19-20 novembre 2018). *Alliance interconfessionnelle pour des communautés sûres: Dignité de l'enfant en ligne*. Cité du Vatican : Pontificia Università Gregoriana.

369. UNICEF. (2017). *Rapport annuel de l'UNICEF 2016 : Maroc*. Maroc : UNICEF.

370. Centre pour la justice et la prévention de la criminalité. (août 2016). *Protection des enfants en ligne dans la région MENA*. Afrique du Sud: Centre pour la justice et la prévention du crime.

371. Association Bayti (s.d.). Association Bayti (site web). Casablanca, Maroc : Association Bayti.

372. Maroc World News (2019, 20 février). *L'ONU nomme un militant marocain au conseil consultatif sur l'exploitation sexuelle*. Maroc World News.

373. Secrétaire général des Nations unies. (2019, 30 mai). *Mme Najat Maalla M'jid du Maroc - Représentante spéciale du Secrétaire général sur la violence contre les enfants*.

de formation de formateurs Y-PEER «Performing Arts for Action» (les Arts du spectacle pour l'Action) en coopération avec le FNUAP en 2015 pour sensibiliser aux questions relatives au mariage précoce et à la santé reproductive/sexuelle par le biais du théâtre participatif. Le programme qui a facilité la participation régionale, comprenait des représentants de l'Algérie, de la Tunisie, du Maroc, de l'Égypte, d'Oman, du Soudan, de la Libye, du Yémen, de la Syrie, de l'Arabie Saoudite, du Liban, de l'Irak, de l'État de Palestine et de la Jordanie.<sup>374</sup>

Un autre sujet très sensible pour la région est celui de la diversité des orientations sexuelles, et l'identité/les rôles des genres ainsi que les droits des personnes LGBTQ.

Au fil des ans, plusieurs initiatives ont été prises dans la région, qui tentent de sensibiliser les gens à diverses questions liées à la sexualité. Au Liban, la fondation MOSAIC est une pionnière dans la région, offrant des services complets pour les groupes marginalisés, la recherche et la défense des réformes politiques et enfin le renforcement des connaissances et des capacités sur les questions liées aux OSIG.<sup>375</sup> La Fondation arabe pour les libertés et l'égalité, également basée au Liban, travaille avec les États arabes pour soutenir les mouvements en faveur de la sexualité, de l'égalité des sexes et des droits corporels dans la région MENA par le biais de diverses activités telles que le renforcement des capacités, la santé sexuelle et les services de sécurité, en proposant un centre de ressources sur le genre et la sexualité.<sup>376</sup> Il est important de mettre en évidence ces efforts divers mais ils doivent

être poursuivis. Il existe un potentiel important d'investissement dans les services d'intervention précoce, de prévention et de réhabilitation face à l'exploitation sexuelle des enfants, tant au niveau national que régional.

Approfondir les actions est également nécessaire de la part des gouvernements, du secteur privé et de la société civile.

---

374. Al-Masri, J. (2015). *Deuxième formation régionale de formateurs Y-PEER basée sur le théâtre : Les arts du spectacle pour l'action.*

375. MENA MOSAÏQUE. (n.d.). MOSAIC MENA (site web). Beyrouth : Mosaïque.

376. Fondation arabe pour les libertés et l'égalité. (2018). *Fondation arabe pour les libertés et l'égalité (site web).* Beyrouth : Fondation arabe pour les libertés et l'égalité.

La complexité de l'exploitation sexuelle des enfants et ses liens avec de multiples facteurs de risque ainsi que son chevauchement avec plusieurs autres formes d'abus et de violence contre les enfants, notamment la violence fondée sur le genre et l'exploitation du travail des enfants, nécessitent que l'exploitation sexuelle des enfants soit abordée dans le cadre de stratégies globales et multisectorielles de protection de l'enfance qui s'attaquent aux causes profondes du problème et contribuent à le résoudre au niveau national et régional. L'inclusion de l'exploitation sexuelle des enfants dans une stratégie globale de protection de l'enfance garantirait les éléments suivants :

Dans le cadre d'une approche globale, les synergies entre les différents acteurs et les différents programmes élaborés et mis en œuvre pour améliorer le bien-être des enfants sont plus plausibles. En outre, la possibilité d'engager un plus grand nombre d'acteurs et un plus large éventail de secteurs dans une stratégie nationale globale est plus élevée. Une réponse multisectorielle aide également à établir le lien entre l'enfant et les programmes de protection sociale ; il est nécessaire d'éliminer et de réduire les obstacles socio-économiques à la protection de l'enfance ; cela facilite l'accès aux services sociaux mais contribue aussi à la prévention de l'exploitation sexuelle ; Il ressort clairement de cette présentation régionale que la reconnaissance et l'acceptation de l'ampleur et de la portée de l'exploitation sexuelle des enfants semblent être particulièrement difficiles aux niveaux public et gouvernemental. La complexité et la difficulté de traiter les questions d'exploitation dans une culture qui condamne les questions liées au sexe et à la sexualité rend plus difficile l'identification et la mise en œuvre de stratégies sur ce front, mais une fois qu'elles sont abordées dans le cadre d'une vision plus globale, les chances qu'elles soient reconnues, approuvées et mises en œuvre sont plus élevées. Bien entendu, il est important de noter qu'une approche globale

facilite l'engagement des acteurs multisectorielles, y compris les entités publiques et privées, les organisations de la société civile, les ONG nationales et internationales et les militants individuels dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants. Vous trouverez ci-dessous certains des domaines et des recommandations prioritaires pour une action dans la région MENA dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants.

## L'URGENCE des CONTEXTES HUMANITAIRES

La gravité de la guerre et des conflits armés dans la région et leurs conséquences sur les enfants, comme nous l'avons vu dans ce panorama régional, sont considérables. Malgré la rareté des données dans ce domaine, tous les autres indicateurs montrent que la prévalence des différentes formes d'exploitation sexuelle des enfants touchés par la crise dans la région, en particulier le mariage des enfants, le mariage précoce et forcé, l'exploitation dans la prostitution et la traite, est alarmante. C'est pourquoi les gouvernements et les organisations nationales et internationales en contact avec les personnes affectées, déplacées et les communautés de réfugiés devraient accorder à la protection des enfants, en particulier contre l'exploitation sexuelle, l'importance qu'elle mérite.

Les stratégies d'intervention humanitaire devraient s'attaquer aux nombreux facteurs de risque dont ces enfants et leurs familles souffrent à un stade précoce afin d'en réduire la prévalence ; avec une attention particulière pour les mineurs non accompagnés et séparés de leur famille en raison de la multitude de risques qu'ils encourent. Des programmes, des ressources et une attention particulière à l'exploitation des enfants déplacés et réfugiés devraient être mis en œuvre pour sauver une génération dans la région.

Au niveau le plus élémentaire, les enfants pris dans des situations d'urgence et de conflits ont

besoin d'un accès sans entrave à l'aide humanitaire couvrant les besoins de base: santé, alimentation, éducation et protection.

Les normes minimales pour la protection des enfants dans l'action humanitaire sont un outil important qui définit des normes et des lignes directrices de pratiques essentielles visant à atténuer : les dangers et les blessures ; la violence physique et autres pratiques néfastes ; la violence sexuelle ; le recrutement et l'utilisation dans les forces armées et les groupes armés ; et le travail des enfants.

La santé mentale et le soutien psychosocial concernent tous les secteurs humanitaires, mais sont particulièrement essentiels pour les enfants qui ont été exploités sexuellement.

## DIVERSIFICATION REGIONALE

Au milieu des similitudes de cadres et de conditions dans lesquels vivent les enfants de la région MENA, il est clair, d'après ce panorama régional, que des différences majeures existent entre les différents pays de la région MENA. L'hétérogénéité de la région, les disparités de richesse, la carte géographique des guerres et des conflits armés ainsi que les divergences de normes sociales et de culture nécessitent que les réponses au problème de l'exploitation sexuelle des enfants soient contextualisées. Il n'y a pas de solution unique pour comprendre ou répondre à l'exploitation sexuelle des enfants dans la région. Et bien que des recherches et des collectes de données supplémentaires faciliteront une meilleure compréhension de la situation, une compréhension approfondie et par conséquent, des stratégies, des réponses, des politiques bien conçues, des plans et des stratégies spécifiques à chaque pays sont recommandés. Les sous-régions de la région MENA (telles que le Levant, le Golfe et la région de l'Afrique du Nord) peuvent également être prises en considération pour l'élaboration de stratégies et de plans plus globaux.

## GROUPES SPECIAUX

Outre la diversification géographique, une attention particulière doit également être accordée aux groupes cibles « spéciaux » vulnérables à l'exploitation sexuelle dans la région. Les groupes spéciaux qui ont été mis en évidence dans le rapport, outre les communautés de réfugiés et de personnes déplacées, comprennent les garçons et la communauté LGBTQ.

En outre, la vulnérabilité de la communauté LGBTQ à l'exploitation sexuelle, telle qu'elle est évoquée dans le présent panorama, ainsi que le rejet social et la stigmatisation dont souffre ce groupe, nécessitent qu'ils soient explicitement inclus et traités dans les stratégies et plans nationaux de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants.

Des recherches ciblées et des campagnes spécifiques d'éducation du public (par exemple sur l'égalité et l'identité de genre) et de sensibilisation (par exemple à mesure que la loi et les politiques changent, les attitudes aussi) devraient être planifiées pour empêcher que ces enfants ne soient victimes d'exploitation sexuelle. Les leçons tirées de la protection de ces groupes spéciaux devraient être partagées entre les pays de la région et d'autres parties du monde lorsque cela est jugé pertinent.

## GENRE ET APPROCHES SENSIBLES A L'AGE

Des approches, des stratégies et des interventions adaptées à l'âge et au sexe sont essentielles pour aborder le sujet socialement ancré de l'exploitation sexuelle des enfants. Compte tenu de l'écart entre les sexes dans la région et de la discrimination sexuelle systémique, les hommes et les femmes sont enclins à avoir des perceptions différentes en ce qui concerne les enfants, le sexe, la sexualité, l'exploitation, les abus et la masculinité.

Plus important encore, les hommes et les femmes sont touchés différemment par les multiples

facteurs de risque et les violations des droits ; il faut donc des interventions spécifiques et des modes d'engagement et de participation en fonction du genre. De même, les différences entre les groupes d'âge, notamment en ce qui concerne les enfants et les adolescents par rapport aux adultes, devraient également être pris en considération lors de la conception et de la mise en œuvre de stratégies et de programmes de sensibilisation, de prévention et d'intervention, afin de garantir un engagement et un impact fructueux.

Une approche efficace pour promouvoir et garantir des stratégies et des interventions tenant compte du sexe et de l'âge consiste à encourager une plus grande reconnaissance et l'apport des voix et des opinions des enfants dans ces processus. Non seulement la participation des enfants est conforme aux instruments internationaux mais elle s'inspire aussi directement des expériences, des préférences et des idées des filles et des garçons.

## COMBLER LE MANQUE DE DONNEES

Le manque de données est une limite critique à la compréhension de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants dans la région et, par conséquent, à la réponse à y apporter. La collecte de données par les gouvernements nationaux est essentielle pour évaluer la prévalence et la gravité de l'exploitation sexuelle des enfants, mais aussi pour comprendre les types, les tendances, les formes, les profils des victimes et des auteurs ainsi que les itinéraires et les facteurs d'exploitation. La mise en place de systèmes nationaux capables de fournir des données sur les ESE ventilées par sexe, âge, localisation géographique, nationalité, ainsi que par type de manifestations, et d'autres critères pertinents et utiles faciliteraient une compréhension plus approfondie du problème et développeraient des stratégies, des plans et des politiques efficaces. En outre, les données sur les pratiques, interventions, politiques et plans les

plus efficaces et les plus performants devraient également être collectées, examinées et diffusées aux niveaux national et régional.

La mise en place de systèmes nationaux de collecte de données serait grandement facilitée par des études et des recherches qui exploreraient davantage l'ampleur et la portée de l'ESE dans les différents pays de la région. Ces études doivent explorer de manière analytique les facteurs économiques, sociaux et culturels qui font que certains enfants sont particulièrement exposés à des risques.

Même lorsque la recherche a été entreprise – comme les vulnérabilités des enfants touchés par les conflits – les situations humanitaires sont en constante évolution et le contexte et l'impact sur les enfants peuvent changer rapidement et radicalement. Il est également nécessaire d'examiner les phénomènes mal compris qui entourent l'exploitation sexuelle des enfants, tels que l'exploitation sexuelle des garçons et la vulnérabilité des minorités sexuelles. Des recherches explorant les lacunes existantes dans les cadres juridiques des différents pays en matière d'ESE pourraient également aider à évaluer l'efficacité des systèmes de justice pénale dans la protection de tous les enfants victimes. L'identification et la documentation des bonnes pratiques dans les différentes parties de la région pourraient également aider à soutenir l'élaboration de politiques, le développement de programmes et le renforcement des capacités.

## CHANGEMENT DES NORMES SOCIALES ET SENSIBILISATION

Identifier des champions pour contester les normes sociales néfastes, mener des campagnes d'éducation publique spécifiques et sensibiliser le public et les professionnels sur l'exploitation sexuelle des enfants dans des mécanismes culturellement sains et pertinents est une approche plus efficace pour la sensibilisation. De telles stratégies doivent cibler

de manière globale sa prévalence, ses facteurs de risque et ses conséquences, les mécanismes de signalements, les services et les programmes afin de lever le tabou qui entoure l'exploitation sexuelle des enfants, de favoriser la reconnaissance du problème et de ses conséquences, et de faciliter la participation de nombreux acteurs clés, tels que les enfants, les femmes et les réfugiés, aux efforts de sensibilisation contre ce phénomène aux niveaux national et régionaux ainsi que d'améliorer l'accès des victimes aux services et interventions.

## LA MOBILISATION DES RESSOURCES

La rareté des ressources pour comprendre le problème, atteindre les communautés vulnérables et à risque, améliorer la capacité des professionnels, à concevoir des interventions et mettre en œuvre des programmes est un défi majeur pour une approche globale de la compréhension, de la prévention et de la réponse à l'exploitation sexuelle des enfants. La mobilisation de ressources provenant d'un ensemble de ressources publiques, privées, bilatérales et multilatérales est essentielle pour faciliter les interventions, les programmes et les politiques complètes et efficaces.

Ces ressources peuvent être utilisées pour le renforcement des capacités des organisations gouvernementales et de la société civile, notamment celles chargées de fournir des services aux enfants victimes. L'endossement de la question de l'exploitation sexuelle des enfants à des stratégies et programmes plus vastes de protection de l'enfance facilite aussi la mobilisation de ressources dans des cadres et contextes plus globaux. Il est aussi probable que l'apport de ressources de l'intérieur et de l'extérieur de la région (par opposition à ceux des donateurs occidentaux) pourrait être plus acceptable et sensible en ciblant certaines des normes et pratiques exposant les enfants à un risque accru d'exploitation sexuelle.

## MECANISMES DE COORDINATION

Lorsque l'on prend conscience de la nature multidimensionnelle de l'exploitation sexuelle des enfants, de ses diverses formes et par conséquent des différents lieux, acteurs, itinéraires et facteurs de risque qui y sont associés, il devient évident qu'une seule solution ou une seule entité/secteur ne peut suffire à résoudre l'exploitation sexuelle des enfants, tant au niveau national que régional. Dans le cadre de cette notion, les mécanismes de coordination systémique et institutionnalisés devraient être développés, mis en œuvre et être constamment évalués et améliorés.

De tels mécanismes peuvent être développés à plusieurs niveaux pour améliorer l'efficacité de la coordination. Ces niveaux comprennent notamment (bien qu'ils ne soient pas limités à cela):

- Des mécanismes de coordination multisectoriels dans un pays donné pour assurer une approche globale et holistique dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants ; L'inclusion de la question de la prostitution des enfants dans les plans d'action nationaux pour les enfants, actualisés et dotés de ressources suffisantes peut être une approche efficace. En général, la coordination globale doit être confiée à un organisme gouvernemental distinct pour superviser les activités des différents organismes gouvernementaux et non gouvernementaux.
- Des mécanismes de coordination multisectoriels dans les contextes humanitaires pour assurer également une approche globale et holistique dans la lutte contre l'ESE et d'autres questions de protection en période de conflit et de déplacement ; Cela pourrait inclure la mise en place de divers task forces/groupes de travail aux niveaux régional, national et local (par exemple, gouvernement, agences des Nations Unies/OI, société civile) ayant des mandats particuliers pour surveiller et traiter les risques de l'ESE et d'autres

questions liées à la protection de l'enfance.

- Des mécanismes de coordination multisectoriels aux niveaux sous régional et régional, pour traiter de manière globale les formes d'exploitation qui se produisent au-delà des frontières ainsi bénéficier des leçons apprises et des bonnes pratiques dans la région ; les accords bilatéraux et les protocoles d'accord constituent un mécanisme concret qui permet la coopération intergouvernementale et le partage d'informations.
- Des mécanismes de coordination et de nouveaux partenariats dans des secteurs similaires aux niveaux sous régional et régional

## LOIS, POLITIQUES ET REGULATIONS

La signature, la ratification et le retrait des réserves et des déclarations concernant tous les principaux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme constituent une première étape essentielle pour la région. Aligner la législation nationale de la région MENA sur les normes et les articles de ces traités et instruments internationaux (notamment la CDE, l'OPSC et la Convention de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants, entre autres), est crucial dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants au sein et entre les pays de la région.

Les législations qui définissent et criminalisent clairement les différentes formes d'ESE et protègent les enfants victimes sont un pilier essentiel pour la réalisation des droits et de la protection des enfants. Bien que de nombreux pays de la région aient mis en place une législation qui criminalise de nombreuses formes d'ESE, il existe encore des lacunes importantes (par exemple autour de l'OCSE, du SECTT, de l'exploitation sexuelle des garçons) qui mettent des groupes d'enfants en danger ou, dans certains cas les criminalisent alors qu'ils sont en fait des victimes. En outre, l'adoption et l'approbation de codes qui favorisent la protection des enfants dans les voyages, le tourisme et le transport par les

entreprises de la région sont également des éléments protecteurs dans la lutte contre l'ESE, en particulier l'exploitation sexuelle des enfants dans les voyages et le tourisme, comme le Code de conduite pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans les voyages et le tourisme.<sup>377</sup> Enfin, l'un des obstacles à la mise en œuvre de la législation et des politiques est le manque de renforcement des capacités des professionnels des services répressifs dans la mise en œuvre de la législation alignée ou des articles des traités internationaux, ainsi que les possibilités limitées de renforcement des capacités des professionnels dans les multiples entreprises et organisations qui contribuent à la protection des enfants contre l'ESE. Cela peut alors être une pierre angulaire importante dans la mise en œuvre des codes, traités et législations.

## REVOIR LES DEFINITIONS ET LES CADRES

Cette vue d'ensemble régionale a révélé les défis que posent la reconnaissance et la définition de l'exploitation sexuelle des enfants d'un point de vue culturel. Les perceptions différentes et parfois concurrentes de ce qui constitue l'exploitation sexuelle, l'absence de distinction entre la violence et l'exploitation sexuelles ainsi que le manque total de compréhension des diverses manifestations de l'ESE exigent l'élaboration d'une définition communément partagée/acceptée au sein des pays, sous-régions et régions. En outre, un renforcement avancé des capacités professionnelles est nécessaire pour affiner la connaissance et la compréhension des divers concepts et de la terminologie de l'ESE. Des projets tels que la traduction et la contextualisation des directives terminologiques pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels en arabe serait utile à cet égard pour lutter contre l'exploitation des enfants au-delà des frontières, gérer les données des victimes ou des délinquants par-delà les frontières ainsi que de partager les leçons apprises et les bonnes pratiques. Les exemples comprennent la coordination et le partage d'informations entre les services de police,

les lignes d'assistance téléphonique pour enfants et les centres de recherche de la région.

les secteurs du tourisme et des TIC).

## **ENGAGEMENT DU SECTEUR PRIVE**

L'engagement des entreprises du secteur privé dans la région, qu'il s'agisse d'entreprises privées embauchant des mineurs, de fournisseurs de TIC ou d'entreprises de voyage et de tourisme, est essentiel. Il existe un grand potentiel en développant différentes méthodes de collaboration et d'engagement telles que des partenariats et des initiatives de RSE dans la région. Le Pacte mondial des Nations unies, les principes de l'ONU relatifs aux entreprises et Les droits de l'homme et les "droits de l'enfant et principes d'entreprise" sont des outils qui encouragent et orientent les politiques et pratiques durables en matière de droits de l'homme et de protection de l'enfance. Des codes de conduite devraient également être élaborés et les entreprises, qui peuvent avoir un impact sur les droits de l'enfant, devraient y adhérer. (par exemple,

## ACRONYMS

<b>TIC</b>	Technologies de l'information et de la communication
<b>OIT</b>	Organisation internationale du travail
<b>EIIL</b>	Etat islamique en Irak et au Levant
<b>LGBTQ</b>	Lesbienne, Gay, Bisexuel, Transgenre et Queer
<b>MENA</b>	Moyen-Orient Afrique du Nord
<b>OCSE</b>	Exploitation sexuelle des enfants en ligne
<b>OPSC</b>	Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants
<b>RAF</b>	Cadre d'action régional de responsabilisation pour mettre fin au mariage des enfants
<b>ESE</b>	Exploitation sexuelle des enfants
<b>SECTT</b>	Exploitation sexuelle des enfants dans le cadre des voyages et du tourisme
<b>OSIG</b>	Orientation sexuelle et identité de genre
<b>CIDE</b>	Convention Internationale des droits de l'enfant ou Convention relative aux droits de l'enfant
<b>FNUAP</b>	Fonds des Nations unies pour la population
<b>HCR</b>	Haut-Commissariat aux réfugiés
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations unies pour les enfants



328/1 Phaya Thai Road, Ratchathewi, Bangkok, 10400 THAILAND  
Tel: +662 215 3388 | Email: [info@ecpat.org](mailto:info@ecpat.org)  
Website: [www.ecpat.org](http://www.ecpat.org)